

René Brenner

(1889 -1943)

Céramiste à Caen de 1911 à 1943



Sommaire

1. Période 1887 - 1910	5
1.1. Naissance à Caen de parents d'origine alsacienne	5
1.2. Etudes de René Brenner au lycée Malherbe de Caen	5
1.3. Ecole de céramique de la Manufacture de Sèvres	6
1.4. Cours suivi à l'école de céramique de la Manufacture de Sèvres	6
1.5. René Brenner diplômé de l'école de la Manufacture de Sèvres	7
1.6. Potiers céramistes de Caen et Bayeux exerçant sur la période 1890 - 1910	8
2. Période 1910 - 1913	9
2.1. Création d'une poterie cours Montalivet	9
2.2. Le père de René Brenner, Emile Brenner, Coiffeur impliqué dans la vie sociale	10
2.3. L'Usine de poterie cours Montalivet en 1912	14
2.4. Emprunt de 55 500 francs de la part d'Emile Brenner en août 1913	15
3. Période 1914 - 1918	17
3.1. Vente de l'ancien salon Brenner en février 1914	17
3.2. Première guerre Mondiale	17
3.3. Mariage en mars 1917	17
3.4 - Création d'une société civile par parts en mai 1917	18
3.5. Qui est Ernest Roguier ?	18
3.6. Décès d'un manoeuvre à la poterie Brenner	19
3.7. Naissance du premier enfant en janvier 1918	19
3.8. Incendie de la poterie en avril 1918	20
4. Période 1919 - 1921	21
4.1. Création d'un comptoir d'études, de recherches en février 1919	21
4.2. Liquidation de la « Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner », le 1 ^{er} mai 1919	21
4.3. Janvier 1920 naissance d'un troisième enfant	22
4.4. Février 1920 René Brenner devient propriétaire de l'usine cours Montalivet	22
4.5. Création de la faïencerie de Caen	22
4.6. Recrutement d'ouvriers spécialisés à Limoges lors de l'été 1920	22
4.7. Déclaration de faillite en décembre 1920	23
4.8. Année 1921 : année difficile	23
5. Période 1922 - 1927	24
5.1. Habitation de René et Louise Brenner sur le cours Montalivet avril 1922	24
5.2. Exposition des arts appliqués du 4 août au 10 septembre 1922	24
5.3. 1923 - 1926	26
5.4. Articles sur la faïencerie en novembre et décembre 1927	28
6. Période 1927 – 1931 : René Brenner et Pierre Pissareff	30
6.1. Pierre Pissareff suit une formation d'ingénieur en génie civil à Caen de 1927 à 1930	30
6.2. Expositions artisanales de 1927 et 1928	32
6.3. Pierre Pissareff employé chez René Brenner 1929 - 1931	32
6.4. Exposition artisanale de 1929 : récompenses pour René Brenner et Pierre Pissareff	33
6.5. Vente du salon de coiffure Brenner en juillet 1929	33
6.6. Mariage de Pierre Pissareff et Raymonde Staub août 1929	33
6.7. Article d'août 1929 concernant des terres de l'Eure	34
6.8. Articles sur les faïences de Brenner le 15 octobre 1929	34
6.9. Exposition artisanale de 1930	35
6.10. Diplôme d'ingénieur en génie civil en juillet 1930 pour Pierre Pissareff et Serge Rodionoff	35
6.11. Articles de décembre 1930	36
6.12. Exposition artisanale 1931	37
6.13. Naissance du quatrième et dernier enfant, Robert Brenner	38
7. Période de 1932 - 1942	39
7.1. Faillite de 1932	39
7.2. Bilan de la décennie 1932 1942	39
8. Période 1942 - 1945 : les années noires	40
8.1. Bombardement de la faïencerie Brenner du 2 mai 1942	40
8.2. Décès de Louise Brenner le 16 décembre 1942	40
8.3. Bombardement de l'usine Montalivet le 10 février 1943	40
8.4. Décès de René Brenner le 12 mai 1943	41
8.5. Décès du fils de René Brenner, René Jacques	41
8.6. Destruction de la maison familiale Brenner de Grimboisq	41
9. Dossier d'indemnités de guerre	42
10. Environnement de la production	43
10.1. Personnel travaillant dans la faïencerie de Caen	43
10.2. Type d'emplois à la faïencerie	43
11. Production de René Brenner 1911 1943	44
11.1. Inventaire non exhaustif	44
11.1.1. Pièces datées et signées Brenner au manganèse	44
11.1.2. Pièces signées Brenner au manganèse sans date	45
11.1.3. Pièces avec une signature incisée « Bayeux Brenner » sans n° ni de contenance ni de forme	48
11.1.4. Pièces avec une signature incisée « Bayeux Brenner » avec un n° de contenance 1/2/3	50
11.1.5. Pièces avec une signature incisée « RB, RB-, RBX, RB Bayeux » avec un n° de contenance 1/2/3	52
11.1.6. Pièces avec numéro de forme quelque soit la signature	57

11.1.7. Pièces signées RB ou BR ou RBX ou RB- Bayeux ou Brenner sans n° ni de forme ni de contenance.....	61
11.1.8. Pièces signées Bayeux uniquement.....	68
11.1.9. Pièces signées au faisceau	68
11.1.10. Pièces pichets Calvados	69
11.1.11. Pièces communes René Brenner & Marcel Vautier (double signatures)	71
11.1.12. Pièces architecturales d'intérieur	72
11.2. Tableau descriptif de l'inventaire non exhaustif	73
11.3. Analyse de l'inventaire	73
11.3.1. Les thèmes de décor	73
11.3.2. Signature des pièces	74
11.3.2.1. Types de signatures.....	74
11.3.2.2. Dates des signatures.....	74
11.3.2.3. La marque au bivouac.....	75
11.3.2.4. Mention de lieu	75
11.3.2.5. Evolutions de la signature	76
11.3.3. Numéro sous la base des pièces	76
11.3.4. Deux types de contour du décor	77
11.3.5. Remarques sur certaines pièces de l'inventaire	77
11.4. Vente de la production de céramiques	78
12. René Brenner un artiste parmi les artistes	79
13. Que sont ils devenus ?	80
14. Bibliographie et chronologie sommaire de la vie de René Brenner	81
15. Annexes.....	83
Annexe 1. Arbre généalogique de René Brenner	83
Annexe 2. 20 août 1913 : Reconnaissance de dettes de 55 500 francs par les époux Emile Brenner	84
Annexe 3. 7 mai 1917 : Création « Société Civile d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner ».....	87
Annexe 4. 21 février 1920 : Reconnaissance de dette par M. et Mme Emile Brenner à M. et Mme René Brenner	91
Annexe 5. 21 février 1920 : vente usine poterie cours Montalivet d'Emile à René Brenner.....	93
Annexe 6. 21 février 1920 : Etat de la créance de 51 000 francs.....	95
Annexe 7. 21 janvier 1924 : transfert de la dette de 8 000 francs d'Emile Brenner à Pierre Lauffray	96
Annexe 8. 23 mai 1929 : Etat des remboursements par Brenner Père et fils de l'emprunt des 51 000 francs.....	97
Annexe 9. Dossier de dommages de guerre - Rapport d'expertise de 1955	99
Annexe 10. Où se situait l'usine de René Brenner sur le cours Montalivet ?	110

Remerciements

Je tiens à remercier les Archives Départementales du Calvados pour ses différents services en ligne très ergonomiques : état civil ; registres militaires ; recensements ; cadastre ; délibérations municipales ; Presse ; Revues et périodique, etc.

Et surtout l'ensemble du personnel de la salle d'accueil des Archives Départementales pour leur aide précieuse.

Un grand merci à :

- Mesdames Rita Martel-Euzet et Marie Annick Morisson pour leurs remarques pertinentes et leur précieuse documentation sur l'Ecole Nationale de la Céramique de Sèvres (annuaire des anciens élèves et cinquantaire de l'école).
- Madame Myriam Gravelin, petite fille de René et Louise Brenner, pour la relecture du document et la fourniture des photographies familiales

1. Période 1887 - 1910

1.1. Naissance à Caen de parents d'origine alsacienne

René Emile Brenner naît à Caen le 24 mars 1889.

Son père, Emile Brenner, est coiffeur. Son salon de coiffeur parfumeur est situé entre le passage Bellivet et l'impasse Gohier avec une entrée sur chaque rue.

Les parents de René Brenner sont d'origine alsacienne : Sundhouse dans le Haut-Rhin pour le père Emile et Mulhouse dans le Bas-Rhin pour la mère, Ernestine Fieg.

Le grand père paternel était douanier en Alsace. Il semblerait qu'il ait opté pour la France en 1870 lorsque les allemands ont occupé l'Alsace Lorraine.

Les parents de René Brenner, Emile Brenner et Ernestine Fieg, se sont mariés à Paris dans le 17^{ème} arrondissement, le 26 septembre 1887, où Emile ainsi que son beau père exerçaient déjà le métier de coiffeur.

Le mois suivant, en octobre 1887, le couple fait l'acquisition d'un fonds de commerce à Caen auprès d'un sieur Piel.

Le couple vient donc s'installer à Caen. Ce commerce sera transformé en salons de coiffure par le couple Brenner. L'adresse postale et administrative est au 1 impasse Gohier. Mais l'appartement et les salons sont au même endroit malgré les adresses différentes (impasse Gohier et passage Bellivet) ; le passage couvert Bellivet, ouvert en avril 1836 et occupé par des magasins, est certainement une adresse commercialement parlant, plus attractive.

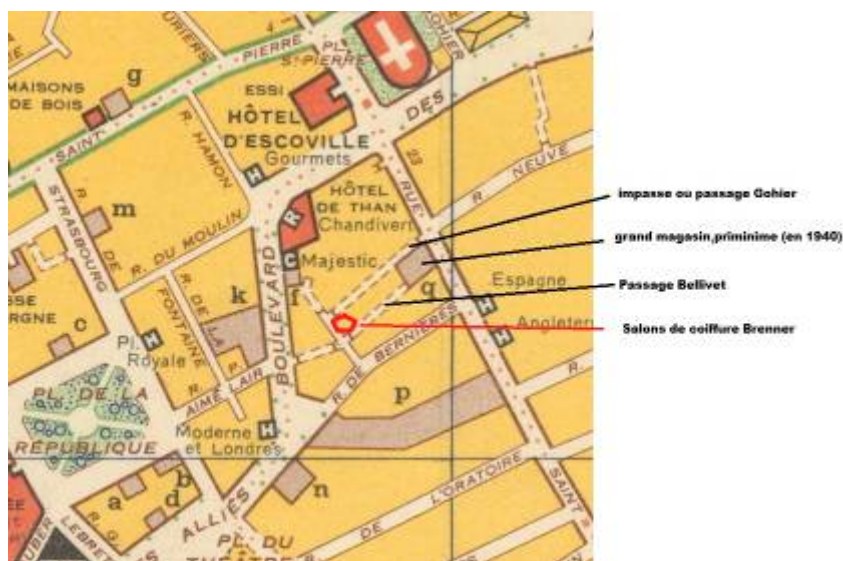


Figure 1 - Plan de Caen avant guerre - salon de coiffure Brenner (Michelin 1942)

Le frère d'Emile, Edouard Brenner, travaille aussi au salon au début des années 1890 avant qu'il ne parte au service militaire.

René Emile sera le premier enfant du couple. Regina naîtra l'année suivante en 1890. Neuf ans plus tard, en 1899, la famille s'agrandira avec Colette. Un an plus tard, en 1900 naîtra une petite fille, Germaine qui décédera quelques jours plus tard.

1.2. Etudes de René Brenner au lycée Malherbe de Caen

Lors de l'année scolaire 1905/1906 René Emile Brenner est en Seconde D au lycée Malherbe.

Il intégrera en 1906 l'école de la Manufacture de Sèvres qui portera un an plus tard le nom d'Ecole de céramique annexée à la Manufacture Nationale de Sèvres.

L'entrée se faisait sur concours. Le concours d'admission comportait des épreuves éliminatoires : dessin linéaire et géométrique, problèmes d'arithmétique et de géométrie, dessin d'après le plâtre, modelage d'après un ornement en relief et des épreuves définitives : dessin d'après la plante,

questions d'arithmétiques, de géométrie, de principes de dessins géométriques, d'algèbre, de chimie et de physique.

2938

Classe de 1^{re} B

Nom et Prénoms: Brenner René Quantité 24

Date et lieu de naissance: 16 Mars 1884 Caen

Adresse des parents: M. Brenner, La Forge Bellouet, Caen

Adresse du correspondant:

Date de l'entrée: 1^{er} Mars 1906

1^{er} Trim. { Trimestre satisfaisant pour l'ensemble, mais les
plais. sont insuffisants à maintenir l'ensemble régulier et méthodique

2^e Trim. { Travail à l'atelier et au dessin et ne reflète pas assez.

3^e Trim. { Travail à l'atelier satisfaisant.

Places et Notes des Compositions				Inscriptions au Tableau d'Honneur	
Composition française	(-)	(-)	(-)	Octobre	oui
Langue vivante	(-)	(-)	(-)	Novembre	oui
Histoire	(-)	(-)	(-)		
Science	(-)	(-)	(-)		

Figure 2 - Bulletins trimestriels de l'année 1905 1906 (A.D.14)

1.3. Ecole de céramique de la Manufacture de Sèvres

Extrait du « livre du Cinquenaire de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres »

« L'article 3 du décret du 15 décembre 1891 portant sur la réorganisation de la Manufacture de Sèvres précise que l'école instituée à la Manufacture a pour but de former des artistes et des ouvriers d'art. Elle est divisée en deux sections : l'école d'application décorative à la céramique et l'école d'application technique à la céramique.

Elle se recrute par voie de concours. Les élèves ne seront plus admis qu'après avoir justifié de connaissances assez étendues dont ils viendront faire l'application à Sèvres. Ils seront formés dans un but d'utilité générale pour rendre des services à l'art céramique et à l'industrie française et non plus au principal bénéfice de la Manufacture.

La durée normale des études restait fixée à quatre ans, mais les élèves ayant obtenu de diplôme pouvaient être admis à passer une cinquième années à l'école pour exécuter des travaux pratiques dans les ateliers et laboratoires. »

1.4. Coursus suivi à l'école de céramique de la Manufacture de Sèvres

René Brenner réussit le concours et intègre l'école de la Manufacture de Sèvres en 1906. Il fait partie de la 13^e promotion.

Extrait du « livre du Cinquenaire de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres »

« L'enseignement comprenait les cours suivants :

- En 1^{ère} et 2^e année :
Exercices pratiques : tournage, moulage, réparation, fabrication des moules ;
Cours de chimie et technologie céramique ;
Histoire des styles, éléments de la composition décorative ; dessin d'imitation et aquarelle ;
Mathématiques et dessin géométrique ;
Modelage ;
Histoire de la céramique et études au musée céramique ;
- Pour la section d'art décoratif en 3^e année :
Tournage, moulage, réparation, fabrication des moules, application des divers procédés céramiques à la décoration de la porcelaine ;
Etudes générales de composition décoratives

Dessin d'imitation, aquarelle, études au musée, dessin géométrique, modelage

- Pour la section technique en 3^e année :
Fabrication générale, études pratiques
Peinture céramique
Travaux au laboratoire de chimie
Dessin géométrique, dessin d'imitation et aquarelle, modelage
Etude au musée céramique
- Pour la section d'art décoratif en 4^e année :
Etudes de peinture céramique et de composition décorative
Dessin d'imitation, études d'après l'antique et le modèle vivant et études d'anatomie
Etudes d'aquarelle
Composition de projets et application de travaux pratiques à leur exécution
Cours méthodique et développé de composition décorative
Modelages
Etudes au musée céramique
- Pour la section technique en 4^e année :
Dessins géométriques, projets
Fabrication générale et études pratiques
Travaux au laboratoire de chimie
Dessins d'ornement, aquarelle, modelage

Des voyages d'étude ayant pour objet la visite d'établissements industriels ont été institués dès 1906. Les voyages avaient lieu à partir de la troisième année.

Au laboratoire, les élèves se consacrent exclusivement à la technique céramique ; ils apprennent à constituer une pâte et sa glaçure, à réaliser l'accord de l'une et l'autre ; ils préparent des couleurs, des émaux.

Ils continuent et perfectionnent leur pratique de la conduite des cuissons. Ils étudient aussi le fonctionnement des appareils employés dans l'industrie »

1.5. René Brenner diplômé de l'école de la Manufacture de Sèvres

René Brenner qui fait partie de la treizième promotion de l'école en 1906, sort diplômé 4 ans après, en 1910.

ANNUAIRE DE L'ECOLE		Anciens Elèves ayant figuré sur les Contrôles de l'Ecole et ne faisant pas partie de l'Association (Les noms marqués d'un * sont ceux des anciens Elèves n'ayant pas achevé leurs études)	
1 ^{er} Elèves en cours d'études		1 ^{re} Promotion (1893-1894)	9 ^e Promotion (1902)
3 ^e Année :	BIGORNE, Claude. BRIHON, Jean. COURBET, Michel. ETOC, Pierre. HERZBERG, Claude. ROBERT, Roger. QUENB, Roger. RASSAT, Michel. VANHOUBAU, Pierre.	BAILLANT, Emile. FOURVILLE, Antoine, décédé. GRODEGOUR, Emile, décédé. IRIB, Dominique, décédé. LAGRIFFOUL, Emile, décédé. LEVEQUE, Henri *. MASSON, Emile *. ROGER, Henri, décédé. ZIMMER, René *	GROS, Jean *. ETIENNE, Henri *. (Mort pour la Patrie).
1 ^{re} Année :	1 ^{re} Promotion (1900)	2 ^e Promotion (1895)	10 ^e Promotion (1903)
AINARD, Guy. ALVISET, Lucien. BRAC, Christian. BROUSSE, Jean. DOSTEPANIS, Louis. DUBET, François. FERRE, Bernard. FOSSE, Claude. GUS, André. HILLAIN, André. RECHER, René. SICHAIS, Michel.	VALOUSIERE, Paul.	FAUCONNIER, Emile *. GUSSEN, Charles, décédé. MAIRE, décédé.	11 ^e Promotion (1904)
2 ^e Année :	1 ^{re} Promotion (1907)	3 ^e Promotion (1896)	12 ^e Promotion (1905)
ADAM, Jean. BOCK, Maxime.	BOUCHER, Emile. FEROT, Maurice, décédé.	BOUNEAU, Jean *. DEHENDRETT, Maurice. DELAVALLEE, Emile. (Mort pour la Patrie). HEMON, Emile, décédé.	13 ^e Promotion (1906)
		4 ^e Promotion (1897)	14 ^e Promotion (1907)
		BOUQUEREL, Emile *. GOSSET, Pierre, décédé. NABET, Maurice. (Mort pour la Patrie).	BLOCK, Georges *. (Mort pour la Patrie). GAUTHIER, Raymond. MIGNARD, Maurice, décédé.
		5 ^e Promotion (1898)	15 ^e Promotion (1908)
		CLAY, Henri, décédé. LORET, Henri. PHYSSONNE, Henri. (Mort pour la Patrie).	LABOY, André. (Mort pour la Patrie). LOUZIER, Emile *. MARCEAU, Henri.
		6 ^e Promotion (1899)	16 ^e Promotion (1909)
		BEUX, Jean *. THOM, Georges. (Mort pour la Patrie).	SEVERIN, Henri *
		7 ^e Promotion (1900)	17 ^e Promotion (1910)
		JEANDELLE, René. FLOURET, Jacques *. (Mort pour la Patrie).	COUREAU, Emile *. MIGNAULT, Henri, décédé *. PESARD, Georges. (Mort pour la Patrie).
		8 ^e Promotion (1901)	18 ^e Promotion (1911)
		CHAMPION, Claude *. GABIN, Georges. (Mort pour la Patrie).	DAVID, Paul. LETRAIDE, Maurice, décédé.

Figure 3 - Extrait annuaire 1949-1950 anciens élèves de l'école nationale de Sèvres (Collection M.-A. Morisson)

1.6. Potiers céramistes de Caen et Bayeux exerçant sur la période 1890 - 1910

Durant cette période, deux autres potiers céramistes travaillent à Caen :

- Pierre Comptet avait créé une poterie à Caen en 1842. Elle était située à l'emplacement de l'actuel 44 bis boulevard Maréchal Lyautey. Pierre Comptet a créé ensuite avec ses fils, la poterie du Mesnil de Bavent où il s'est installé en 1866. A cette même date, son fils, Claude Comptet reprend la poterie du boulevard Leroy (actuellement au 44bis avenue du Maréchal Lyautey) à Caen. A la mort de Claude en 1901, c'est son fils Léon Comptet qui en prend la direction. Léon Comptet quittera Caen en 1912 pour s'installer à Rouen comme voyageur de commerce puis enfin comme cafetier toujours en Seine Inférieure.
- Joseph Filmont spécialisé en céramique architecturale et animalière. Il a créé son entreprise en 1898 au 4 rue Bosnières puis route de Trouville (à l'emplacement actuel de l'hôtel des ventes) en 1907. J. Filmont décédera en 1917. Son épouse Blanche dirigera alors l'entreprise familiale jusqu'en 1932. Cette dernière sous la même dénomination sera alors rachetée puis dirigée par Roger Lebeau.

Et dans le département du Calvados :

- Un autre potier céramiste Louis Etienne Desmunt, qui a travaillé à la manufacture nationale de la céramique à Sèvres, s'installe à Subles près de Noron-la-poterie et de Bayeux, en 1895. Louis Etienne Desmunt utilise l'argile grésante locale de Noron-la-poterie. Une partie des décors de sa production sont inspirés de la tapisserie de Bayeux. Son émaillage est à base de lustres métallisés. Louis Etienne Desmunt décède à Subles en 1902. Lucien Desmunt lui succédera et poursuivra l'œuvre de son père jusqu'en 1929. Il est probable que ce soit l'œuvre des Desmunt, qui ait marqué le petit René Brenner et lui ait donné la vocation de céramiste.
- Les potiers de Noron-la-poterie. Avec quelques artistes de passage comme Georges Charlet qui y séjournera 1 an. C'est en 1912 que la série de huit cartes postales de Léon plaisance, tournant un saloir, sont éditées.
- La manufacture de porcelaine de Bayeux dirigée par Jules Morlent. Son centenaire sera fêté en 1912.
- Fin XIXe et début XXe, il y avait une foire à la porcelaine qui se tenait place Gambetta à Caen



Figure 4 - Foire à la porcelaine place Gambetta (collection particulière)

2. Période 1910 - 1913

2.1. Création d'une poterie cours Montalivet

Le père de René, Emile Brenner, avait loué, dès 1907, un premier terrain de 238 m², cours Montalivet, appartenant aux hospices civils de Caen, pour en faire un jardin.

Le bail de ce terrain démarre le premier mars 1907. Il a une durée de neuf ans (jusqu'au 31 mars 1916). Le coût annuel de la location est de 142 francs par an. Ce bail est signé le 26 septembre 1907.

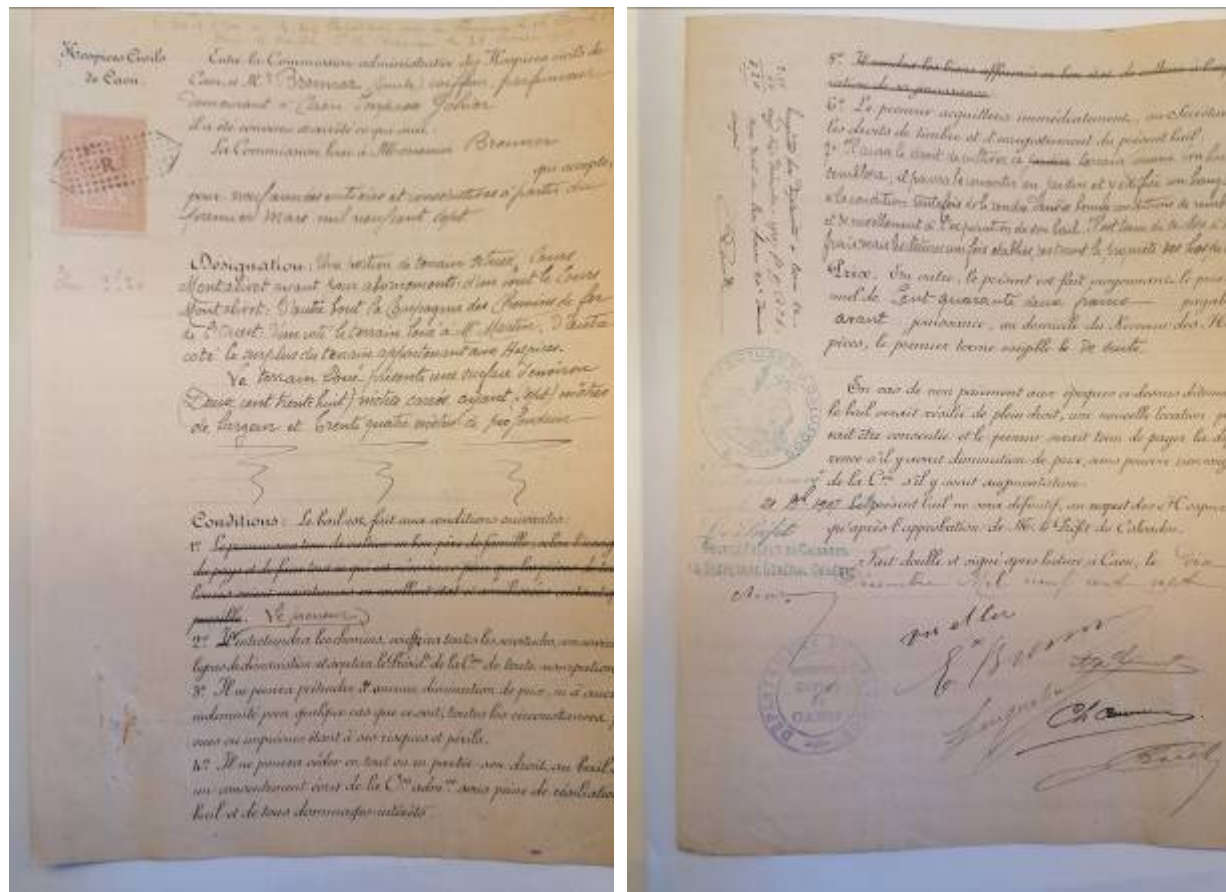


Figure 5 - Contrat de location du premier terrain cours Montalivet (A.D.14)

Son père louera un second terrain de 954 m² cours Montalivet, appartenant aux hospices civils de Caen. Le bail de ce second terrain démarre le premier août 1911. Le coût annuel de la location est de 572 francs par an. La date de signature du bail est le 5 mai 1912.

La surface totale des deux terrains est de 1192 m².

Sur cet ensemble de deux terrains, René Brenner va installer une poterie. L'autre potier de Caen, Léon Comptet, situé sur l'actuel boulevard maréchal Lyautey, décide d'arrêter le métier pour devenir voyageur de commerce à Rouen quasiment à la même époque.

Il est possible que René Brenner récupère une partie du matériel (briques réfractaires, etc..) et de la production de la poterie Comptet.

Une publicité annonce la création de la poterie cours Montalivet. Elle paraît dans le journal local « Le Bonhomme Normand » les 13 et 20 octobre 1911.

A ses débuts, c'est la poterie utilitaire avec une vaisselle de grès et une poterie architecturale de toiture (avec une mitre de cheminée dessinée) qui prédomine dans la publicité.

La poterie d'art est en porcelaine et non pas en faïence.



Figure 6 - Annonce parue dans le 'Bonhomme normand' en octobre 1911 (A.D.14)

Si son entreprise est cours Montalivet, René continue d'habiter chez ses parents d'abord passage Bellivet (ou impasse Gohier) jusqu'en 1912 puis lors du déménagement du salon de coiffure paternel, au 2 place du théâtre.

Le « 2 place ou boulevard du théâtre » changera de dénomination en 1919 pour devenir le 117 boulevard des Alliés.

Si René Brenner exploite cette poterie cours Montalivet, c'est son père Emile qui est le locataire du terrain et c'est lui aussi qui est le propriétaire des immeubles construits sur le terrain.

2.2. Le père de René Brenner, Emile Brenner, Coiffeur impliqué dans la vie sociale de Caen



Figure 7 - Emile Brenner (collection particulière)

Quasiment 20 ans après son arrivée à Caen, un syndicat de coiffeurs se crée à Caen en 1909. Emile Brenner en devient le président.

Il participe activement à la vie communautaire : syndicat, formation, etc.



Figure 8 - Publicité parue le 18 mars 1910 dans le Bonhomme Libre (A.D.14)

En 1910 Emile Brenner crée des soirées d'art capillaire.

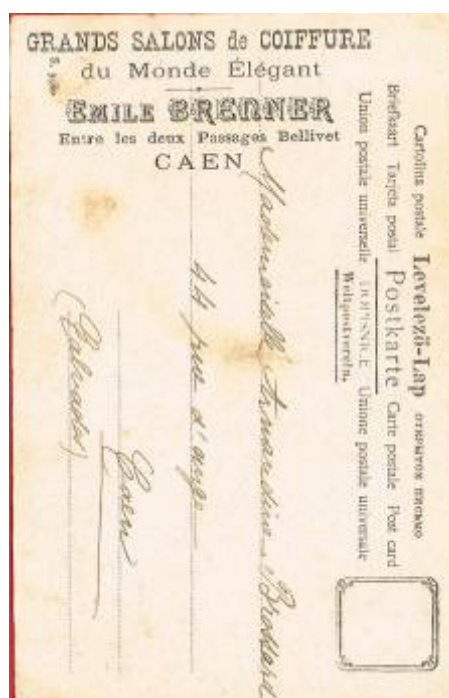


Figure 9 - Carte postale de 1907 éditée par Emile Brenner (collection particulière)

L'apothéose aura lieu le 1er mai 1910, quand l'amicale des coiffeurs de l'Ouest se réunit à Caen au café « Le Madrid ». En tant que président de cette amicale, Emile Brenner reçoit le sous secrétaire d'état à la marine, Henry Chéron, qui est aussi député du Calvados.

En 1911, Emile Brenner décide de déménager son salon. Officiellement pour s'agrandir mais il est probable qu'il cherche en vendant le salon à financer l'usine de céramique de son fils René. Le 31 mars 1911, Emile Brenner signe un bail pour le 2 boulevard du théâtre (117 bd des alliés) pour une durée de 18 ans avec prise d'effet le 30 septembre 1912. En janvier 1912, une annonce paraît annonçant le transfert des salons du passage Bellivet au 2 boulevard du théâtre.



Figure 10 - Annonce parue le 12 janvier 1912 (A.D.14)

Emile Brenner acquiert à cette époque, sur la commune de Grimbosq, hameau de Lasseray une maison de campagne. Grimbosq se situe à une quinzaine de kilomètres au sud de Caen.



Figure 11 - Emile Brenner et son épouse Ernestine Fieg à Grimbosq (Collection particulière)

Le 20 juillet 1912 un incendie éclate dans le salon de coiffure du passage Bellivet dans lequel il exerce toujours. Article du bonhomme normand du 26 juillet 1912 :

« Un incendie qui a fait plus de mal que de bruit s'est déclaré samedi soir dans les magasins de M. Brenner, coiffeur, entre les deux passages.

Les samedi, le magasin et les salons ne ferment qu'à 10 heures. M. Brenner, après s'être assuré que tout était éteint et les portes fermées, prit sa bicyclette pour aller retrouver sa famille à Grimbosq.

Trois quarts d'heure plus tard, des voisins apercevant de la fumée sortir du toit en plate-forme, prévinrent la police. Les pompiers accoururent, croyant avoir à éteindre un feu insignifiant. Une partie des cheveux destinés aux chichis de ces dames ont été carbonisés. Il y en avait environ 25 kilos et au

prix où ils sont, cela fait une grosse somme. Mais heureusement, il en reste assez d'intact pour satisfaire les élégantes.

Les pompiers ont fait de leur mieux pour sauver les maisons voisines ; des soldats en permission se sont courageusement dévoués, ainsi que les deux commis de la maison. Le feu a pris près du compteur. On croit qu'il a été mis par un court circuit. Les pertes seront peut être 50 000 francs. Elles sont assurées à la Mutuelle. Les magasins sont déblayés. Avec un matériel provisoire, M. Brenner continuera à servir sa nombreuse clientèle en attendant qu'il aille prendre possession du magasin qu'on lui prépare boulevard du théâtre à l'encoignure de la rue des jacobins.

M. Brenner a remis 20 francs pour la caisse de secours des pompiers. »

Le 1 octobre 1912 signature du contrat assurance incendie de « la compagnie union de Paris » pour l'usine de céramique du cours Montalivet pour moitié.

Le 8 octobre 1912, signature du contrat assurance incendie de « La Paternelle » pour l'usine du cours Montalivet pour moitié.

Le contrat d'assurance pour le salon du 2 boulevard du théâtre sera signé le 13 février 1913.



Figure 12 - Salon de coiffure – Postiche Emile Brenner au 2 boulevard du théâtre à Caen (collection particulière)



Figure 13 - Intérieur du salon de coiffure Brenner (collection La Fabrique de Patrimoines en Normandie)



Figure 14 - Salon Emile Brenner et son personnel 2 boulevard du théâtre à Caen (collection particulière)

2.3. L'Usine de poterie cours Montalivet en 1912

L'entreprise à pour dénomination :

« Grès de Caen – grès à feu et grès d'art »

Brenner Fabricant

René Brenner directeur technique

Elève de la Manufacture Nationale de Sèvres

Le propriétaire est le père de René Brenner, Emile Brenner.

Son fils est le directeur technique, comme l'indique le papier à lettre ci-dessous, utilisé par son père, qui a rayé certaines mentions qui restent néanmoins visibles :

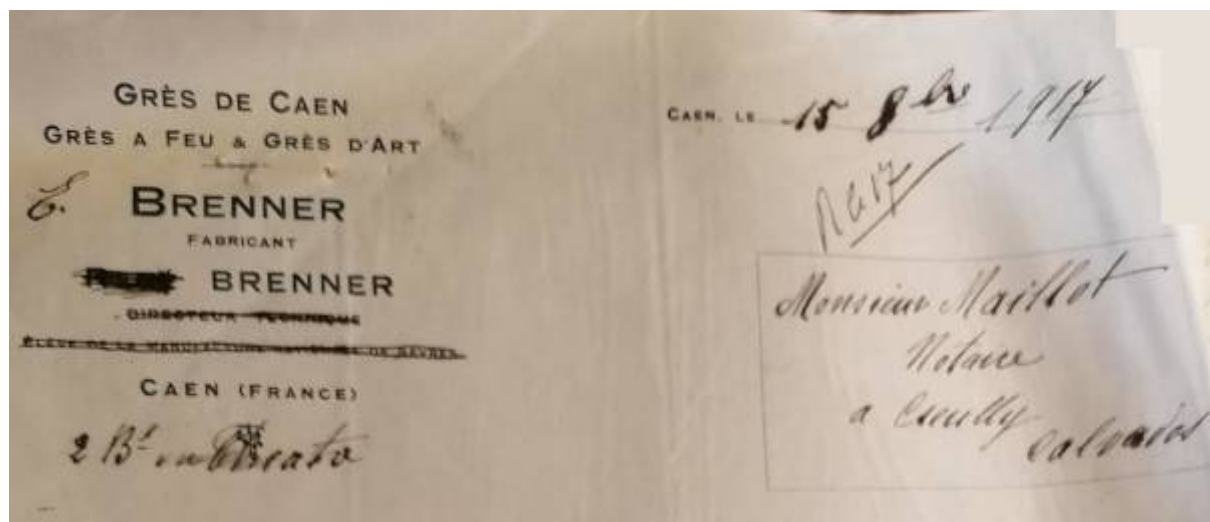


Figure 15 - Premier entête de lettre pendant la période 1911 1917 (A.D.14)

L'ensemble des locaux est constitué comme suit :

- Un bâtiment construit en moellons et briques avec armature en fer et couvert en fibrociment composé de :
 - Rez-de-chaussée à usage de fabrication de poterie avec un petit four à émailler ;
 - au-dessus de l'atelier, étage à usage de magasin et de séchoir à froid
- Un autre bâtiment construit en briques et en fer et couvert de tôle ondulée à usage de hangar avec four à poterie à deux foyers construit en brique.
- Un autre petit bâtiment, construit en briques avec quelques pans de bois à usage de magasin et atelier à émailler et à décorer.
- Enfin autre petit bâtiment à usage de petit magasin et water-closet.

2.4. Emprunt de 55 500 francs de la part d'Emile Brenner en août 1913

Le père de René Emile Brenner va emprunter 55 500 francs à deux particuliers :

- 50 500 francs à Louis Raymond Laufray ancien notaire à Caen ;
- et 4 500 francs à Désiré Adolphe Bergot, entrepreneur de menuiserie à Caen.

Cette reconnaissance de dette a été enregistrée par Me Guinat notaire à Caen, le 20 août 1913 (voir texte complet en [annexe 2](#)). Le taux de l'emprunt est de 6%, le premier remboursement doit être effectué le premier février 1914 et le dernier en décembre 1916.

L'ancien salon de coiffure n'est toujours pas vendu. Cet emprunt est certainement destiné à être investi dans l'usine de poterie Brenner.

On verra par la suite que cet emprunt est catastrophique au niveau financier puisque 14 ans plus tard, en 1927, il restera 45 431 francs de capital à rembourser et que le taux d'emprunt est passé de 6% à 8%.

Pour pondérer ce montant, si l'on utilise le convertisseur de l'INSEE mesurant l'érosion monétaire due à l'inflation, 1 franc de 1913 équivaut à 5 francs de 1927.

3. Période 1914 - 1918

3.1. Vente de l'ancien salon Brenner en février 1914

La partie de la maison comprenant les différents salons au rez-de-chaussée, à l'angle du passage Bellivet de le l'impasse Gohier, seront vendus par adjudication le jeudi 19 février 1914 par Me Montargis notaire à Caen.

3.2. Première guerre Mondiale

René Emile Brenner s'engage volontairement le 7 octobre 1914. Il avait exempté lors du conseil de révision en 1909 pour bronchite spécifique.

Il intègre le 56ème Régiment d'Artillerie comme canonier de 2eme classe. Il est réformé temporairement en 1916 pour induration pulmonaire. Il est alors classé en service auxiliaire. Il est détaché le 7 novembre 1918 aux Chantiers Navals Français de Caen. Il est enfin envoyé en congé illimité de démobilisation le 24 juillet 1919.

3.3. Mariage en mars 1917

Pendant la première guerre mondiale, le 24 mars 1917, René Brenner se marie avec une alsacienne, Louise Luthringer, native de Riedisheim, commune de la banlieue de Mulhouse, dans le Haut-Rhin. Le couple vivra alors au 60 rue de Geôle à Caen.



Figure 16 - René Brenner et son épouse Louise Luthringer (collection particulière)

3.4 - Création d'une société civile par parts en mai 1917

Moins de deux mois plus tard, le 7 mai 1917, une société civile est créée sous la dénomination « Société Civile d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner » avec 6 associés :

1 - Son père Emile Brenner,

2 - Mme veuve Léon Démogé, agissant en qualité de gérante de la société au nom collectif « Veuve Démogé et ses enfants » ;



Figure 17 - entête lettre Veuve Démogé (A.D.14)

3 - M. Ernest Roguier, directeur du Grand Bazar et des Nouvelles Galeries;

4 - M. Lucien Haas, demeurant à Paris;

5 - M. Jacques Classe, ingénieur, demeurant à Paris;

6 - M. Jean Bouazin, propriétaire à Caen.

Le texte complet de cette création est en [annexe 3](#).

Il est à noter que la terre utilisée par la poterie provient de Bavent.

3.5. Qui est Ernest Roguier ?

Philippe Ernest Roguier est né le 15 mars 1872 à Pantin. Si son premier prénom d'état civil est Philippe, son prénom usuel est Ernest.

Il est le fils de Jean Charles Roguier et Marguerite Fournet qui se sont mariés à Pouilly les fleurs dans le département de la Loire, le 31 août 1864.

Ernest Roguier est le directeur gérant des Nouvelles Galeries et du grand bazar de Caen.

Les Nouvelles Galeries et le Grand Bazar font partie d'une chaîne de magasins qui a été lancée par la famille Démogé à Saint Etienne en 1866.

Le grand Bazar et les Nouvelles Galeries s'installent à Caen en 1897.

Ernest Roguier prend ses fonctions en 1916 ou 1917. Il habite au 8 place Gambetta qui est aussi la place de la préfecture.

Ernest Roguier s'intéresse à la céramique car dès le 5 mai 1917, il crée avec plusieurs associés, dont le céramiste caennais René Brenner, une société civile sous la dénomination « société civile d'Etudes et d'exploitation des procédés René Brenner » Cette société a pour objet : L'achat, la mise au point et en valeur des procédés céramiques découverts, préparés, organisés ou perfectionnés par M. René Brenner, la mise au point et en valeur de tous les perfectionnements qui pourraient être apportés dans l'avenir par M. René Brenner aux procédés actuellement apportés.

L'achat, la mise au point et en valeur de tout procédé intéressant directement ou indirectement la céramique.

La mise en exploitation et l'exploitation des divers procédés et perfectionnements ci-dessus créés ;

La société sera liquidée deux ans plus tard le 1^{er} mai 1919. Ernest Roguier en sera le liquidateur.

Il sera à l'origine à la fin des années 20 au lancement d'une autre société de production, et de vente de céramiques, « Moulin-au-Roy », avec Pierre Jean Lamy et Marcel Vautier. Lamy et Vautier produiront de la faïence à Caen et Mondeville durant toutes les années 30.

Pourquoi cet intérêt de la part d'Ernest Roguier pour la céramique ?

Il peut y avoir plusieurs raisons :

- un intérêt purement personnel ;
- un intérêt pour les magasins dont il est le directeur gérant qui vendent traditionnellement de la faïence. Cette offre peut correspondre aux besoins de la population locale et aux touristes ;
- un intérêt pour l'ensemble de la chaîne de magasins. En effet, la chaîne concurrente des magasins du « Printemps » a lancé un atelier de création en 1912 dénommé « Primavera ». Cet atelier va connaître, après la Première Guerre mondiale, un développement rapide. L'objectif de cet atelier est de rendre accessible à tout le monde, des objets utilitaires, décoratifs, qui soient beaux, modernes et de qualité.

3.6. Décès d'un manœuvre à la poterie Brenner

La poterie, cours Montalivet, employait une vingtaine de personnes.

Le 9 août 1917, a lieu un accident mortel d'un employé, M. Paul Issabel, âgé de 62 ans, demeurant à la Maladrerie. Le décès fait suite à sa chute de 6 mètres d'un échafaudage dans les locaux de la poterie Brenner.

3.7. Naissance du premier enfant en janvier 1918 et d'un second en décembre

Le premier enfant, Yolande, de René Brenner et Louise Luthringer naît le 2 janvier 1918. Son second enfant René-Jacques-Emile naîtra le 3 décembre de la même année 1918, au 60 rue de Geole.



Figure 18 - René Jacques et Yolande Brenner coiffés et maquillés au salon de leur grand père (collection particulière)

3.8. Incendie de la poterie en avril 1918

Article de L'Ouest-éclair du 25 avril 1918 – « *Une fabrique de céramique détruite par un incendie*
Le 21 avril 2018, dans la nuit, vers 2 heures du matin, un incendie éclatait à la fabrique de poteries
Brenner, cours Montalivet.

Les pompiers prévenus accoururent en hâte et réussirent à circonscrire le feu. En dépit de tous leurs efforts, le bâtiment en planches, servant d'atelier de fabrication des poteries et grès flammés Brenner, a été presque entièrement détruit.

Le feu aurait pris dans des tas de bois établis près du four. Ce dernier avait été éteint vers 6h du soir à la sortie des ouvriers.

Les dégâts évalués à 70 000 francs sont couverts par des assurances. Une vingtaine d'ouvriers sont réduits au chômage par ce sinistre. Une enquête est ouverte. »

Le 30 avril 1918 les indemnités versées par la compagnie d'assurances « Société d'assurances mutuelles de la ville de Paris », sont préemptées par le notaire Me Foullon en vertu de la reconnaissance de dette du 20 août 1913 signée chez Me Guinat et doit être versée aux prêteurs Laufray et Bergot (voir [annexe 2](#)).

Mais si l'on regarde [l'annexe 6](#) sur l'état de la créance de Brenner Père et fils à Laufray seul un coût « Procuration et mainlevée pour la Cie d'assurance » de 52 francs est inscrit. Les indemnités ont donc probablement été remises à Emile Brenner.

4. Période 1919 - 1921

4.1. Création d'un comptoir d'études, de recherches en février 1919

Dès début 1919, René Brenner s'attache à la création d'un bureau d'études. Une annonce paraît dans le journal chaque semaine du 15 février au 15 avril. En voici le texte :

« Monsieur René Brenner a l'honneur de porter à la connaissance des industriels et commerçants de la ville de Caen, qu'il vient de créer un comptoir d'études, de recherches et d'entreprises diverses – Entreprise générale de travaux de construction – construction de fours industriels pour la métallurgie et la céramique (fabrication de pièces détachées réfractaires) – Analyses chimiques, recherche minéralogiques et mise au point de procédés industriels
Achat et vente de bois en grume et débités (toutes essences)
René Brenner directeur,
Elève de la Manufacture Nationale de Sèvres – bureaux techniques et laboratoire 11 rue Mélingue (2^e étage) à Caen Téléphone 7-19 »



Figure 19 - Annonces parues de février à avril 1919 dans le Bonhomme normand et le Journal de Caen (A.D.14)

Cette annonce paraîtra environ du 15 février au 15 avril 1919 dans le Bonhomme Normand ainsi que le Journal de Caen.

Cette création s'effectue alors que la liquidation de la société créée en mai 1917, Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner, sera prononcée le 1^{er} mai 1919. Cela signifie que la décision de liquidation est déjà prise et que René Brenner cherche à rebondir en créant une nouvelle société.

René Brenner s'écarte de son cœur de métier en proposant un nouveau service d'achat et la vente de bois.

4.2. Liquidation de la « Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner », le 1^{er} mai 1919

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du premier mai 1919, des porteurs de parts d'intérêts et de parts bénéficiaires de la Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner dont le siège est à Caen, cours Montalivet, la résolution suivante a été adaptée à l'unanimité des associés.

La Société est mise en liquidation à partir de ce jour. C'est Ernest Roguier, le directeur du Grand Bazar et des Nouvelles Galeries, qui étant responsable administratif et financier de la « Société d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner », qui pilotera cette liquidation ; C'est un

proche de la famille Brenner car il est témoin à chacune des naissances des enfants de René Brenner.

Ce sont certainement les mauvais résultats de production et de vente qui sont à l'origine de cette liquidation. Le contexte de la guerre et l'incendie d'avril 1918 de l'usine n'ont pas aidés à obtenir de bons résultats.

4.3. Janvier 1920 naissance d'un troisième enfant

L'année 1920 commence par une naissance, celle de Christiane, le troisième enfant, le 6 janvier 1920, au 20 rue Saint Jean.

4.4. Février 1920 René Brenner devient propriétaire de l'usine cours Montalivet

Selon deux actes séparés du 21 février 1920 (voir en annexe), chez Me Foullon notaire à Caen :

- René Brenner prête la somme de 8 000 francs à ses parents M et Mme Emile Brenner. Une reconnaissance de dette est actée.
Voir texte complet en [annexe 4](#).
- Emile Brenner échange la propriété de l'usine à son fils René contre la reprise de la dette de 51000 francs contractée auprès de M. Laufray par un acte du 20 août 1913 chez Me Guinat. Le remboursement d'une part des intérêts et d'autre part de la somme principale, sont donc à la charge de René Brenner. Voir texte complet en [annexe 5](#).
Le montant principal s'élève à 51 000 francs et les intérêts sont de 10 777 francs en intérêts (voir l'échéancier de 1920 en [annexe 6](#) et celui de 1929 en [annexe 8](#)).

4.5. Création de la faïencerie de Caen

Une annonce paraît le 26 mars 1920 dans le bonhomme normand :



Figure 20 - Publicité du 26 mars 1920 (A.D.14)

4.6. Recrutement d'ouvriers spécialisés à Limoges lors de l'été 1920

René Brenner passera plusieurs annonces en juin, juillet et août 1920, dans le journal de la région de Limoges « le populaire du Centre » pour recruter des ouvriers céramistes spécialisés : englobeurs, couleurs de moules. Il séjournera même à Limoges en juin 1920 au très select « Central Hôtel ».



Figure 21 - Journal Le populaire du centre du 16 juin, 30 juillet et 24 août 1920 – Collection Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

Les embauches se font soit à titre temporaire d'un à deux mois, soit de manière définitive. La fabrique de porcelaine de Bayeux devait posséder ce type d'ouvriers céramistes très spécialisés de même les entreprises des poteries normandes Filmont et la poterie de Bavent. Mais il devait être difficile de les attirer dans une entreprise aussi jeune et fragile.

4.7. Déclaration de faillite en décembre 1920

L'année 1920 se termine le 29 décembre par une déclaration de faillite de la fabrique de René Brenner.

Extrait du Moniteur du Calvados du 30 décembre 1920 :

« Tribunal de commerce de Caen – faillite de René Brenner, fils à Caen

Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce en date du 29 décembre 1920, M. René Brenner, industriel demeurant à Caen, rue de Geôle n° 23 avec magasins et exploitation cours Montalivet, a été déclaré en état de faillite, avec tous effets de droit. Ledit jugement fixe à la date de ce jour, l'ouverture provisoire de la faillite ; ordonne l'apposition des scellés au domicile du failli sur ses livres, magasins et partout où besoin sera.

Nomme M. Elie juge en ce tribunal, juge-commissaire. Et Me Gaston Desmares, agréé près ledit tribunal demeurant rue aux Namps, 10, syndic provisoire.

Le greffier du tribunal Paul la Haye »

4.8. Année 1921 : année difficile

René Brenner conteste la déclaration de faillite



Figure 22 - Moniteur du Calvados du 14 janvier 1921 (A.D.14)

Il semblerait que René Brenner obtienne une autorisation provisoire de reprendre son activité le 12 janvier 1921.

Suite à cette faillite le couple quittera son logement du 23 rue de Geole. Ses deux petites filles, Yolande et Christiane, seront mises en nourrice à Grimbosq chez la famille Bunel.

René Brenner fournit l'adresse de son père, 2 place du théâtre (devenu en 1919, 117 boulevard des alliés) aux autorités militaires en janvier 1921 et à la police quand il déposera plainte en septembre 1921 contre un entrepreneur, pour menaces de mort.

5. Période 1922 - 1927

5.1. Habitation de René et Louise Brenner sur le cours Montalivet avril 1922

C'est le 18 avril 1922, que le couple Brenner vient s'installer sur le terrain de la poterie avec leurs enfants.

5.2. Exposition des arts appliqués du 4 août au 10 septembre 1922

En août septembre 1922 René Brenner et sa sœur Odette participent à l'exposition des arts appliqués qui a lieu dans les locaux du lycée Malherbe qui était à l'époque dans l'actuel hôtel de ville de Caen.

Les exposants « Poteries et porcelaines » sont placés dans les galeries du cloître et le grand vestibule.



Figure 23 - Le cloître avec les exposants céramistes – La vie caennaise n°2 (A.D.14)

Outre René Brenner, sont présents : les poteries normandes J. Filmont, la tuilerie normande du Mesnil de Bavent dirigée par Charles Valin, la société des tuileries normandes du Maizeret, Touffréville, Courtadon et Cie à Sannerville, Lucien Desmante de Subles, Léon Plaisance de Noron-la-poterie, Morlent et Saintville de la fabrique de porcelaine de Bayeux.

Dans la revue « La vie caennaise » du 20 août 1922, paraît un long article avec plusieurs photographes sur cette exposition.

Dans cet article, tous les céramistes locaux sont cités sauf René Brenner.



Figure 24 - Affiche de l'exposition des arts appliqués 1922 (A.D.14)

Dans le programme de l'exposition, on peut lire sous la rubrique 'Poteries et porcelaines' :
 « BRENNER (R.) Manufacture de grès d'art, cours Montalivet Caen
 Grès représentant la tapisserie de la Reine Mathilde avec reflets. Faïences en décors modernes, tons vifs sur fond noir, porcelaine composition décorative
 BRENNER (Mlle), Porcelaines décoratives et coussins art moderne »

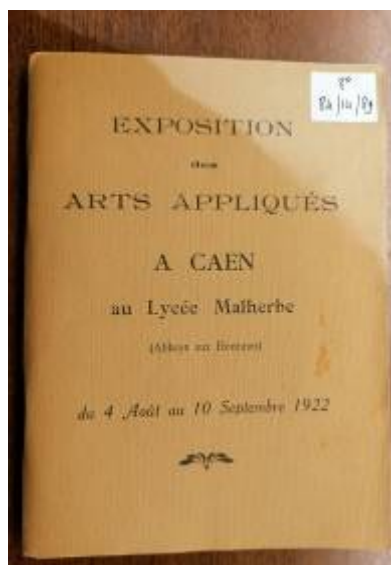


Figure 25 - Catalogue de l'exposition des arts appliqués 1922 (A.D.14)

Moniteur du Calvados du 13 août 1922

Extrait de l'article « Nos visites à l'exposition des arts appliqué »

Continuant notre visite des travaux des industriels normands nous nous arrêtons d'abord devant l'exposition de céramique de M. Brenner où nous signalons ses grès flammés et surtout ses émaux sous couverte d'une note originale et nouvelle.

Voilà longtemps que l'on apprécie la céramique de M. Lucien Desmunt (dont un dépôt existe à Caen chez M. Mollier). Le premier, il eut l'idée de ces grès flammés à reflets métalliques où il a si heureusement interprété les sujets de la célèbre « tapisserie de Bayeux ». Son exposition forme un très bel ensemble où la variété des formes et la parfaite réalisation des sujets forcent l'attention.

...

Nos vieux grès normands si pittoresques, nos vieux pichets sont présentés là tout près par M. Léon Plaisance, de Noron-la-poterie.

Puis c'est la célèbre fabrique de porcelaine de Bayeux de MM. J-P Morlent et Saintville qui avec de beaux modèles de porcelaine ancienne a envoyé toute une série de ces articles de ménage que tout le monde connaît. On sait que le motif décoratif en est la fine fleur de myosotis qui donne une note gaie à ces ustensiles pratiques.

Enfin tenant presque toute une travée du cloître, les travaux de nos potiers normands de ces objets vernissés que l'on a adoptés un peu partout comme motifs de décoration depuis les épis qui surmontent les toits de vos villas normandes jusqu'à toute cette série d'animaux familiers qui grimpent le long de leur murs ou viennent égayer les pelouses de leur jardin. Il y en a une variété infinie dans l'exposition de la maison Filmont ou le bon artiste Géo Lefèvre prodigue ses modèles.

De même dans la belle et importante collection de la tuilerie normande de Bavent qui a également toute une série de gaies toitures sur lesquelles grimpent ces animaux dont nous avons déjà parlé.

Dans le même genre, une nouvelle maison, Courtadon et Cie de Sannerville. C'est un début, mais plein de promesses et l'on admira particulièrement les deux amusants petits paysans normands.

Un article du Moniteur du Calvados du 6 septembre décrit les lots offerts par les exposants - extrait :
« M. Brenner dont le lot de faïences d'art et de poteries est si remarqué, met à la disposition du Comité une théière de style moderne, et Mlle Odette Brenner, sa sœur, un dessus de coussin en velours décoré. »

5.3. 1923 - 1926

Emile Brenner est très impliqué au niveau du syndicat des ouvriers coiffeurs de Caen. En effet c'est sous son impulsion que se crée une école professionnelle de coiffure en novembre 1923.

En juin 1924 plainte de René Brenner pour vol de chevrons dans un immeuble en cours de construction, impasse persillet 0 cAEN. On ne sait pas s'il est le propriétaire de l'immeuble ou s'il est le fournisseur de chevrons.

En 1925, un échange de courrier entre le potier de Noron-la-poterie Léon Plaisance et le céramiste René Brenner via huissier interposé, à propos de frais de réparation d'une moto de René Brenner prêtée à Léon Plaisance.

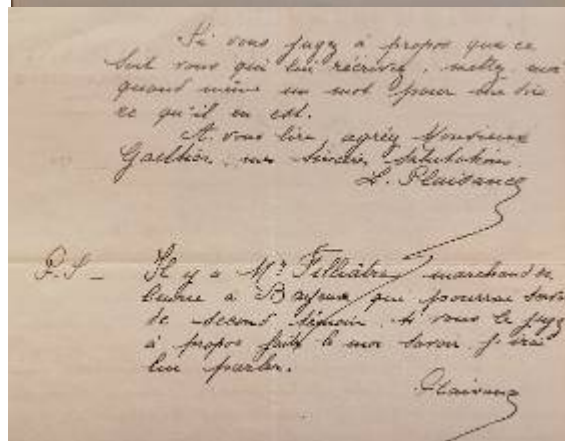
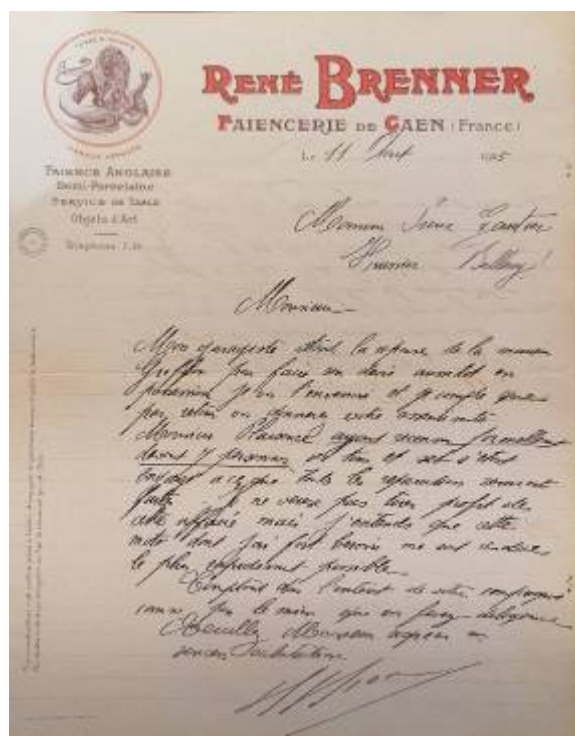


Figure 26 - échanges de courriers entre Léon Plaisance potier de Noron et René Brenner via huissier interposé (A.D.14)

Cette moto fera parler de nouveau d'elle, le 31 mai 1926. René et Louise Brenner circulaient avec cette moto cours Montalivet. Louise est soudainement et lourdement tombée de la moto sur la chaussée : bras cassé, nombreuses contusions sur le corps et le visage.

5.4. Articles sur la faïencerie en novembre et décembre 1927

UNE INDUSTRIE CAENNAISE

Nous voulons parler de la Faïencerie de Caen du cours Montalivet, créée par l'un de nos concitoyens, M. BRENNER. Cette affaire, qui a eu des débuts difficiles, a réussi à coups d'efforts persévérants, à faire comprendre et imposer ses originales et artistiques productions. Aujourd'hui, l'on peut dire que la Faïencerie de Caen a pris une place de premier plan dans la production des Faïences normandes.

Il lui a d'ailleurs fallu chercher une voie ; cette fabrication devait en effet s'attacher à la production de l'œuvre d'Art ; le marché courant des faïences lui étant par essence impossible. Elle a créé dans cet ordre d'idées la Poterie de Bayeux, que nous connaissons tous ; la Poterie de Compiègne, fabrication très active qui emprunte ses motifs de décoration à l'histoire de Jeanne d'Arc. La Poterie de Fécamp, qu'illustre le miracle du précieux Sang, habilement lancée dans la Haute-Normandie par un ancien Caennais.

Le laboratoire où sont étudiés les procédés, l'atelier de décoration, les fours à haute température, sont venus s'ajouter à l'installation initiale ; aujourd'hui la Faïencerie de Caen songe à mieux faire et à lancer une nouvelle et sensationnelle création : celle des métaux incorporés. Nous avons vu les premières de ces innovations qui ont surpris les personnes à qui elles ont été présentées.

Ajoutons que la Faïencerie de Caen fabrique l'isolateur pour les courants à haute tension et que le secteur de Caen, notamment, l'utilise avec la plus grande faveur.

Dans un prochain article, nous parlerons des procédés de fabrication employés dans cette usine.

LES FAIENCES DE CAEN

Une visite à la Faïencerie de Caen, Cours Montalivet, est la meilleure des leçons de choses ; la confection de ces mille objets qui accrochent invinciblement l'œil vaut d'être suivie. C'est **Madame Brenner** qui nous conduit d'abord vers les schistes micassés qui, pour cette fabrication de luxe remplacent l'argile vulgaire ; ces schistes viennent de MAY-SUR-ORNE.

Nous assistons à leur broyage et à leur mélange avec des produits chimiques et c'est une pâte claire, extrêmement façonnable qui va être coulée dans toute une série de moules d'où après un temps court sortiront les pièces presque achevées ; un ébarbage indispensable puis la décoration.

Ce sont des oxydes métalliques sélectionnés qui savamment combinés, dosés, donneront aux faïenceries de Caen cette gamme de couleurs qui font leur originalité. Après une première cuisson, la pièce est trempée dans un bain d'émail et recuite aux environs de 1100°. Puis vient le travail plus délicat qui ajoutera les ors et chacun sait combien vaut cette décoration dernière. L'or pur brassé dans des mercaptans méthyliques est appliqué avec un goût infini ; une dernière cuisson et toutes les irisations subtiles apparaissent pour le bonheur des yeux.

Cette dernière cuisson est d'ailleurs l'objet de soins spéciaux que les profanes que nous sommes ne connaissent pas. On voit ainsi le nombre de mains entre lesquelles passe l'objet, petit ou grand, que nous convoitons à l'étalage du marchand.

Dans un prochain article, nous parlerons d'une fabrication entièrement nouvelle et plus étonnante : celle des métaux incorporés.

Figure 27 - Moniteur du Calvados du 5/11/1927 (Normannia)

Figure 28 - Moniteur du Calvados du 18/12/1927 (Normannia)

On ne saura pas ce que sont ces métaux incorporés puisqu'il n'y aura pas de troisième article. Dans ces articles, il apparaît que

- la faïencerie fabrique des isolateurs haute-tension. Comme l'électrification du territoire se fait par plaques géographiques, chaque plaque a un pouvoir d'achat local.



Figure 29 - exemple d'isolateur haute tension (collection particulière)

- La terre utilisée n'est plus celle de Barent comme dans les années 1920.

C'est une terre de May sur orne qui mélangée à des produits chimiques donne une pâte blanche propice à la faïence. Cette terre sera utilisée jusqu'à la fin car elle apparaît dans l'inventaire du dossier d'indemnités de dégât de guerre.

- Le mercaptan méthylique est un liquide incolore et fétide.

- les peintures anciennes ont résisté au temps grâce aux métaux incorporés aux pigments (le « jaune de Naples », à base de plomb, le « vermillon de mercure »...), de même que les vitraux dans les cathédrales, et les miroirs, étamés d'un amalgame d'étain et de mercure...

Sur ces deux derniers points, il aurait été intéressant d'en savoir plus sur leur utilisation par René Brenner.

- Il faut trois cuissons pour obtenir les faïences :

- une fois la pièce moulée, séchée et ébarbée, une première cuisson, appelée improprement biscuit, va donner une solidité qui va permettre les opérations suivantes.

- Le décorateur va fixer les émaux, oxydes métalliques, sur le biscuit. Une seconde cuisson va donner la diversité des couleurs à la pièce.

- L'application de l'or liquide donnera après cuisson à basse température les reflets métalliques à la pièce.



Figure 30 - exemple de tasse ayant subi les 3 cuissons (collection particulière)

6. Période 1927 – 1931 : René Brenner et Pierre Pissareff

6.1. Pierre Pissareff suit une formation d'ingénieur en génie civil à Caen de 1927 à 1930

Pierre Pissareff, né à Kislovosdsk en Russie le 13 juillet 1904, est devenu un grand céramiste du Beauvaisis, à Armentières près de Lachapelle-aux-pots (Oise) où il exerça une cinquantaine d'année de 1931 à 1981.

Pierre Pissareff est à Caen en 1927. Il effectue une demande de renouvellement de carte d'identité pour étrangers.

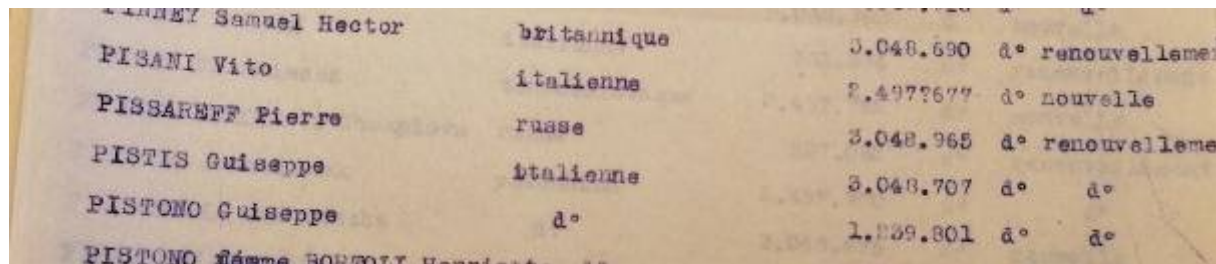


Figure 31 - renouvellement Carte d'identité pour étranger en mars 1927 - Préfecture du calvados (A.D. 14)

Pierre Pissareff n'est alors qu'un simple étudiant, venu pour une durée de trois ans afin d'obtenir le diplôme d'ingénieur en génie civil à l'**Institut technique de Normandie (ITN)**. L'ITN qui se trouve dans les locaux de la faculté de Caen, qui se situait à l'époque en centre ville de Caen, rue Pasteur.

Ces formations diplômantes, pour devenir soit ingénieur chimiste, soit ingénieur électromécanicien ou bien ingénieur en génie civil, sont réservées quasi exclusivement à des étudiants étrangers. Ceux-ci doivent envoyer un dossier avec certaines pièces justificatives en fonction de leur pays d'origine avant d'intégrer un cursus à l'ITN de l'Université de Caen.

Pierre Pissareff a dû remplir une demande de ce type pour intégrer l'Institut Technique de Normandie. Mais elle n'est pas présente dans les archives déposées par l'ITN aux archives départementales.

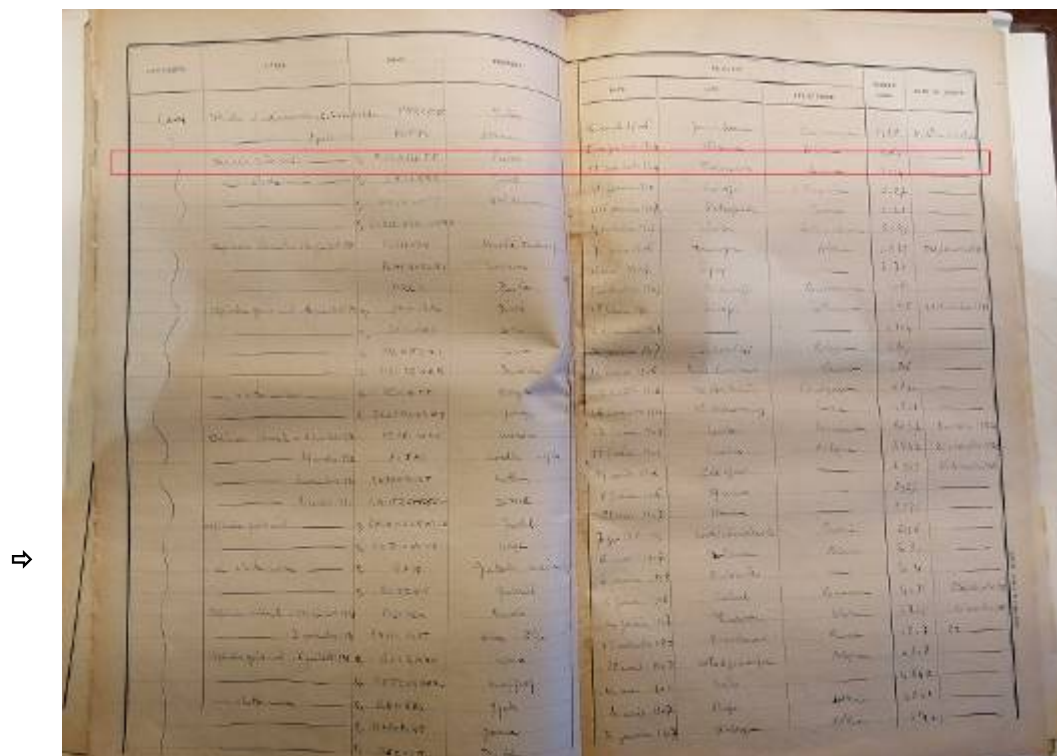


Figure 32 : Registre ITN Université de Caen - liste des étudiants 1930 – 1932 – Extrait (AD14)

Pierre Pissareff ne vient pas seul à Caen, mais accompagné de son ami Serge Rodionoff visible aussi sur l'extrait du registre ci-dessus (en face de la flèche⇒).

Nous pouvons voir sur la liste ci-dessus que les étudiants proviennent en majorité des pays de l'est : Pologne, Roumanie, Russie, Bulgarie. Quelques étudiants viennent d'Asie : Cochinchine, Chine

Pierre Pissareff loge à Caen, rue de la monnaie, au numéro 11. Sa future épouse, Raymonde Staub, loge à Paris 11 rue Taylor, mais ses parents habitent au n°6 de la rue froide. Les logements de Pierre Pissareff et des parents de Raymonde Staub sont dans le même pâté d'immeuble.

Raymonde Staub est née le 25 juillet 1903, chez sa grand-mère, Mme Veuve Gobert, à Chaumont en Vexin près de Beauvais.

Raymonde Staub vivait à Caen depuis que ses parents ont racheté un hôtel dénommé « Nouvel Hôtel », au 173 rue Saint-Jean en 1922. Elle étudie au conservatoire de musique dans la classe de chant et diction. Raymonde excelle dans le chant soprano. Plusieurs articles de journaux lui sont consacrés.

Exemple d'un article du 28 juin 1924 moniteur du Calvados :

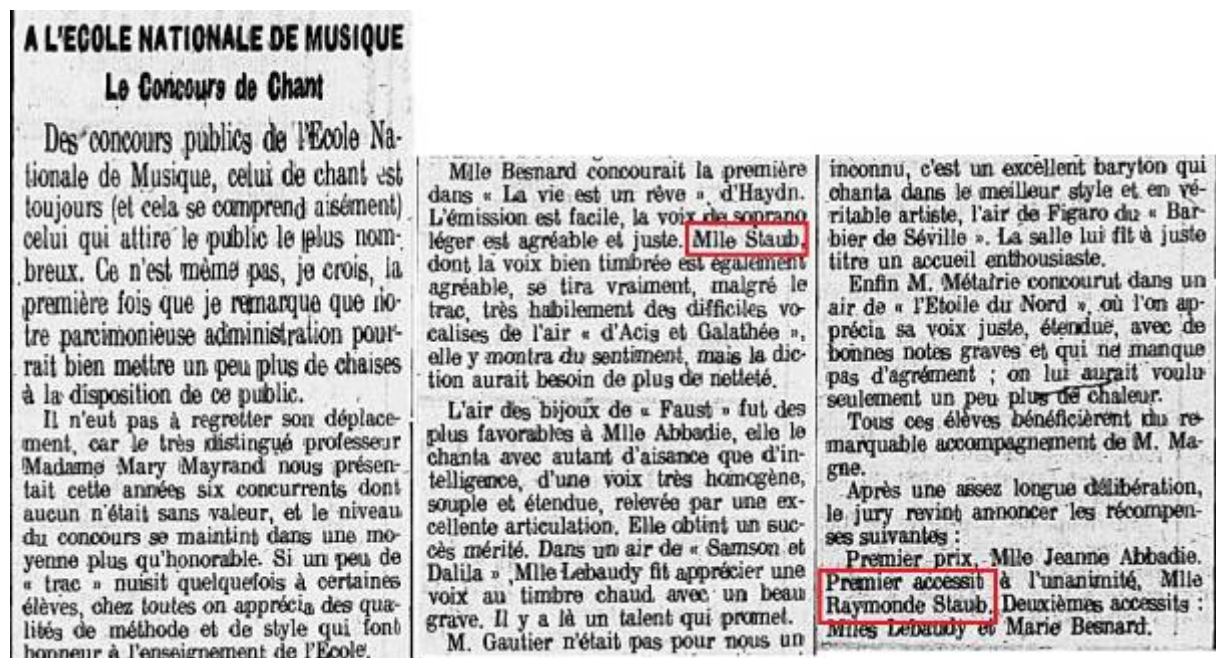


Figure 33 - Le Moniteur du Calvados 28 juin 1924 (Normannia)

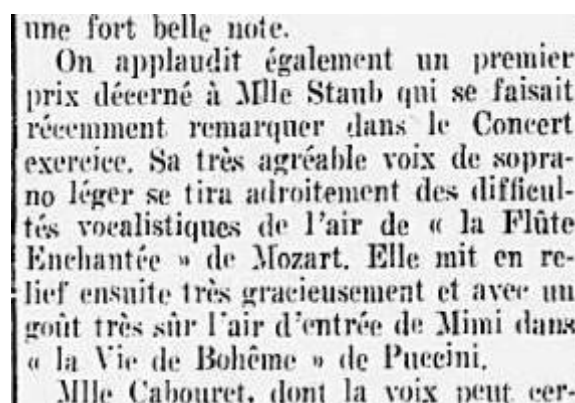


Figure 34 - 25 juin 1927 premier prix décerné à Mlle Staub (Normannia)

A noter que le professeur de chant Marie Joséphine Mayrand cité dans l'article ci-dessus sous le nom de Mary Mayrand sera témoin du mariage de Raymonde Staub et Pierre Pissareff en août 1929.

Si l'on positionne sur un plan de Caen d'avant guerre, le logement de Pierre Pissareff, les parents de Raymonde Staub et l'Institut technique de Normandie, nous obtenons ceci :



Figure 35 - positionnement des lieux de vie de Pierre Pissareff et des Parents de Raymonde Staub

6.2. Expositions artisanales de Caen de 1927 et 1928

La première exposition artisanale a lieu du 21 août au 4 septembre 1927 à Caen. René Brenner n'est pas adhérent à la Confédération Générale de l'Artisanat Français et n'expose donc pas à cette première exposition artisanale.

Il sera bien présent à la seconde édition en 1928 (mais affublé du prénom Henri dans le catalogue). René Brenner reçoit un diplôme d'honneur et une médaille.

6.3. Pierre Pissareff employé chez René Brenner 1929 - 1931

Comment Pierre Pissareff et René Brenner se rencontrent-ils ?

Une annonce de recherche de décorateur sur faïence est passée par René Brenner le 5 mars 1929. Est-ce à cette annonce que Pierre Pissareff a répondu ?

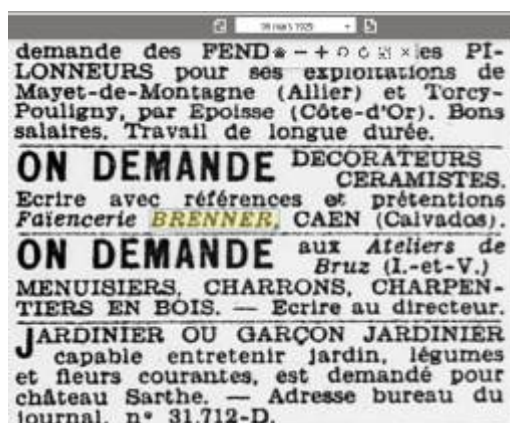


Figure 36 - Ouest Eclair (Caen) du 5 mars 1929 (Normannia)

D'après un document que possédait Pierre Pissareff et qui est reproduit dans le livre « Pissareff, un destin hors du commun » de Jean Cartier aux éditions du GRECB, René Brenner a fourni un document attestant que Pierre Pissareff a été employé comme décorateur céramiste du 25 juin 1929 au 15 septembre 1931.



Figure 37 - extrait du livre « Pierre Pissareff potier un destin hors du commun » de Jean Cartier GRECB

6.4. Exposition artisanale de 1929 : récompenses pour René Brenner et Pierre Pissareff

Le 26 juillet 1929, lors de l'exposition artisanale de Caen en 1929, René Brenner reçoit un diplôme catégorie hors concours et Pierre Pissareff, le premier prix dans la catégorie « Compagnons d'artisan ».

Au vu de ces différentes dates, On s'aperçoit que Pierre Pissareff reçoit un prix un mois après son embauche chez René Brenner. Il est donc fort probable que Pierre Pissareff ait débuté avec Brenner bien avant la date du 25 juin, peut être sur une période d'essai comprise entre le 5 mars et le 25 juin 1929.

6.5. Vente du salon de coiffure Brenner en juillet 1929

Emile Brenner vendra son salon de coiffure à un confrère, Brazard, en 1929, à l'âge de 65 ans, pour prendre sa retraite. Il se retire à Grimposq au lieudit Lasseray, où il a une propriété, avec son épouse Ernestine et son frère, Edouard.

On continuera à trouver les céramiques de René Brenner dans le nouveau Salon de coiffure Brazard.

6.6. Mariage de Pierre Pissareff et Raymonde Staub août 1929

Le 4 juillet 1929 paraît dans le Journal de Caen la publication de mariage de Pierre Pissareff et Raymonde Staub.



Figure 38 - Publication de mariage dans le journal de Caen du 4 juillet 1929 (Normannia)

Le mariage aura lieu à Paris, dans le 10^e arrondissement, le 3 août 1929.

Seuls deux témoins proches de Raymonde Staub seront présents : Son frère Raymond et Marie Joséphine Mayrand-Houlliot Cantatrice et professeur de chant à l'école de musique de Caen.

Raymonde Staub est une de ses élèves depuis plusieurs années. Raymonde Staub et Marie Mayrand habitent au 11 rue Taylor dans le 10^e arrondissement.

Quelques jours auparavant son mariage, le 29 juillet 1929, Pierre Pissareff reconnaîtra la fille de Raymonde Staub, Annie née en 1926 à Marseille. Elle portera désormais son nom.

6.7. Article d'août 1929 concernant des terres de l'Eure



Figure 39 - Moniteur du calvados du 29 août 1929 (Normannia)

Cet article ressemble à de la publicité déguisée. Mais il semble que René Brenner, à l'instar de Filmont et de la Poterie du Mesnil de Bavent, ait produit des animaux en céramique de jardin. Mais au vu de la liste des moules, établie lors de la demande d'indemnités de guerre, la production ne s'est pas poursuivie. En effet aucun moule d'animal n'est décrit dans cette liste (voir [annexe 9](#))

6.8. Articles sur les faïences de Brenner le 15 octobre 1929

Extrait du journal le Moniteur du Calvados :

« En octobre 1929 a lieu la fête des étalages. Les vitrines de la Maison Brazard, successeur de M. Emile Brenner contiennent l'exposition des faïences de la faïencerie Caen Brenner.

On peut constater une évolution profonde dans la production de la faïencerie de Caen, évolution artistique d'une haute technique, résultant des longues études que M. Brenner a passées à la Manufacture Nationale de Sèvres. Il nous semble bien que les divers morceaux exposés hier, tant dans le Bayeux vieux style que dans le Bayeux bleu qui date d'ailleurs de l'exposition artisanale, dans les faïences de Compiègne, Orléans, Fécamp avec leurs curieuses réminiscences historiques, soient inégalables et que M. Brenner possède des secrets qui placent sa production en dehors de toutes les choses que l'on présente généralement dans cet ordre d'idées.

Il nous faut signaler aussi que les poteries Normandes et bretonnes de M. Brenner, qui illustrent plaisamment et d'une façon inattendue les modes d'il y a un siècle. Ce sont d'ailleurs les documents de la Bibliothèque de Caen qui ont aidé à cette création toute spéciale.

A l'entrée de la rue Saint Pierre, on peut admirer une autre des spécialités de la faïencerie Brenner. Il s'agit des poteries du vieux Caen représentant les deux sièges de Caen de 1417 et 1450. Ces œuvres sont vraiment d'une originalité remarquable et rappellent la tonalité des anciennes faïences italiennes et les formes heureuses des vieilles faïences de chez nous. »

Il s'agit d'un des rares articles sur la poterie de René Brenner. A la lecture de cet article, il apparaît que :

- Les faïences de Compiègne, Fécamp et Orléans dont la comparaison est faite par le journaliste, avec la production de 1929 de René Brenner, nous sont complètement inconnues en 2023.

- Le journaliste cite ensuite des pièces de Brenner ayant pour décorations des normands et bretons habillés comme en 1830. Confond-t-il avec Vautier qui exécute ce genre de pièce ? Vautier travaille-t-il pour Brenner ? Autre hypothèse : Ces pièces sont bien de René Brenner, mais fabriquées en faible quantité ?

- Poterie figurant le siège de Caen de 1417 et 1450 : Ce type de faïence de René Brenner est peu fréquente sur le marché actuel.



Figure 40 - image du siège de Caen de 1450 (collection particulière)

6.9. Exposition artisanale de 1930

Deux nouveaux céramistes faïenciers apparaissent lors de cette exposition artisanale de 1930. Il s'agit de Victor Lamy dont la société « céramique d'art du Moulin-au-roy » est située au 53 rue du Gaillon à Caen et de Marcel Vautier membre de la même société. Un fois cette société dissoute, Marcel Vautier deviendra, l'année suivante, responsable de la production de la société « céramique d'art de Mondeville ».

Extrait de l'article du Moniteur du Calvados du 27 septembre 1930 :

« La céramique est encore un art qui fut toujours en honneur chez nous. Elle est aussi brillamment représentée par un bel ensemble de la céramique d'art de Mondeville, avec l'heureuse création des normands de M. Marcel Vautier ; les excellentes poteries d'art de M. Victor Lamy et les remarquables poteries à reflets d'or de M. René Brenner, qui est depuis longtemps un maître et un inventeur en ce genre. »

6.10. Diplôme d'ingénieur en génie civil en juillet 1930 pour Pierre Pissareff et Serge Rodionoff

Pierre Pissareff obtiendra son diplôme d'ingénieur en génie civil à l'issue des examens en juillet 1930 à l'Institut Technique de Normandie. Son ami Serge Rodionoff, avec qui il créera la société Sarod en 1932, réussit lui aussi son examen d'ingénieur en génie civil.

Ils resteront tous les deux à Caen jusqu'en 1931, Pierre Pissareff travaillant pour René Brenner dès 1929 et Serge Rodionoff à partir de 1931.

Serge Rodionoff est locataire des beaux parents de Pierre Pissareff. En effet Nicolas Staub, le père de Raymonde, a mis son hôtel en gérance en 1929 et a acheté un immeuble au 15 rue grusse où il loge des étudiants de l'ITN, étrangers pour la plupart.



Figure 41 - Serge Vassilevich Rodionoff (geni.com)

Dans le bulletin trimestriel de l'association des ingénieurs de l'Institut Technique de Normandie n° 25 d'octobre 1930, il y a la liste des diplômés de la promotion 1930. Pierre Pissareff et Serge Rodionoff en font partie.



Figure 42 - bulletin de l'association des ingénieurs de l'ITN de l'année 1930 (A.D.14)



Figure 43 - liste des ingénieurs reçus à l'examen de la promotion de 1930 - Pierre Pissareff et Serge Rodionoff diplômés (A.D.14)

6.11. Articles de décembre 1930

Deux articles ressemblant plus à de la publicité déguisée ainsi qu'une vraie publicité paraissent en décembre 1930 dans le Moniteur du Calvados

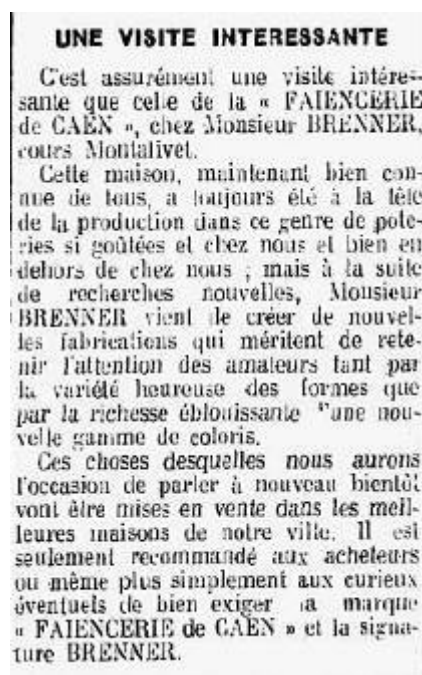


Figure 44 - article du 20 décembre 1930 (Normannia)



Figure 45 - publicité du 21 décembre 1930 (Normannia)



Figure 46 - article du 27 décembre 1930 (Normannia)

6.12. Exposition artisanale 1931

Lors de l'exposition artisanale de 1931 Pierre Pissareff et Serge Rodionoff reçoivent des prix. Serge Rodionoff est lui aussi devenu décorateur sur céramique.



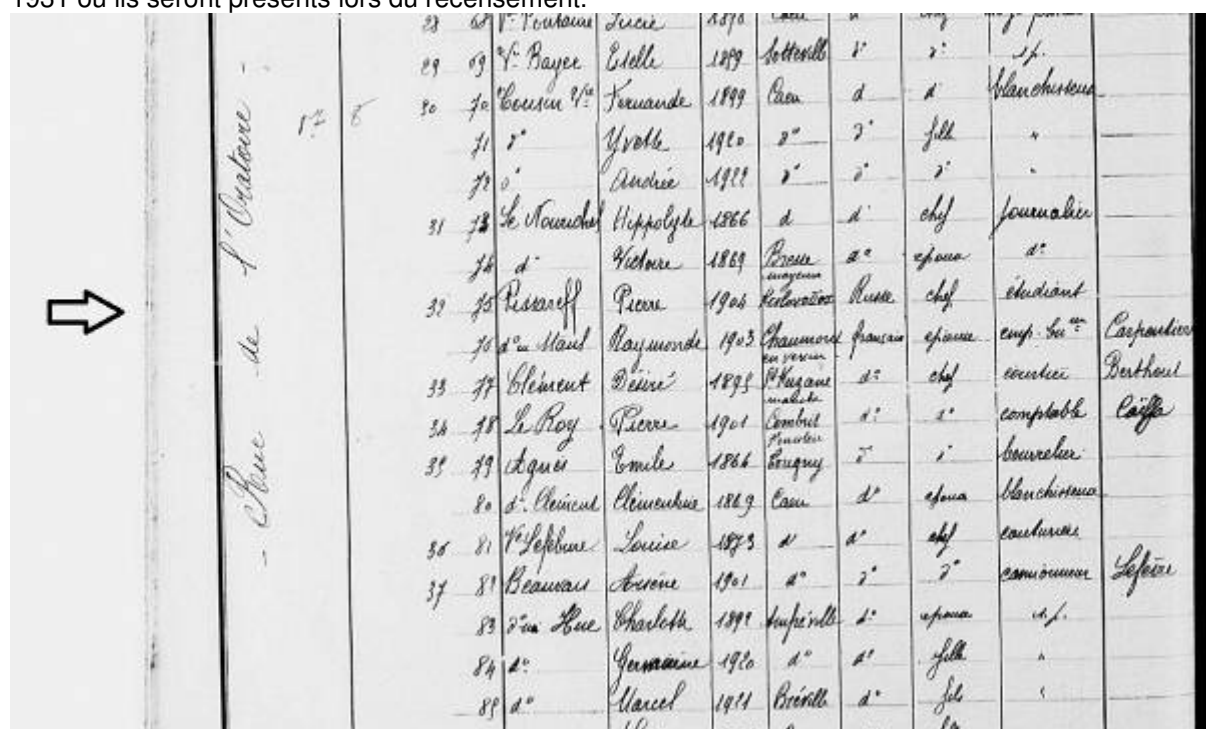
Figure 47 - Pierre Pissareff et Serge Rodionoff chez René Brenner (collection particulière)

Il reçoit un prix lors de l'exposition artisanale de 1931 en tant qu'apprenti décorateur, alors que Pierre Pissareff en reçoit un en tant qu'ouvrier :

	monnier; l'ensonnat saint-Joseph.
	Ecole de Préapprentissage, mention spéciale: Foyer des Jeunes.
	APPRENTIS
	1 ^{er} prix, diplôme et plaquette bronze des Etablissements Savare et C ^{ie} : Lemaréchal, atelier Duhamel.
	Diplôme et 1 ^{er} prix, médaille bronze des Etablissements Drouet-Lecchevalier: Delarue, atelier Colin.
⇒	Diplôme de 3 ^e prix: M. Rodionoff, apprenti décorateur céramiste.
	OUVRIERS
	Diplôme de 1 ^{er} prix avec félicitations du jury, médaille argent de la ville de Caen: Mme Ch. Lecointe; diplôme de 1 ^{er} prix, médaille d'argent offerte par « Le Petit Parisien »: Colin Georges, atelier Pegéot; Gombert, atelier Pommier; Rumillac, atelier David; Dupont Jean, atelier Pegéot; Guérard, atelier Colin; médaille de bronze du Comité des Arts Appliqués: Pisareff, atelier Brenner; médaille de bronze offerte par le « Petit Pa-
⇒	

Figure 48 - Moniteur du Calvados du 4 août 1931 (Normannia)

Une fois marié, Pierre Pissareff et Raymonde Staub habiteront au 17 rue de l'oratoire à Caen jusqu'en 1931 où ils seront présents lors du recensement.



N°	Nom	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	État civil	Profession
28	P. Pissareff	Pierre	1899	Caen	d.	étudiant
29	R. Staub	Raymonde	1903	Chaumont	épouse	employée de bureau
30	L. Roy	Louise	1901	Caen	d.	comptable
31	L. Roy	Pierre	1901	Caen	d.	comptable
32	L. Roy	Emile	1886	Caen	d.	bouvier
33	L. Roy	Henriette	1889	Caen	d.	blanchisseuse
34	L. Roy	Louise	1883	Caen	d.	causidienne
35	L. Roy	Armand	1901	Caen	d.	commerçant
36	L. Roy	Charlotte	1899	Caen	d.	épouse
37	L. Roy	Yvonne	1900	Caen	d.	fillette
38	L. Roy	Marcel	1911	Caen	d.	fillette

Figure 49 - Recensement rue de l'oratoire (185 sur 549 Caen-Est 1931 – A.D.14)

Pierre Pissareff est toujours déclaré comme étudiant et Raymonde comme employé de bureau chez Carpentier, vendeur de TSF.



Figure 50 - annuaire des 50000 (A.D.14)

Raymonde Staub donnera des concerts à Vire, Flers jusqu'à fin octobre 1931.

Le couple quittera Caen pour Lachapelle-aux-Pots dans l'Oise qui se trouve à une trentaine de kilomètres de Chaumont-en-Vexin, ville de naissance de Raymonde.

Pierre Pissareff fondera avec Serge Rodionoff la société SAROD.

6.13. Naissance du quatrième et dernier enfant, Robert Brenner

Le 21 octobre 1932 naîtra le quatrième enfant du couple René et Louise Brenner. Il y aura donc 12 ans d'écart entre la troisième enfant Christiane née en 1920 et Robert.

7. Période de 1932 - 1942

7.1. Faillite de 1932

Le 9 avril 1932, le tribunal de commerce de Caen déclare le sieur René Brenner cours Montalivet en état de faillite :

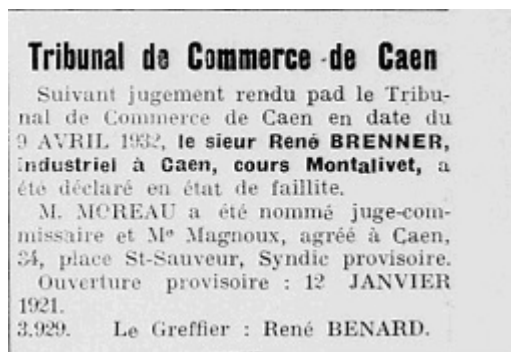


Figure 51 - Journal de Caen du 14 avril 1932 (AD14)

7.2. Bilan de la décennie 1932 1942

Derniers prix en en 1939 et 1942

Suite à la faillite de 1932, la décennie suivant est très calme au niveau des articles de journaux.

René Brenner est cité 2 fois lors de la remise de prix :

- un diplôme et une médaille d'argent en mars 1939 lors du concours régional du travail ; On remarque à cette occasion que c'est l'artisan céramiste qui reçoit le prix. Le terme d'industriel n'est plus utilisé à son encontre
- un prix d'honneur lors de l'exposition artisanale de septembre 1942

René Brenner secondé par sa fille Yolande

Sa fille Yolande secondera son père et deviendra céramiste. C'est elle qui fournira les éléments concernant l'usine de céramique lors du montage du dossier afin d'obtenir des indemnités pour destruction de guerre.



Figure 52 - Yolande Brenner (collection particulière)

8. Période 1942 - 1945 : les années noires

8.1. Bombardement de la faïencerie Brenner du 2 mai 1942

La faïencerie de Caen est située sur le cours Montalivet entre l'Orne d'un côté et la gare SNCF de l'autre. Elle est proche de l'usine à gaz et de dépôts pétroliers. La faïencerie est à environ 2,5 km de la SMN (Société Métallurgique de Normandie).

L'usine de céramique Brenner est proche de sites qui seront fréquemment bombardés à partir de l'année 1942.

Le 2 mai 1942, la faïencerie est touchée.

A noter qu'aucun article de journal ne décrit ce bombardement : censure allemande ?

8.2. Décès de Louise Brenner le 16 décembre 1942

Madame René Brenner est très affectée par les conséquences du bombardement du 2 mai 1942.

Quelques mois plus tard, Louise Luthringer décède à Caen le 16 décembre 1942 à l'âge de 46 ans. René Brenner est secondé par sa fille Yolande qui a choisi le métier de céramiste et du cadet de ses enfants âgé de 10 ans.

8.3. Bombardement de l'usine Montalivet le 10 février 1943

Le 10 février 1943 à 11h du matin, un nouveau bombardement allié touche la zone de la place de la demi-lune et du cours Montalivet. Comme d'autres entreprises du cours Montalivet, l'usine de céramique ainsi que la maison d'habitation est anéantie par les bombes.

René Brenner est dans un total dénuement.

Il dépose un dossier d'indemnisation de dommage de guerre le 17 février en fournissant comme adresse postale, le buffet de la gare de Caen.



Figure 53 - le Bonhomme libre du 12 février 1942 (Normannia)



Figure 54 - Ouest éclair du 12 février 1943 - cours Montalivet (Gallica/BnF)

8.4. Décès de René Brenner le 12 mai 1943

René Brenner et ses deux enfants, Yolande et Robert vont alors habiter chez la mère de René, Ernestine Brenner, à Grimbosq.

René Brenner y décéda subitement le 12 mai 1943, soit trois mois après le bombardement.

Un article dans le journal « Le bonhomme normand » du 21 mai 1943 lui est consacré :

« Deuil artistique

On apprendra avec peine la disparition de René Brenner, le céramiste caennais aux œuvres bien connues et appréciées. René Brenner dont l'esprit inventif était toujours en éveil, avait réussi à renouveler les formes plastiques de la poterie et de la faïencerie, à perfectionner les émaux, à renouveler la décoration. On pouvait admirer de superbes pièces de lui dans nos magasins et il se montrait le continuateur et l'émule de Desmunt.

Frappé par la perte de sa femme qui était sa collaboratrice zélée et par la ruine de ses fours détruits par les obus anglais, René Brenner a succombé ces jours ci chez sa mère, à Grimbosq, à l'âge de 53 ans. Nous offrons à sa famille nos condoléances émues »

8.5. Décès du fils de René Brenner, René Jacques

René Jacques Brenner était prisonnier en Allemagne. Il arrive à s'évader et rejoint le Sud-Ouest de la France et s'engage dans la résistance. Il décéda au cours de combats en août 1944 à Biarritz.

8.6. Destruction de la maison familiale Brenner de Grimbosq

Lors de l'été 44, la maison de Grimbosq où s'étaient retirés les parents de René Brenner, est touchée par les bombardements et une seule pièce reste utilisable. Dans cette maison vivaient Ernestine Fieg épouse d'Emile Brenner, Yolande Brenner sa petite fille, et Robert son petit fils. La grand-mère sera évacuée par la croix rouge.

Yolande et son petit frère Robert se rendront à Paris chez leur tante Odette Brenner, décoratrice.

9. Dossier d'indemnités de guerre

Yolande Brenner dépose une déclaration de sinistre pour l'usine de Céramique située au n°8 cours Montalivet à Caen. Cette déclaration de sinistre n° 4335 du 24/01/45 fait double emploi celle enregistré sous le n°477 du 17 février 1943 déposée par René Brenner. Le dossier de déclaration sera enregistré sous le numéro 8.156 RIC.

La procédure est très lente. En 1959, les héritiers Brenner vendront leurs droits à indemnités à une société HLM.

En 1955, un expert rend un rapport sur l'état général mobilier et immobilier de l'usine de céramique au moment. Ce dossier est en [annexe 9](#).

On y trouve la description des différents ateliers de l'usine : atelier de préparation de la terre ; atelier de coulage ; atelier de séchage ; atelier de décor ; atelier d'émaillage ; magasin ; grand laboratoire ; petit laboratoire ; atelier de moulage ; entrepôt ; garage ; bâtiment servant d'entrepôt ; magasin d'exposition ; extérieur avec ses trois fours

Pour chaque atelier est décrit précisément le mobilier, les matières premières et chimiques mises en œuvre.

L'ensemble des matières premières, des produits chimiques, des matières consommables utilisés sont décrits dans ce document.

Enfin une liste des moules utilisés dans la faïencerie sera établie par Yolande Brenner. Ce qui donne une idée de la production.

10. Environnement de la production

10.1. Personnel travaillant dans la faïencerie de Caen

Lors de l'incendie de 1918, alors que l'usine de céramique était sous forme d'une société par parts, elle employait une vingtaine de personnes.

Il y a peu de traces du nombre, des noms et des rôles des employés de la création de la faïencerie 1911 à sa destruction totale sous un bombardement de février 1943.

Ce nombre a du être très réduit après les faillites de 1920 et 1932.

Le plus célèbre d'entre eux est Pierre Pissareff. Son ami Serge Rodionoff a aussi été employé. Ils l'ont été comme décorateurs.

La fille aînée de René Brenner, Yolande, est devenue céramiste avec son père.

Son épouse Louise est décrite par sa belle soeur comme une artiste. Elle a pu participé à la production. Certaines pièces modelées pourraient être de sa main.

Deux céramistes Victor Lamy et Marcel Vautier démarrent une production de céramique à la fin des années 20 début des années 30. Leurs productions ressemblent à celle de Brenner, notamment Vautier avec des pièces ayant pour décor la tapisserie de Bayeux et un décor de fruits et grosses fleurs.

Marcel Vautier a certainement été formé par René Brenner car il existe quelques pièces de faïence portant la double signatures René Brenner Marcel Vautier.

10.2. Type d'emplois à la faïencerie

- Le tourneur pour la création de pièces originales qui seront ensuite moulées ou bien pour des commandes spéciales hors moule. Les pièces moulées sont en général ébarbées et polies sur un tour avant leur cuisson.
- Le mouleur est celui qui va créer un moule en plâtre du sujet à obtenir. Il effectue aussi la remise à neuf du moule lorsqu'une partie de ce dernier se brise.
Le moule en plâtre est composé de deux parties :
 - La chape ;
 - Les morceaux enfermés dans cette chape, qui réunis, forment le moule proprement dit ;La chape est composée de deux parties, qui doivent se joindre exactement, au moyen de tenons appropriés.
Les morceaux qui composent le moule proprement dit, sont plus ou moins gros, suivant la taille et la forme du sujet à obtenir.
Ces morceaux doivent se joindre d'une façon parfaite et se séparer très aisément, lorsque la chape est ouverte en deux.
Un moule en plâtre ne s'use pas mais se brise.
La chape peut se briser sous l'effet de la pression et des manipulations successives.
De même, un morceau peut se briser lors des manipulations lorsque la chape est ouverte en deux.
Il n'est pas possible de refaire un seul morceau. C'est l'ensemble qui doit être refait entièrement.
- Le décorateur : c'est l'artiste de la faïencerie. C'est en général le décor, qui déclenche l'envie d'achat d'un client dans la faïencerie d'art.
- Enfournement du four et conduite de la cuisson. C'est une phase délicate. Si la cuisson est mal conduite, la perte peut être élevée. En général, la conduite est dirigée par le patron.

11. Production de René Brenner 1911 1943

11.1. Inventaire non exhaustif

11.1.1. Pièces datées et signées Brenner au manganèse

N°
01

Photo forme générale

Photo base signature



Figure 55 – Vase scène 27 daté de novembre 1912 (coll. part.)

02



Figure 56 – Salière TB datée de 1913 (coll. part.)

03



Figure 57 – Vase Luc sur mer daté 1915 (coll. Part.)

Ces trois pièces datées le sont sur la période 1912 1915. Elles sont signées au manganèse. 2 pièces sont décorées d'éléments de la tapisserie de Bayeux. La troisième porte un nom de lieu « Luc s/ mer » et un numéro de forme « 50 ».

11.1.2. Pièces signées Brenner au manganèse sans date

04



Figure 58 - Vase deux anses sans décor (coll. Part.)

05



Figure 59 - Vase TB scène 10a (coll. Part.)

06



Figure 60 - Plat TB scène 58 (coll. Part.)

07



Figure 61 – Vase Charles VII donnant à Jeanne d'Arc une épée (coll. Part.)

08



Figure 62 - Pichet Jeanne d'Arc non signé (coll. part.)

11.1.3. Quelques services à café, à thé, à orangeade

09



Figure 63 - Service 3 pièces Jeanne d'arc (coll. part.)

10



Figure 64 - 5 gobelets (coll. part.)

11



Figure 65 - Service à café (coll. part.)

12



Figure 66 - Cafetière et bols à oreilles – siège de Caen (coll. part.)

13



Figure 67 - Service à café (coll. part.)

14



Figure 68 - Service à orangeade (coll. part.)

15



Figure 69 - Service à orangeade (coll. part.)

11.1.3. Pièces avec une signature incisée « Bayeux Brenner » sans n° ni de contenance ni de forme

16



Figure 70 - Vase scène 4 (coll. part.)



17



Figure 71 - Vase 2 anses scène 10 (coll. part.)



18



Figure 72 - tasse scène ? (coll. part.)



19



Figure 73 - Soucoupe scène 57 (coll. part.)



20



Figure 74 - jardinière à anses scène 33 & 4 (coll. part.)



21



Figure 75 - Plat ovale TB scène 25 (coll. part.)



22



Figure 76 - Plat ovale TB scènes 2-3 (coll. part.)



23



Figure 77 - Plat TB scène 23 (coll. part.)

24



Figure 78 - petit vase TB scène 29 (coll. part.)



11.1.4. Pièces avec une signature incisée « Bayeux Brenner » avec un n° de contenance 1/2/3

25



Figure 79 – Bonbonnière TB scène 9 (coll. part.)



26



Figure 80 - cruchon à décor de fruits et feuillage (coll. part.)



27

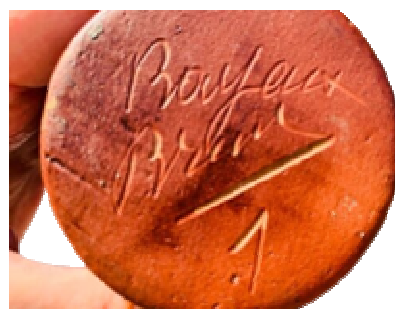


Figure 81 – Pichet TB scène 29 (coll. part.)

28



Figure 82 – Vase 2 anses TB scène 27 (coll. part.)

29



Figure 83 – Vase 2 anses TB scène 9 (coll. part.)

11.1.5. Pièces avec une signature incisée « RB, RB-, RBX, RB Bayeux » avec un n° de contenance 1/2/3

30



Figure 84 – Cruchon TB scène 12 (coll. part.)



31



Figure 85 – Vase 2 anses TB scène ? (coll. part.)



32



Figure 86 – Bonbonnière TB scène 35 (coll. part.)



33



Figure 87 – Vase TB scène 23 (coll. part.)



34



Figure 88 - Vase 2 anses siège de Caen(coll. part.)



35



Figure 89 - Pichet TB scène 33 (coll. part.)



36



Figure 90 - Soliflore TB scène 52 (coll. part.)



37



Figure 91 - écuelle à oreilles – siège de Caen (coll. part.)



Figure 92 - écuelle à oreilles – siège de Caen (coll. part.)

38



Figure 93 - écuelle à oreilles – siège de Caen (coll. part.)



Figure 94 - écuelle à oreilles – siège de Caen (coll. part.)

39



Figure 95 - écuelle à oreilles – siège de Caen (coll. part.)



Figure 96 - écuelle à oreilles – siège de Caen (coll. part.)

40



Figure 97 - écuelle à oreilles – siège de Caen (coll. part.)



41



Figure 98 - Vase à deux anses TB scène 14 (coll. part.)



42



Figure 99 - soliflore non émaillé oiseau bleu et fruits (coll. part.)



43



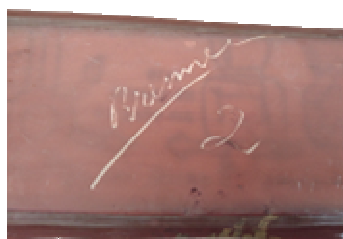
Figure 100 - Ecuelle TB scène 32 (coll. part.)



44



Figure 101 - Plat TB scène 38 (coll. part.)



45



Figure 102 - Cruche TB scène 14 (coll. part.)



46



Figure 103 - Théière TB scène 35 (coll. part.)



47



Figure 104 - Vase 2 anses TB scène 23 (coll. part.)



48



Figure 105 - Théière TB scène 14 (coll. part.)



49



Figure 106 - Cruchon TB scène 13 & 34 (coll. part.)



50



Figure 107 - Ecuille à oreille TB scène 25 ? (coll. part.)



Figure 109 - n° de forme 3

11.1.6. Pièces avec numéro de forme quelque soit la signature

51



Figure 108 - vase obus TB scènes 9 & 13 (coll. part.)



52



Figure 110 - Soliflore TB scène 12? (coll. part.)



Figure 111 - n° de forme 5

53



Figure 112 - Jardinière TB scènes 4 & 32 (coll. part.)



Figure 113 - n° de forme 9

54



Figure 114 - vase TB scènes 25 & 58 (coll. part.)



Figure 115 - n° de forme 20

55



Figure 116 - vase panier TB scène 58 (coll. part.)



Figure 117 - n° de forme 26

56



Figure 118 – bouteille TB scène 14 (coll. part.)



Figure 119 - n° de forme 37

57



Figure 120 - Soliflore TB scène 9 (coll. part.)



Figure 121 - n° de forme 40

58



Figure 122 – Vase amphore tripode TB scènes 10 & 19 (coll. part.)



Figure 123 - n° de forme 53

59



Figure 124 - Vase pichet à ouverture trilobée TB scène 29 (coll. part.)



Figure 125 - n° de forme 56

60



Figure 126 - vase balustre carré TB scène 10 (coll. part.)



Figure 127 - n° de forme 57

61



Figure 128 - bouteille à paillettes Caen (coll. part.)



Figure 129 - n° de forme 57

62



Figure 130 - Vase piédouche TB scène 10 (coll. part.)



Figure 131 - n° de forme 58

63



Figure 132 - Vase balustre TB scène 30 (coll. part.)



Figure 133 - n° de forme 60

64



Figure 134 - Jardinière TB scène 10 ? (coll. part.)



Figure 135 - n° de forme 61

65



Figure 136 - Cruche TB scène 29 (coll. part.)



Figure 137 - n° de forme 65

66



Figure 138 - Chevrette ansée à décor floral (coll. part.)



Figure 139 - n° de forme 100

67



Figure 140 - vase à oreilles TB scène 23 (coll. part.)



Figure 141 - n° de forme 104

68



Figure 142 – soliflores TB scènes 14 & 32 (coll. part.)



Figure 143 - n° de forme 106

69



Figure 144 - Soliflore TB scène 44 (coll. part.)



Figure 145 - n° de forme 107 ?signé BR

11.1.7. Pièces signées RB ou BR ou RBX ou RB- Bayeux ou Brenner sans n° ni de forme ni de contenance

70



Figure 146 - tasse et soucoupe TB scène 5 (coll. part.)



71



Figure 147 - Cruchon TB scène ? (coll. part.)



72



Figure 148 - Gobelet TB scène 30 (coll. part.)



73



Figure 149 - Deux soucoupes TB scène 43b (coll. part.)



Figure 150 - signature BR (rare)

74



Figure 151 - Deux tasses TB scène (coll. part.)



Figure 152 - signature BR (rare)

75



Figure 153 - Assiette TB scène 32 (coll. part.)



Figure 154 - signature inhabituelle (Yolande Brenner ?)

76



Figure 155 - Assiette TB scène 32 (coll. part.)



Figure 156 – signature RB C

77



Figure 157 - Soucoupe avec décor luxueux TB scène 40 ? (coll. part.)



Figure 158 - Dessous d'assiette avec émailage luxueux

78



Figure 159 - assiette signée TB scène 36 (coll. particulière)



79



Figure 160 - assiette non signée TB scène 34 (coll. particulière)



80



Figure 161 - Tasse TB scène 23 (coll. part.)



81



Figure 162 - Plat ovale TB scène 23 (coll. part.)



82



Figure 163 - Plat rond TB scène 14 (coll. part.)



83

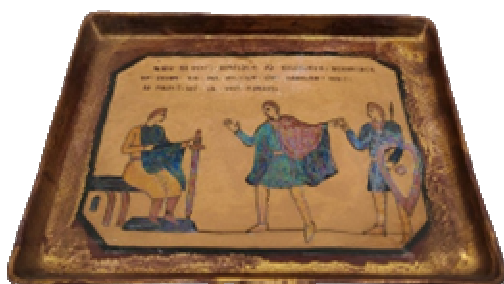


Figure 164 - Plat rectangulaire TB scène 9 (coll. part.)



84



Figure 165 - Sucrier TB scène 14 (coll. part.)



85



Figure 166 - Tasses TB scènes ? & 20 (coll. part.)



86



Figure 167 - Soucoupe TB scène 35 (coll. part.)

87



Figure 168 – Plateau et cloche à fromage TB scène 29 (coll. part.)

88



Figure 169 - Assiette TB scène 35 (coll. part.)

89



Figure 170 - Assiette TB scène 46? (coll. part.)



90



Figure 171 - Assiette TB scène 38? (coll. part.)



91



Figure 172 - bouteille TB scène 56 (coll. part.)



92



Figure 173 - 8 gobelets TB (coll. part.)



93



Figure 174 - Assiette moines abbaye (coll. part.)



Figure 175 – signé B. R.

11.1.8. Pièces signées Bayeux uniquement

94



Figure 176 – cruchon TB scène 13



11.1.9. Pièces signées au faisceau

95



Figure 177 - soliflore TB scènes 6&13



96



Figure 178 – soliflore TB scène 29 (coll. part.)



97



Figure 179 - soliflore TB scène 45 (coll. part.)



98



Figure 180 - Vase rouleau TB scène 48 (coll. part.)

99



Figure 181 - Vase à l'oiseau TB scène ? (coll. part.)

11.1.10. Pièces pichets Calvados

100



Figure 182 - Pichet anthropomorphe anse vernissée vert brun (coll. part.)



101



Figure 183 - Pichet anthropomorphe anse vernissée vert brun (coll. part.)

102



Figure 184 - Cruchon Calvados vernissé vert brun (coll. part.)



Figure 185 - Minéral de Caen - Brenner

103



Figure 186 - Cruchon vieux calva vernissé vert brun (Coll. part.)



Figure 187 - Démogé Vire - Brenner



Figure 188 - Bouchon signé RB

104



Figure 189 - Pichet normande aux deux paniers (Coll. part.)



Figure 190 - Louise Brenner ?

11.1.11. Pièces communes René Brenner & Marcel Vautier (double signatures)

105



Figure 191 – Cruchon TB scènes ? & 36 (Coll. part.)



Figure 192 - Double signatures René Brenner Marcel Vautier (Coll. part.)

106



Figure 193 - Assiette TB scène ? (Coll. part.)



Figure 194 - Double signatures René Brenner Marcel Vautier (Coll. part.)

11.1.12. Pièces architecturales d'intérieur

107



Figure 195 - Contour de cheminée créé par René Brenner (Collection Musée de Normandie)

11.2. Tableau descriptif de l'inventaire non exhaustif

n°	N°	N° forme	Libellé	type décor	n/scène	type	date	Couleur fond			type	Signature base	Remarques	
contenance					TB	contour	base	Fond	Base			texte		
1	néant	néant	Vase 2 anses daté de novembre 1912	Tapisserie Bayeux	27	dentelé	1912	rouge	rouge		Pinceau manganèse	Brenner		
2	néant	néant	Salière datée de 1913	Tapisserie Bayeux	7	dentelé	1913	rouge	rouge		Pinceau manganèse	BRENNER Caen		
3	néant	50	Vase Luc sur mer daté 1915	Luc sur mer encadré	s.o.	dentelé	1915	rouge	rouge		Pinceau manganèse	BRENNER Caen	Luc Sur Mer sur le vase	
4	néant	néant	Vase deux anses sans décor	néant	s.o.	s.p.	néant	rouge	brun		Pinceau manganèse	Brenner		
5	2	néant	Vase deux anses	Tapisserie Bayeux	10a	dentelé	néant	rouge	rouge		Pinceau manganèse	Brenner		
6	néant	néant	Plat	Tapisserie Bayeux	58	uni	néant	orangé	orangé		Pinceau manganèse	Brenner (souligné)		
7	néant	60	Vase Charles VII donnant à Jeanne d'Arc une épée	Jeanne d'Arc	s.o.	uni	néant	bleu	orangé		Pinceau manganèse	Brenner (souligné)		
8	néant	néant	Pichet Jeanne d'Arc	Jeanne d'Arc	s.o.	uni	néant	bleu - orangé	orangé		néant	pas de signature		
9	néant	néant	Service 3 pièces Jeanne d'arc	Jeanne d'Arc	s.o.	uni	néant	vert	bleu		incisé	RB-		
10	néant	néant	5 gobelets	Tapisserie Bayeux	divers	uni	néant	jaune	orangé		incisé	RB (nerveux)		
11	néant	néant	Service à café	Tapisserie Bayeux	divers	uni	néant	crème	s.o.		s.o.	néant		
12	néant	néant	Cafetière et bols à oreilles	Siège de Caen	s.o.	uni	néant	jaune	s.o.		s.o.	néant		
13	s.o.	s.o.	Service à café	Tapisserie Bayeux	s.o.	uni	néant	jaune	s.o.		s.o.	néant		
14	s.o.	s.o.	Service à orangeade	Tapisserie Bayeux	s.o.	uni	néant	irisé or	s.o.		s.o.	néant		
15	s.o.	s.o.	Service à orangeade	Tapisserie Bayeux	s.o.	uni	néant	irisé or	s.o.		s.o.	néant		
16	néant	néant	Vase	Tapisserie Bayeux	4	uni	néant	irisé or	orangé		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
17	néant	néant	Vase 2 anses	Tapisserie Bayeux	10	uni	néant	crème	bleu		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
18	néant	néant	Cruchon	Tapisserie Bayeux	7	uni	néant	crème	bleu		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
19	néant	néant	Soucoupe	Tapisserie Bayeux	57	uni	néant	crème	bleu		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
20	néant	néant	Jardinière à anses	Tapisserie Bayeux	4 & 33	uni	néant	crème	marron		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
21	néant	néant	Plat ovale	Tapisserie Bayeux	25	uni	néant	crème	blanc		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
22	néant	néant	Plat ovale	Tapisserie Bayeux	2 & 3	uni	néant	crème	orangé		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
23	néant	néant	Plat rond	Tapisserie Bayeux	23	uni	néant	irisé or	marron		incisé	Bayeux Brenner		
24	néant	néant	petit vase	Tapisserie Bayeux	29	uni	néant	crème	bleu		incisé	Bayeux Brenner		
25	1	néant	Bonbonnière	Tapisserie Bayeux	9	uni	néant	crème	bleu		incisé	Bayeux Brenner		
26	1	néant	Cruchon à décor de fruits et feuillage	fruits feuillages	14	uni	néant	marron	orangé		incisé	Brenner		
27	1	néant	Pichet	Tapisserie Bayeux	29	uni	néant	jaune	orangé		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
28	1	néant	Vase deux anses	Tapisserie Bayeux	27	uni	néant	crème	marron		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
29	3	néant	Vase deux anses	Tapisserie Bayeux	9	uni	néant	jaune	orangé		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
30	1	néant	Cruchon	Tapisserie Bayeux	12	uni	néant	crème	orangé		incisé	RBx		
31	1	néant	Vase 2 anses	Tapisserie Bayeux	7	uni	néant	violet	bleu		incisé	RB		
32	1	néant	Bonbonnière	Tapisserie Bayeux	35	uni	néant	crème	orangé		incisé	RB		
33	1	néant	Vase	Tapisserie Bayeux	23	uni	néant	crème	rouge		incisé	RB		
34	1	néant	Vase 2 anses	Siège de Caen	s.o.	uni	néant	blanc	crème		incisé	RB		
35	1	néant	Pichet	Tapisserie Bayeux	33	uni	néant	crème	orangé		incisé	RB		
36	1	néant	Solfiore	Tapisserie Bayeux	52	uni	néant	blanc	vert rouge		incisé	RB (?)	couleurs marcel vautier	
37	2	néant	Ecuelle 2 oreilles x2	siège de Caen	s.o.	uni	néant	blanc	crème		Pinceau manganèse	RB		
38	2	néant	Ecuelle 2 oreilles x2	siège de Caen	s.o.	uni	néant	blanc	crème		Pinceau manganèse	RB		
39	2	néant	Ecuelle 2 oreilles x2	siège de Caen	s.o.	uni	néant	blanc	crème		Pinceau manganèse	RB		
40	2	néant	Ecuelle 2 oreilles	siège de Caen	s.o.	uni	néant	blanc	crème		Pinceau manganèse	RB		
41	1	néant	Vase 2 anses	Tapisserie Bayeux	14	uni	néant	crème	rouge		incisé	RB-		
42	2	néant	Solfiore non émailé	fruits feuillages	s.o.	uni	néant	crème	crème		pinceau manganèse	RB		
43	2	néant	Ecuelle à oreilles	Tapisserie Bayeux	32	uni	néant	crème	rouge		incisé	RB		
44	2	néant	Plat rectangulaire	Tapisserie Bayeux	38	uni	néant	crème	rouge		incisé	Brenner souligné		
45	2	néant	Cruche à orangeade	Tapisserie Bayeux	14	uni	néant	irisé or	orangé		incisé	RB- Bayeux	Made in France	
46	2	néant	Thiere	Tapisserie Bayeux	35	uni	néant	jaune	orangé		incisé	RB		
47	2	néant	Vase 2 anses	Tapisserie Bayeux	23	uni	néant	violet	rouge		incisé	RB-		
48	2	néant	Thiere	Tapisserie Bayeux	14	uni	néant	irisé or	bleu		incisé	RB- Bayeux		
49	3	néant	Cruchon	Tapisserie Bayeux	13 & 34	uni	néant	jaune	bleu		incisé	RB- Bayeux		
50	3	néant	Ecuelle à oreilles	Tapisserie Bayeux	25	uni	néant	jaune	bleu		incisé	RB-		
51	néant	3	solfiore	Tapisserie Bayeux	9 & 13	dentelé	néant	crème	gris		tampon manganèse	marque au bivoac		
52	néant	5	Solfiore	Tapisserie Bayeux	12	uni	néant	bleu	bleu		incisé	RB- Bayeux		
53	néant	9	Jardinière	Tapisserie Bayeux	4 & 32	uni	néant	bleu	bleu		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
54	néant	20	Vase solfioire	Tapisserie Bayeux	25 & 58	uni	néant	crème	orangé		incisé	RB		
55	néant	26	Vase panier	Tapisserie Bayeux	58	uni	néant	crème	bleu		incisé	RB- Bayeux		
56	néant	37	solfiore	Tapisserie Bayeux	14	dentelé	néant	rougeâtre	jaune		pinceau manganese	Brenner Caen 21		
57	néant	40	Solfiore	Tapisserie Bayeux	9	uni	néant	jaune	marron		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
58	néant	53	Vase amphore tripode	Tapisserie Bayeux	10 & 19	uni	néant	jaune	bleu		incisé	RB- Bayeux		
59	néant	56	Vase pichet à ouverture trilobée	Tapisserie Bayeux	29	uni	néant	crème	bleu		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
60	néant	57	vase balustre cané	Tapisserie Bayeux	10	uni	néant	marron	marron		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
61	néant	57	Petite bouteille à paillettes Caen	paillettes	s.o.	s.o.	néant	marron	marron		pinceau manganese	Brenner CAEN		
62	néant	58	Vase piedouche	Tapisserie Bayeux	10	uni	néant	jaune	rouge		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
63	néant	60	Vase balustre	Tapisserie Bayeux	30	uni	néant	jaune	marron		incisé	RB		
64	néant	61	Jardinière	Tapisserie Bayeux	10	uni	néant	jaune	marron		incisé	RB- Bayeux		
65	néant	65	Cruche à orangeade	Tapisserie Bayeux	29	uni	néant	crème	marron		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
66	néant	100	chevrette anse à décor floral	fruits feuillages	s.o.	uni	néant	blanc	marron		pinceau noir	Normandie Brenner		
67	néant	104	vase à oreilles	Tapisserie Bayeux	23	uni	néant	bleu	bleu		incisé	Bayeux Brenner (souligné)		
68	néant	106	deux solfiores	Tapisserie Bayeux	14 & 32	uni	néant	marron	marron		incisé	non signé		
69	néant	107	solfiore	Tapisserie Bayeux	44	uni	néant	crème	orangé		incisé	BR	même emaux que Vautier	
70	néant	néant	Tasse et soucoupe	Tapisserie Bayeux	5	uni	néant	crème	orangé		incisé	RB- Bayeux		
71	néant	néant	Cruchon	Tapisserie Bayeux	7	uni	néant	jaune	orangé		incisé	RB (nerveux)		
72	néant	néant	Gobelet	Tapisserie Bayeux	30	uni	néant	jaune	orangé		incisé	BR		
73	néant	néant	Deux soucoupes	Tapisserie Bayeux	43b	uni	néant	crème	marron		incisé	BR		
74	néant	néant	Deux tasses	Tapisserie Bayeux	7	uni	néant	jaune	orangé		incisé	BR		
75	néant	néant	assiette	Tapisserie Bayeux	32	uni	néant	crème	orangé		incisé	YRB ?	Yolande Brenner ?	
76	néant	néant	assiette	Tapisserie Bayeux	32	uni	néant	crème	vert rouge		incisé	RB	même emaux que Vautier	
77	néant	néant	Soucoupe décor luxueux	Tapisserie Bayeux	40	uni	néant	crème	marron		incisé	B	cheval et cavalier en cotte de maille	
78	néant	néant	Assiette signée	Tapisserie Bayeux	36	uni	néant	marron	marron		incisé	RB		
79	néant	néant	Assiette non signée	Tapisserie Bayeux	34	uni	néant	marron	marron		incisé	néant		
80	néant	néant	Tasse	Tapisserie Bayeux	23	uni	néant	jaune	vert rouge		incisé	RB C	même emaux que Vautier	
81	néant	néant	Plat ovale	Tapisserie Bayeux	23	uni	néant	crème	orangé		incisé	Brenner		
82	néant	néant	Plat rond	Tapisserie Bayeux	14	uni	néant	crème	orangé		incisé	Brenner		
83	néant	néant	plat rectangulaire	Tapisserie Bayeux	9	uni	néant	crème	orangé		incisé	Brenner		
84	néant	néant	Sucrier	Tapisserie Bayeux	14	uni	néant	crème	orangé		incisé	RB-		
85	néant	néant	Deux tasses	Tapisserie Bayeux	7 & 20	uni	néant	crème	orangé		incisé	RB		
86	néant	néant	Soucoupe	Tapisserie Bayeux	35	dentelé	néant	crème	rouge		incisé	RBx		
87	néant	néant	Plateau et cloche à fromage	Tapisserie Bayeux	29	uni	néant	crème	marron		incisé	RBx		
88	néant	néant	Assiette	Tapisserie Bayeux	35	uni	néant	jaune	marron		incisé	RB	signature très contractée	
89	néant	néant	Assiette	Tapisserie Bayeux	46	uni	néant	crème	marron		incisé	RB	signature très contractée	
90	néant	néant	Assiette	Tapisserie Bayeux	38	uni	néant	jaune	marron		incisé	RB	signature très contractée	
91	néant	néant	Bouteille	Tapisserie Bayeux	56	uni	néant	jaune	orangé		incisé	RB	signature très contractée	
92	néant	néant	8 gobelets	Tapisserie Bayeux	7	uni	néant	irisé or	marron		incisé	RB-		
93	néant	néant	Assiette aux moines	abbaye	s.o.	dentelé	néant	bleu	crème		pinceau bleu	B R		
94	néant	néant	Cruchon	Tapisserie Bayeux	13	uni	néant	brun	orangé		incisé	bayeux		
95	néant	néant	solfiore	Tapisserie Bayeux	6 & 13	dentelé	néant	crème	gris		tampon manganèse	marque au bivoac		
96	néant	néant	solfiore	Tapisserie Bayeux	29	dentelé	néant	marron	blans		Pinceau noir	marque au bivoac		
97	néant	néant	solfiore	Tapisserie Bayeux	45	dentelé	néant	marron	blans		Pinceau noir	marque au bivoac		
98	néant	néant	Vase rouleau	Tapisserie Bayeux	51	dentelé	néant	marron	orangé		Pinceau noir	marque au bivoac	cristalisation plantes font penser à Desmari	
99	néant	néant	Vase à l'oiseau	Tapisserie Bayeux	7	dentelé	néant	vert	marron		Pinceau noir	marque au bivoac	signature effacée	
100	2	néant	Pichet anthropomorphe anse vernissée vert brun	s.o.	s.o.	néant	marron	marron	marron		incisé	RB α.		
101	néant	néant	Pichet anthropomorphe anse vernissée vert brun	s.o.	s.o.	néant	marron	marron	marron					
102	2	néant	Cruchon Calvados vernissé vert brun	s.o.	s.o.	néant	marron	marron	marron		incisé	Minera de Caen Brenner (souligné)		
103	2	néant	Cruchon vieux calva vernissé vert brun	s.o.	s.o.	néant	marron	marron	marron		incisé	DEMOGE VIRE Brenner (souligné)	bouchon signe RB	
104	néant	néant	Pichet normande au deux paniers	s.o.	s.o.	néant	laiteux	vert	vert		incisé	Louise Brenner ?		
105	2	néant	Cruchon	Tapisserie Bayeux	7 & 36	uni	néant	crème	orangé		incisé	double signature RB MV		
106	néant	néant	Assiette	Tapisserie Bayeux	7	uni	néant	crème	vert rouge		incisé	double signature RB MV		
107	néant	néant	Pourtour de cheminée	Tapisserie Bayeux	s.o.	néant	s.o.	s.o.	s.o.					

11.3. Analyse de l'inventaire

11.3.1. Les thèmes de décor

- La tapisserie de Bayeux constitue la majorité, environ 90%, des pièces produites par Brenner.

- Mais des pièces historiées existent aussi, mais sont moins nombreuses. Notamment le thème de Jeanne d'Arc lignes 7,8 et 9 de l'inventaire).
- Les sièges de Caen de 1415 et 1450 ont fait aussi l'objet de quelques décors (lignes 12, 34 et 37 à 40 de l'inventaire).
- Quelques pièces ont pour décor des fruits (pommes ?) et du feuillage (lignes 26,42 et 66).
- Quelques pièces ayant pour décor une abbaye ou un couvent (teintes bleutées)
- Certaines pièces en ronde-bosse modelées sont bien signées par Brenner bien que la liste des moules [en annexe 9](#) n'en mentionne pas (lignes 86, 87, 88, 89 et 90).
- Une production d'architecture céramique intérieure et extérieure a existé. Mais là aussi peu de traces existent (publicité pour des épis de faîtage, photographie de l'habillage d'un pourtour de cheminée).

Deux niveaux de décor existent :

- Un niveau basique qui constitue la majorité des pièces produites.
- Un niveau luxueux avec une plus forte utilisation d'or liquide sur les pièces.

Les deux services à orangeade (lignes 14 et 15) sont des services composés de pièces d'un niveau plus luxueux. Ils ont d'ailleurs été vendus à l'étranger (Made in France).

Concernant le décor de la tapisserie de Bayeux :

Ce ne sont pas des copies exactes mais plutôt des scènes inspirées de la tapisserie. Certains décors peuvent être rattachés directement à des scènes précises.

Les décors inspirés de la tapisserie de Bayeux mettent en scène un ou deux personnages dans des postures et des habits simples. Peu de chevaux sont représentés et peu de personnages en cotte de maille. Peu de scènes de guerre aussi.

11.3.2. Signature des pièces

11.3.2.1. Types de signatures

Brenner a quasiment signé toutes ses pièces, sous la base, soit par son patronyme complet soit par des initiales ou des initiales suivies d'un tiret, exception faite de sa signature au bivouac (voir ci-dessous)

René Brenner fait de sa signature un argument de vente lorsqu'il est concurrencé par Marcel Vautier et Victor Lamy au début des années 1930.



Figure 196 - Exigez la signature Brenner - Publicité du 21 décembre 1930 (Normannia)

Cette signature est réellement manuscrite. Il n'a apparemment pas fait usage d'un tampon à empreinte. Cette signature est apposée :

- soit au pinceau avec un émail de type manganèse au début de sa production,
- soit incisée.

11.3.2.2. Dates des signatures

Donc seules les pièces du début de la production de René Brenner sont datées.

Les premières signatures sont écrites au pinceau de manière presque scolaire. Trois pièces de l'inventaire non exhaustif sont datées sous la base : 1912, 1913 et 1915
La pièce 08 « Pichet Jeanne d'arc » n'est pas signée. Mais plusieurs éléments graphiques sont similaires à la pièce 07 « Vase Jeanne d'arc » qui lui est signé Brenner.

11.3.2.3. La marque au bivouac

Plusieurs pièces présente une signature particulière. Cette marque s'apparente à un bivouac de régiment :



Figure 197 - marque sous les pièces



Figure 198 - insigne d'un bivouac (col. Part.)



Figure 199 - assiette au bivouac (coll. part.)

René Brenner s'engage volontairement le 7 octobre 1914. Il avait exempté lors du conseil de révision en 1909 pour bronchite spécifique. Il intègre le 56ème Régiment d'Artillerie comme canonnier de 2eme classe. Il est réformé temporairement en 1916 pour induration pulmonaire.

Si l'on compare le pourtour de la mention Luc s/ mer du vase de la ligne 3 de l'inventaire aux vases signé du bivouac, il y a une similitude entre ces différents pourtours de couleur bleu :

Figure 200 - signé Brenner et daté de 1915	Figure 201 - vase01 au bivouac	Figure 202 - vase02 au bivouac	Figure 203 - vase03 au bivouac
---	---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

Hypothèse :

René Brenner décide, à partir de sa réforme en 1916 et jusqu'à la fin de la guerre, de continuer le combat en signant ses pièces avec ce bivouac stylisé.

11.3.2.4. Mention de lieu

Dans environ 25% des pièces de l'inventaire on trouve la mention « Bayeux » accolée à la signature de Brenner. Au début de sa production c'est la mention « Caen » qui était présente. Dans un seul cas, il y a la mention « Normandie ». Cette mention de lieu disparaît quelquefois complètement. Pour les pièces exportées, il est rajouté « Made in France »

En plus de la signature toujours présente et de la mention d'un lieu si elle existe, nous trouvons parfois un numéro.

11.3.2.5. Evolutions de la signature



L'évolution de la signature semble être la suivante :

Période 1911 1920

Brenner et date

Signature au bivouac

Signature sur vase ou assiette historiée

Période 1921 1930

Bayeux Brenner sur fond rouge et sur fond bleu

RB- Bayeux

La contraction de la signature en RBx

puis en RB- et RB.

Les signatures BR et celles de Marcel Vautier et René Brenner

Normandie Brenner

Période 1931 1943

Le RB contracté devient presque illisible

11.3.3. Numéro sous la base des pièces

Ce numéro est :

- soit un numéro de moule ou modèle (environ 15% des pièces) ; Par exemple les vases ont un numéro de moule de 5 à 98 ;
- soit un numéro de contenance (environ 30% des pièces) pour des pièces usuelles comme les théières, cafetières, pichets ou channes. les channes ont un numéro de contenance de 1 à 5, les théières de 1 à 4. Nous pouvons donc retrouver le n°2 sur plusieurs pièces : pour une

théière de contenance de deux tasses, pour un pichet d'une contenance d'un litre, une écuelle, une bonbonnière, etc. Voir la liste complète des moules en [annexe 9](#).

11.3.4. Deux types de contour du décor

- Contour de décor dentelé



Figure 204 – contour de décor dentelé

Ce type de contour est minoritaire : 10% environ de l'ensemble des pièces de l'inventaire. Il est présent sur toutes les pièces datées et sur les pièces signées avec la marque au bivoûac. La couleur de ce type de contour est plutôt dans les tons vert / bleu. Ce type de contour a donc été utilisé sur les pièces créées les premières années de la production.

- Contour de décor simple et uni

Ce type de contour est minoritaire : 90% environ de l'ensemble des pièces de l'inventaire. Le contour du décor est généralement de couleur noire.

11.3.5. Remarques sur certaines pièces de l'inventaire

- Quelques signatures sont inhabituelles comme celle la pièce 36. Les émaux rouge et vert de cette pièce sont aussi ceux utilisés sur une des pièces communes de René Brenner Marcel Vautier (ligne 92).



Figure 205 - émaux rouge vert commun à Brenner et Vautier

Marcel Vautier réutilisera ces émaux quand il créera ses propres pièces ayant un décor inspiré de la tapisserie de Bayeux.

Ce sont aussi ces mêmes émaux qui sont utilisés pour les pièces des lignes 69, 73, 74 signées BR de cet inventaire. Idem pour la pièce de la ligne 80 ayant pour signature RB C

Il est donc possible que ces pièces soient de la main de Marcel Vautier mais signées Brenner.

- La chevette ansée à décor floral (ligne 66). Marcel Vautier a effectué les mêmes décors sur ses propres pièces à partir de 1930. De plus, c'est la seule pièce avec la mention « Normandie ». Celle-ci se retrouvera fréquemment sur les pièces de Marcel Vautier mais aussi celles de Victor Lamy.

- Le vase de la ligne 42 est non émaillée et a une signature contractée au manganèse. Fait penser à une pénurie de matières premières : date t-elle du début de la seconde guerre mondiale ?

- La soucoupe de la ligne 75 a une signature inhabituelle. S'agit il de la signature de Yolande Brenner ?

- La soucoupe ligne 77 est décorée avec un cheval et un cavalier en cotte de maille et heaume. Il y a très peu de décor de Brenner avec des chevaux et des soldats en cotte de maille. De plus, il y a des arabesques au dos de la soucoupe. Il semble que le décorateur ne soit donc pas René Brenner. Idem pour le cruchon de la ligne 96 qui utilise des aplats plus nets que ceux habituellement utilisés par Brenner : s'agit il de Pissareff, Rodionoff, sa fille Yolande, Marcel Vautier, un autre décorateur ?

- Assiette des moines à l'abbaye (ligne 93) : le dessin bleuté du centre s'apparente au vase et pichet historiés de Jeanne d'arc (ligne 7 et 8) – le pourtour de la scène est le même que sur la pièce de Luc sur mer qui est signée et datée 1915. Cette assiette pourrait avoir été créée durant cette même période.

- Les cruchons de calvados et les pichets anthropomorphiques :

Ces pichets anthropomorphiques et cruchons de type Noron-la-poterie ont la particularité de présenter sur l'anse un émail vert bleu très caractéristique. Les mentions au dos des cruchons, Minerai de Caen ou DEMOGE VIRE, semblent désigner les commanditaires de ces cruchons. La petite normande porteuse de Channes de lait paraît être signée de Louise Brenner.

11.4. Vente de la production de céramiques

A part la vente de faïences dans le salon de son père et de son successeur, il n'y a pas d'information sur le circuit de vente des faïences de René Brenner. Y a-t-il des revendeurs sur le bord de mer, dans certaines provinces ? à Paris ?

12. René Brenner un artiste parmi les artistes

Pour rendre hommage au grand artiste que fut René Brenner qui est encore perçu de nos jours comme un pâle copieur de Desmunt, voici un texte de Paul Yaki (1883 – 1964), l'auteur du « Montmartre de nos 20 ans » et président de la société d'histoire et d'archéologie du Vieux Montmartre - extrait du « livre du Cinquantenaire de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres »

« Est-ce le caractère romantique de l'ancien village de Montmartre, ses rues escarpées, ses moulins, ses maisons ridées comme des visages de petites vieilles, qui appelèrent les rêveurs sur cette colline ? Toujours est-il que, depuis plus d'un siècle, Montmartre est devenu la terre des artistes.

Les élèves de l'Ecole de Sèvres n'ont pas été insensibles à l'appel de ce coin rustique de Paris. Environ 1906 – 1914, jusqu'à cette date d'avant-guerre qui marque la fin du XIXe siècle, les jeunes céramistes sèvresiens se rencontrent au pôle d'attraction montmartrois, le Lapin à Gill où, à cette insouciant époque, s'aggloméraient, comme limaille à la pointe de l'aimant, les curieux d'émotions ou de mimétisme artistique.

Combien se sont mêlés à cette génération de nos vingt ans qui se retrouvait chaque soir dans cette tabagie de la rue des saules, où la nicotine de la fumée des pipes, coulait goutte à goutte sur des crinières d'adolescents qui, aujourd'hui sont célèbres ? Combien ont entendu Gabriel Fabre jouer au piano le menuisier des trépassés dont le poème était de Jean Moréas ou le hâve Charles Dullin dire des vers de Verlaine, de Baudelaire, de Tristan Corbière et Villon, comme s'il eût été la réincarnation de l'escolier François, ou le patron Frédé s'accompagnant sur sa guitare tandis qu'il égrenait des airs de Ronsard, de Désaugiers, de Béranger, ou plus tard Francis Carco chantant des refrains de Mayol ou des chansons marseillaises, qui faisaient présager pour lui une brillante carrière ... au café concert ?

Ils coudoyaient, dans ce cénacle, le sombre Pierre Mac Orlan, qui reniait le genre rapin et se vêtissait à l'anglaise, Dorgelès et sa fameuse blague du tableau peint par Boronali, l'âne de Frédé, George Delaw, l'imagier qui créa le « livre de bord » du Lapin, et l'humoriste Depaquit, premier maire de la Commune Libre, les poètes Gaston Couté, René Salmon, René Fauchois, Max Jacob, les peintres Kees et Jean van Dongen, Picasso, Maurice Asselin, Girieud, Raoul Dufy, Galanis, le démoniaque Utrillo surveillé par sa mère Suzanne Valadon, les dessinateurs Mirande, Poulbot, Genty, H.P. Gassier, Sauvayre, le sculpteur potier Paco Durrio et bien d'autres !

*Des amitiés que le temps n'a pas altérées, se sont liées au long des veillées, entre les artistes habitués du Lapin Agile et certains Sèvresiens qui fréquentaient aussi ce logis d'art. Parmi ceux-ci laissez moi me souvenir de Georges Garing, qui fut l'ami de Gus Bofa et de Dunoyer de Segonzac, et créa, vers 1909, une porcelainerie d'art à Alfortville (il fut tué au cours de la Grande Guerre à Verdun où il commandait un bataillon) ; de Lucien Boucher, le délicat illustrateur si recherché des bibliophiles, à qui l'on doit des interprétations iconographiques d'Aristophane, Rabelais, Villon, Pierre Benoît, Léon Daudet, Franc-Nohain, Raoul Ponchon, Pierre Mac Orlan ; d'Argy Rousseau, qui se fit connaître par ses pâtes de verre ; de Jean Darche, retiré actuellement à Bédarieux, dont il est maire ; de Maurice Pérot, mort accidentellement en 1909 ; de Jean Cros, le neveu de Charles Cros, le poète du « coffet de santal », qui inventa le phonographe ; de **René Brenner**, qui ouvrit une faïencerie artistique à Caen. Si mes souvenirs ne me trahissent pas, je crois que Maurice Savreux y accompagna quelquefois ses amis.....*

Les anciens de Sèvres ont montré la route aux conscrits et comme hier, nous verrons demain, la bienheureuse paix revenue, des générations de Sèvresiens faire pèlerinage sur cette colline inspirée et inspiratrice qu'est notre vieux Montmartre. Octobre 1943 Paul YAKI »

13. Que sont ils devenus ?

- Le père de René, Emile Brenner décédera à Grimbosq, 7 ans après avoir pris sa retraite, le 6 août 1936.
- Madame Emile Brenner, Ernestine Fieg décédera en octobre 1950 à Villers-Bocage.
- La soeur de René, Odette qui avait exposé au salon de 1922, deviendra décoratrice à Paris. En 1944, après le bombardement de la maison de sa mère à Grimbosq, elle hébergera sa nièce Yolande et son neveu Robert. Elle décédera en mars 1948 à Paris à l'âge de 49 ans.
- La fille aînée de René, Yolande Brenner, épousera Charles Gravelin en janvier 1949 à Grimbosq. Elle quittera la France pour Cotonou (Bénin) en septembre 1949. Elle décédera à Lisieux en septembre 1988.



Figure 206 - Années 60 Yolande Brenner et ses deux filles, Yolande l'aînée et Myriam la cadette ainsi que leur chat Eden (collection particulière)

- Raymonde Staub divorcera en 1955 de Pierre Pissareff. Elle épousera son beau-frère par alliance, Jacques Gondamin, le 18 juin 1956. Elle décédera à Caen en décembre 1997
- Serge Rodionoff, après avoir monté la société SAROD avec Pierre Pissareff, émigrera aux états unis. Il décédera à Santa Barbara en Californie le 6 novembre 1986
- Pierre Pissareff décédera en 1981.

14. Bibliographie et chronologie sommaire de la vie de René Brenner

Bibliographie

- 1 - « Pierre Pissareff, un destin hors du commun » de Jean cartier édité par le Groupe de Recherches et d'Études de la Céramique du Beauvaisis (**GRECB**)
- 2 – « Pierre Pissareff, 50 ans de poterie dans le pays de Bray 1931 - 1981 » musée départemental de l'Oise Beauvais octobre 1985
- 3- <https://www.insee.fr/fr/information/2417794> - convertisseur INSEE mesurant l'érosion monétaire due à l'inflation
- 4 – Annuaire 1949-1950 de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique de Sèvres
- 5 – Livre du cinquantenaire de Nationale Supérieure de Céramique de Sèvres 1943
- 6 – Marcel Vautier céramiste à Caen et Mondeville : <https://potiers-et-ceramistes-de-france.fr/index.php/2022/07/08/marcel-vautier-ceramiste-a-caen-et-mondeville/>
- 7 – Victor Lamy horticulteur et céramiste à Caen : <https://potiers-et-ceramistes-de-france.fr/index.php/2022/06/14/victor-lamy-horticulteur-et-ceramiste-a-caen-1899-1986/>

Archives départementales du Calvados

- 1) Dossiers de dommages de guerre industriels et commerciaux
Côte : 923W/427 - Dossier 8156 RIC ; René Brenner céramiste
- 2) Cote 8E/27469 - Archives notariale de caen etude 4 – papiers divers concernant les remboursements de la dette contractée par Emile Brenner auprès de M. Laufray et courrier à en-tête d'Emile et René Brenner
- 3) Cote 16FI/1 – Courrier papier à entête de René Brenner et Léon Plaisance
- 4) Cote 3196W/9 - Liste des diplômés ingénieurs en 1930 1932 de l'Institut Technique de Normandie
- 5) Cote 14T/10/2/5 - Bulletin de l'association des anciens élèves de l'Institut technique de Normandie 1923 1934
- 6) Cote 3HDT/1414 - Gestion des questions soulevées par la location, la vente et autres des propriétés des Hospices Civils 1909-1955
- 7) Cote BH/8/84/14/89 – Catalogue de l'exposition des Arts appliqués, des beaux-arts et de photographie, du 4 août au 10 septembre 1922, au Lycée Malherbe
- 8) Cote 2Mi-No/3850 - Me Guinat Acte reconnaissance de dettes de Brenner envers Laufray et Bergot le 17 août 1913
- 9) Cote 2MIBR/439 – Catalogues de l'exposition artisanale de 1927 et de l'exposition artisanale de 1928
- 10) Cote 2Mi-No/3887 – Me Foullon : Reconnaissance de dette de 8000 francs de René Brenner envers M. Laufray le 21 janvier 1924
- 11) Cote 3HDT/1484 - Baux des hospices civils de Caen 1868 1913
- 12) Cote : 8E/153/66 - Me Foullon 21 février 1920 René Brenner et ses parents
- 13) cote 3155W/162 - Lycée Malherbe, Classements, bulletins trimestriels et appréciations Années 1905 1906
- 14) cote14T/23/2 - Revue la vie Caennaise – Photographies de l'exposition d'arts appliqués de 1922 dans le numéro 2
- 15) Cote 41M/81, M/3345 (Ancienne cote) - Contexte : 41M - Police des étrangers, immigrés et réfugiés - Titres de séjour et de circulation - Dossiers de suivi – 1927 : renouvellement pièce d'identité de Pierre Pissareff

La fabrique de patrimoines en Normandie

<https://www.lafabriquedepatrimoines.fr>

Photographies du salon Brenner place du théâtre (117 bvd des alliés)

Normannia

<https://www.normannia.info/>

Articles de presse ancienne normande sauf Ouest éclair

Gallica/BnF

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb41193642z/date.r=.langFR>

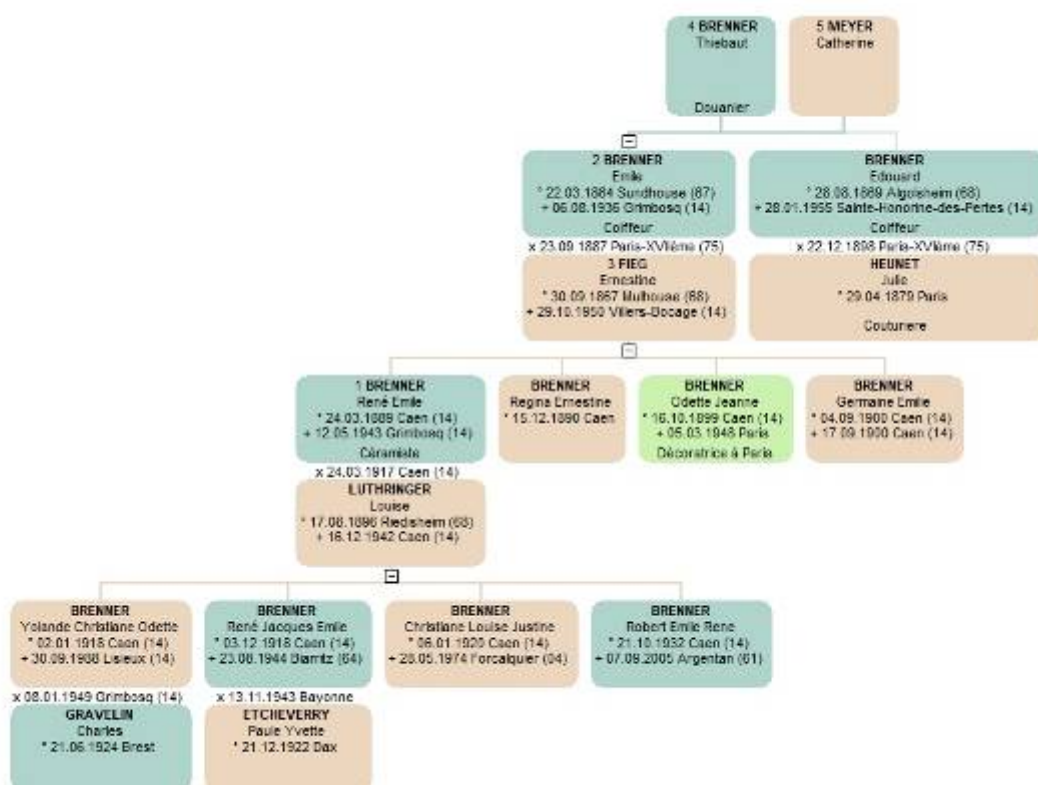
Articles de presse ancienne normande : uniquement Ouest Eclair

Chronologie de la vie de René Brenner

date	événement
26/09/1887	mariage d'Emile Brenner et d'Ernestine Fieg à Paris
01/10/1887	acquisition par les époux Brenner du fonds de commerce impasse Bellivet à Caen
24/03/1889	naissance de René Emile
01/10/1905	René entre en classe de seconde D pour l'année scolaire 1905 1906
01/09/1906	René intègre l'Ecole Nationale Supérieure de la Manufacture de Sèvres
17/09/1907	bail premier terrain cours Montalivet de 238 m ² aux Hospices civils de Caen par Emile
24/03/1909	Service militaire de René Emile - exempté du à une bronchite spécifique
30/07/1910	René Brenner est diplômé de l'école de la Manufacture de Sèvres
12/05/1911	bail du second terrain cours Montalivet de 954 m ² par Emile
13/10/1911	Première publicité poterie Brenner cours Montalivet
20/08/1913	notaire Guinat - Reconnaissance de dettes de 51 000 fr pour Laufray et 4 500 fr pour Bergot par les époux Emile Brenner remboursable au plus tard au premier janvier 1917
07/10/1914	René Brenner engagé volontaire
24/03/1917	Mariage de René Brenner et Louise Luthringer
25/05/1917	Création société civile René Brenner avec 6 associés
13/08/1917	accident mortel poterie Brenner
02/01/1918	naissance Yolande premier enfant de René et Louise Brenner
21/04/1918	incendie à la poterie Montalivet - 20 ouvriers au chômage
25/09/1918	rappel de René Brenner en service - détaché début novembre aux chantiers navals de Caen
03/12/1918	naissance du deuxième enfant : René Jacques
14/02/1919	création bureau d'études René Brenner
15/03/1919	pub dans le journal jusqu'au 15 avril
29/06/1919	dissolution de la société civile par parts René Brenner des 6 associés créée le 25/05/1917
24/07/1919	envoyé en congés illimités de démobilisation
06/01/1920	naissance du troisième enfant : Christiane
21/02/1920	Notaire Foulon – les époux Emile Brenner reçoivent 8 000 francs de leur fils René Brenner – vente usine à René en contrepartie de la reprise de la dette d'Emile
30/12/1920	Faillite société René Brenner
21/01/1924	Les 8000 euros deviennent une reconnaissance de dette pour Laufray
05/03/1929	annonce demande décorateur
25/06/1929	Date de début du contrat de travail de Pierre Pissareff, décorateur à la faïencerie Brenner
19/07/1929	prix à l'exposition artisanale Brenner et Pissareff récompensés
29/07/1930	prix à l'exposition artisanale pour Brenner hors concours – Vautier récompensé
15/09/1931	Date de fin du contrat de travail de Pierre Pissareff, décorateur à la faïencerie Brenner
29/07/1932	faillite de la société de René Brenner, la faïencerie de Caen
06/08/1936	décès d'Emile Brenner coiffeur, le père de René Brenner
02/05/1942	Premier bombardement sur la faïencerie de Brenner
30/09/1942	prix à l'exposition artisanale 1942
16/12/1942	décès de l'épouse de René Brenner, Louise Luthringer
10/02/1943	Second bombardement cours Montalivet – l'usine est anéantie
12/05/1943	décès René Brenner à Grimbosq dans la maison de sa mère

15. Annexes

Annexe 1. Arbre généalogique de René Brenner



Annexe 2. 20 août 1913 : Reconnaissance de dettes de 55 500 francs par les époux Emile Brenner

Par devant Me Jean Julien Guinat
Notaire à Caen soussigné

Ont comparus

Monsieur Emile Brenner, négociant et Madame Ernestine Fieg, son épouse qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Caen, boulevard du théâtre n°2 et précédemment passage Bellivet, d'une part et

1° Monsieur Louis Raymond Lauffray, propriétaire, ancien notaire, demeurant à Caen, 44 rue écuylère
2° Monsieur Désiré Adolphe Bergot, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Caen place du parc n°8 d'autre part

Lesquels ont pour ces présentes, requis Me Guinat de recevoir les reconnaissances de dettes et conventions qu'ils ont arrêtées directement entre eux arriére et sans la participation du dit Me Guinat qui n'en est que le rédacteur.

Reconnaissance de dette

M. et Madame Brenner, Madame Brenner dûment autorisée de son mari, déclarent par ces présentes qu'ils doivent bien légitimement, conjointement et solidairement entre eux

A Monsieur Lauffray qui accepte

La somme principale de cinquante et un mille francs

Et à Monsieur Bergot qui accepte également celle de quatre mille cinq cent francs

Ensemble la somme totale de cinquante cinq mille cinq cent francs pour prêts d'eux faits antérieurement à ce jour à diverses époques et règlement de compte à aujourd'hui.

Laquelle somme totale de cinquante cinq mille cinq cent francs, Mr et Madame Brenner s'obligent conjointement et solidairement entre eux à rendre et rembourser à M. Lauffray et à M. Bergot dans les proportions ci-dessous comme suit désigné :

Du premier février mil neuf cent quatorze au premier janvier mil neuf cent dix-sept par mensualités de :

Six cent francs pour Mr Lauffray et cinquante francs pour M. Bergot, première mensualité, le premier février mil neuf cent quatorze.

Ces mensualités comprendront tant les intérêts calculés au taux ci-après fixé qu'une fraction du capital, elles s'imputeront d'abord sur les intérêts et sur le capital et xxxairement sur le capital.

La dite somme totale de cinquante cinq mille cinq cents francs produira à compter du premier (août présent) mois jusqu'à son remboursement intégral et effectif des intérêts un taux de six francs pour cent qui seront exigibles et payables comme il vient d'être dit, c'est-à-dire, compris dans chaque mensualité, ils décroiseront bien entendu au fur et à mesure des versements fractionnés effectués sur le capital.

La dite somme totale de cinquante cinq mille cinq cent francs sera exigible et remboursable au plus tard le premier janvier 1917

Conditions

La présente reconnaissance de dette a lieu aux conditions suivantes que M. et Mme Brenner s'obligent conjointement et solidairement à exécuter.

1° Ces paiements à faire mensuellement devront être effectués à Caen, au domicile de M. et Mme Brenner, débiteurs ; Tout autre paiement qui pourrait être fait tant sur le capital que sur les intérêts devront être effectués à Caen en l'étude de Me Foullon, successeur de Me Lauffray et nos quittances du ministère de Me Guinat.

2° Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ne seront valablement opérés qu'en espèces d'or ou d'argent aux cours, poids, titre et valeur actuel, nonobstant tout droit et lois contraires à intervenir au bénéfice desquels il est renoncé expressément et d'honneur ;

3° Tous paiements tant au principal qu'aux intérêts devront toujours être effectués sans aucune espèce de retenue Tous décrets ou lois contraires à intervenir, auxquels il est renoncé.

Si un impôt, taxe ou xxxx quelconque venait à être établi soit sur le capital, soit sur le revenu des créances hypothécaire, le montant de la présente reconnaissance de dettes deviendrait immédiatement et de plein droit exigible dans les trois mois de la promulgation de la loi établissant cet impôt et sans diminution de l'intérêt stipulé

4° Le défaut de paiement à son échéance d'une seule de ses mensualités fixées ci-dessous constaté par un simple avis de non-paiement postal ou autre pièce probante donnerait aux créanciers le droit d'exiger le remboursement immédiat de tout leur dû en principal, intérêts sans autre formalité judiciaire ou obligation et nonobstant toute offres ultérieure.

5° Les débiteurs auront toujours la faculté de se libérer par anticipation quand bon leur semblera et par telles réactions qu'il jugeront bon leur semblera et par telles réactions qu'ils jugeront bon, mais dans tous les cas, à charge de prévenir les créanciers un mois à l'avance et par écrit.

6° Le montant de la présente reconnaissance de dettes ou ce qui en resterait dû, deviendrait encore immédiatement de plein droit exigible dans le cas où M. et Mme Brenner viendraient à céder leur fonds de commerce ci-après comme en nantissement ou à vendre les immeubles ci-après hypothéqués, commerce qu'il devraient

1° Fond de commerce de coiffeur parfumeur qu'ils exploitent, à Caen boulevard du théâtre au numéro 2

2° le fonds de commerce de fabricant d'objet de céramiques d'art et de bâtiment, grès et poteries en tout genre, qu'ils exploitent à Caen cours Montalivet

Ensemble, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage attachés aux dits fonds

Le matériel de toute nature, le mobilier et l'agencement servant à leur exploitation. Matériel et mobilier que Mr et Mme Brenner s'obligent à maintenir et entretenir en bon état et au besoin à renouveler en cas de faute ou destruction et ce jusqu'à complète libération.

Le droit aux baux des lieux où l'exploitant les dispense

A cet égard il est déclaré que :

Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur est exploité boulevard du théâtre, numéro 2 à Caen, dans un immeuble appartenant à Mr Lemoine fumiste, demeurant à Caen rue des jacobins, loué à Mr et Mme Brenner pour une durée de dix huit années, ayant commencé en mil neuf cent douze aux termes d'un bail sous signatures privées, daté du trente et un mars mil neuf cent onze, enregistré à Caen le six avril suivant (1911) folio 3.8 Caen droits de vingt six francs vingt cinq centimes ... pour une durée de douze, quinze ou dix-huit années à compter du vingt neuf septembre mil neuf cent douze le prix de trois mille cinq cents francs par an payable aux quatre termes ordinaires de l'année.

Et que le fonds de commerce de fabrique d'objets de céramique, grès et poteries et leur commerce s'exerçant à Caen, cours Montalivet dans des bâtiments ci-après désignés construits sur des terrains loués par Mr et Mme Brenner aux hospices civils de Caen, à savoir :

Une surface d'environ 238 m² ayant 7 mètres de largeur et trente quatre mètres de longueur pour une durée de sept années ayant commencé à courir le premier mars mil neuf cent sept pour finir à pareille époque en mil neuf cent seize moyennant le prix de cent quarante deux francs par an payable avant jouissance ... fait.... En date du dix sept septembre mil neuf cent sept, enregistré à Caen le vingt six du même mois folio 9 recto 8 par le receveur qui ... pour droits trois francs et vingt centimes

Une autre surface d'environ neuf cent cinquante quatre mètres carrée pour une durée de neuf années à compter du premier août mil neuf cent onze, moyennant un prix annuel de cinq cent soixante douze francs .. et payable d'avance au premier terme le premier avril mil neuf cent onze fait sous seing privé en date à Caen du douze mai 1911, portant la mention suivante « enregistré le vingt sept mai mil neuf cent onze volume 633 folio 9 ... 17 document qui a fait les frais de douze francs quatre vingt dix centimes

Au moyen de ces nantissements, M. de Lauffray et Bergot exerceront concurremment entre eux sur les éléments des dits fonds de commerce tous les droits actions et privilèges que confère la loi aux créanciers nantis pour le faire payer par préférence à tout autre le montant de leur avance en principal, intérêts et ..

Affectation hypothécaire

En outre, à la garantie du remboursement en principal du montant de la présente reconnaissance de dettes du principal, des intérêts et défraiement de frais et accessoires M. et Mme Brenner ont par les présentes déclaré affecter et hypothéquer avec consentement à inscription au greffe et Mrs Lauffray et Bergot qui acceptent

- le bâtiment ci-après situé à Caen cours Montalivet sur le terrain loué des hospices, savoir :
Un bâtiment construit en moellons et briques avec armature en fer et couvert en fibrociment composé de :

- Rez-de-chaussée à usage de fabrication de poterie avec un petit four ; émailler ; au-dessus de l'atelier, étage à usage de magasin et de séchoir à froid
- autre bâtiment construit en briques et en fer et couvert de tôle ondulée à usage de hangar avec four à poterie à deux foyers construit en brique.
 - Autre petit bâtiment, construit en briques avec quelques pan de bois à usage de magasin et atelier à émailler et à décorer.
 - Enfin autre petit bâtiment à usage de petit magasin et water-closet.
- Tel que ces immeubles existent en circonstance et dépendances sans aucune exception ni réserve.

Origine de propriété

M. et Mme Brenner déclarent que le fond de commerce par eux remis en gage et les bâtiments précédemment hypothéqués leur appartiennent aux titres ci-après savoir :

Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur avoir été acquis par eux d'un sieur Piel au mois d'Octobre mil huit cent quatre vingt sept.

Le fonds de fabricant et marchand de céramiques grès et poteries en tout genre pour avoir été créé tout par eux ainsi que par M. René Brenner leur fils qui n'y a plus aucun droit

Enfin les bâtiments hypothéqués pour avoir été fait édifiés par eux sur les terrains loués des hospices civils de Caen

Assurance contre l'incendie – transfert d'indemnité

M. et Mme Brenner déclarent que : le matériel, le mobilier et les marchandises dépendant du fonds de commerce coiffeur parfumeur reçus en gage sont assurés contre l'incendie pour un capital de soixante dix mille francs (dans lequel les agencements mobiliers et installation des salons de coiffure, et en général le matériel entrent pour trente mille francs) à la compagnie d'assurance contre l'incendie « la Paternelle » dont le siège est à Paris suivant police en date du treize février mil neuf cent treize portant le numéro 908003

Et que les bâtiments du cours Montalivet, les matériels et mobiliers industriels à usage de fabrication et commerce d'objet de céramique et poterie sont assurés pour un capital de cinquante deux mille francs (dans lequel la marchandise entre pour douze mille francs) pour moitié à la compagnie La Paternelle suivant police en date du 8 octobre 1912 portant le numéro 902S21 et moitié à la compagnie d'union dont le siège est à Paris, place Vendôme n°9, police en date du premier octobre 1912 portant le numéro 27274

M. et Mme Brenner s'obligent à maintenir et renouveler ces assurances en temps utile tant qu'ils sont débiteurs de tout ou partie des de la présente reconnaissance de dettes, à en envoyer les primes et à justifier du fonds aux créanciers à toute réquisition.

Prévoyant dès maintenant le cas de sinistre total ou partiel des objets assurés avant le remboursement intégral des de la présente reconnaissance de dettes, ils cèdent pour ces présentes, délèguent et transfèrent aux créanciers qui acceptent une somme égale à celle qui leur serait due en vertu des présentes en principal, intérêts et accessoires et n'ont et présenter la priorité par préférence à eux-mêmes et à toute facture ... dans le montant des indemnités qui leur serait allouées en cas de sinistre

Etat civil – déclaration subrogation à l'hypothèque légale

M. et Mme Brenner déclarent qu'ils sont mariés en premières noces et sous le régime de la communauté réduite aux acquêts sans clause restrictive ... de leur contrat de mariage établi par M^o Godet, notaire à Paris le 13 septembre mil neuf cent quatre vingt sept

Et que M. Brenner ...

A l'instar madame Brenner dûment autorisée par son mari pour donner garantie à MM Lauffray et Bergot, leur céder par ces présentes, délègue et transfère, ce qu'ils acceptent, une somme égale à celle qui leur serait due en vertu des présentes en principal, intérêts et accessoires ...

Le 17 août 1913

**** Signatures ***

Annexe 3. 7 mai 1917 : Création « Société Civile d'Etudes et d'Exploitation des procédés René Brenner »

Le Moniteur du Calvados, numéro du 07 juin 1917

Cabinet d'affaire Achille Souron 18 place Saint Martin Caen

Société civile d'études et d'exploitation des procédés René Brenner

Constitution de la société

Suivant acte sous signatures privées en date du sept mai 1917 enregistré, on été établis entre :

René Brenner, chimiste céramiste demeurant à Caen, 2 boulevard du théâtre ;

M. Emile Brenner, coiffeur demeurant à Caen, 2 boulevard du théâtre ;

Mme veuve Léon Démogé, demeurant à Caen, avenue de Creully, agissant en qualité de gérante de la société au nom collectif « Veuve Démogé et ses enfants » dont le siège social est à Caen, rue de Bernières, 15 ;

M. Ernest Roguier, directeur du grand bazar et des nouvelles galeries, demeurant à Caen place Gambetta ;

M. Lucien Haas, demeurant à Paris 25 rue des filles du Calvaire ;

M. Jacques Classe, ingénieur, demeurant à Paris, 15 rue Laffitte ;

M. Jean Bouazin, propriétaire, demeurant à Caen, 235 rue Caponière ;

Les statuts dont il a été extrait ce qui suit :

Article I -

Entre les soussignés, propriétaires de parts d'intérêts ci-après créés, il est formé une société civile sous la dénomination « société civile d'Etudes et d'exploitation des procédés René Brenner régie par les articles 1832 et suivants au code civil et par les présents statuts :

Article II –

Cette société a pour objet :

L'achat, la mise au point et en valeur des procédés céramiques découverts, préparés, organisés ou perfectionnés par M. René Brenner, l'un des sous-signés.

La mise au point et en valeur de tous les perfectionnements qui pourraient être apportés dans l'avenir par M. René Brenner aux procédés actuellement apportés.

L'achat, la mise au point et en valeur de tout procédé intéressant directement ou indirectement la céramique.

La mise en exploitation et l'exploitation des divers procédés et perfectionnements ci-dessus créés ;

La transformation de la présente société en société anonyme.

Article III.

La durée de la société est fixée à trois années à compter de ce jour, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Article IV

M. Emile Brenner apporte à la société

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la ville de Caen par simple décision du comité de direction.

Article V

M. Emile Brenner apporte à la société :

1. L'usage et la jouissance pour la durée de la présente société d'une usine édifée par lui, à Caen, cours Montalivet, sur un terrain appartenant aux hospices civils de Caen en ce compris le matériel et tous objets pouvant servir à l'exploitation de l'usine dont il s'agit.

2. Le droit d'extraire de l'argile d'une pièce de terre, sise à Bavent, appartenant aux consorts Harang, le dit droit résultant d'un acte sous seings privés en date du 22 décembre 1914, enregistré.

3. Les marques, dessins modèles et sujets quelconques, pouvant appartenir à M. Emile Brenner, déposé ou non, qui par les présente deviennent la propriété exclusive de la Société avec droit de reproduction entier et sans restriction. M. Brenner s'interdisant à l'avenir, toute fabrication et acte quelconque de concurrence à l'encontre de la société présentement constituée, relativement aux produits céramiques.

II. M. René Brenner apporte à la Société :

Ses connaissances, ses études, ses dessins, ses découvertes ou inventions, ses procédés de fabrication ou décors brevetables ou non brevetables concernant la céramique sans aucune exception ni réserve tant en ce qui concerne la céramique ou les décors que les appareils devant servir à leur fabrication ou à leur reproduction d'une manière générale tout ce qui peut intéresser directement ou indirectement la céramique.

En outre M. René Brenner sera tenu de présenter lesdites découvertes, études, inventions à la Société présentement constituée ou à toute autre pouvant lui succéder par voie de transformation ou sous toute autre forme, laquelle Société sera tenue, de faire connaître son acceptation ou son refus dans les six mois de la présentation faite par M. René Brenner. En cas de refus, M. René Brenner reprendra toute liberté et pourra disposer à son gré desdites découvertes, études et inventions étrangères à la céramique. La société pourra prendre tous brevets à ses frais. M. René Brenner devra à cet effet prêter son concours le plus entier et faire ou participer à toutes les démarches et formalités utiles. Les brevets seront pris au nom de M. Brenner et au nom d'un membre du comité de direction.

III. Mme Démogé apporte à la Société :

Le concours par elle prêté à M. René Brenner, jusqu'à ce jour à divers titres et qui est envisagé au point de vue financier seul, s'élève à trois mille francs

Son concours commercial pour l'écoulement et le placement des produits de la société.

Une somme de dix mille francs en espèces

IV. M. Ernest Roguier fait apport à la Société d'une somme de cinq mille francs en espèces.

V. M. Lucien Haas fait apport à la Société d'une somme de dix mille francs en espèces.

VI. M. Jacques Classe fait apport à la Société d'une somme de cinq mille francs en espèces.

VII. M. Jean Bouazin fait apport à la Société d'une somme de cinq mille francs en espèces.

Article VI.

Le fonds social est fixé à cent mille francs, divisé en 100 parts de propriété et d'intérêts de mille francs chacune.

Il est en outre créé en parts bénéficiaires dans valeur nominale dont les droits sont régis par les articles 12, 1 et 14 ci-après.

En représentation de leurs apports précisés par l'article 5, il est attribué aux apporteurs, à savoir :

Treize parts d'intérêts à M. Emile Brenner, ci	13
Treize parts d'intérêts à M. René Brenner, ci	13
Treize parts d'intérêts à la Société Veuve Démogé et ses enfants, ci	13
Cinq parts d'intérêts à M. Roguier, ci	05
Dix parts d'intérêts à M. Haas, ci	10
Cinq parts d'intérêts à M. Classe, ci	05
Cinq parts d'intérêts à M. Jean Bouazin, ci	05
Total des parts attribués	64

36 parts d'intérêts resteront attachés à la souche pour être détachées et placées au fur et à mesure des besoins de la Société s'il y a lieu.

La souscription de ces 36 parts appartiendra d'abord aux apporteurs en espèces dans la proportion de leur souscription actuelle et ensuite aux apporteurs en nature si l'un des apporteurs en espèces n'use pas de son droit.

En rémunération des services, démarches, concours et avantages divers accordés à la société par les associés, les parts bénéficiaires sont accordées de la manière suivante :

A M. Emile Brenner, huit parts, ci	08
A M. René Brenner, dix-huit parts, ci	18
A la Société Veuve Démogé et ses enfants, vingt parts, ci	20
A M. Roguier, quinze parts, ci	15
A M. Haas, treize parts, ci	13
A M. Classe, vingt et une parts	21
A M. Jean Bouazin, cinq parts, ci	05
Total des parts attribués	100

Les treize parts d'intérêts et treize parts bénéficiaires attribuées à M. René Brenner resteront attachés à la souche et déposées dans la caisse de la société pendant toute la durée de celle-ci.

Article VII

Les souscripteurs et acquéreurs des parts d'intérêts ne sont engagés que jusqu'à concurrence des sommes versées pour l'achat de ses parts.

Article VIII

La propriété des parts d'intérêts sera constatée par des titres nominatifs extraits d'un registre à souche numérotés de 1 à 100 et signés par deux membres du conseil de direction.

La cession desdites parts s'opérera par une déclaration de transfert signée par le cédant et le cessionnaire et inscrit sur un registre tenu au siège de la société.

Dans le but de conserver à la Société son caractère d'association de personnes les cessions de parts d'intérêts ne pourront être faites qu'à des personnes déjà associées ou qui seront agréées par le conseil de direction. Les associés auront toujours un droit de préemption relativement à toute cession de parts d'intérêt. A cet effet, tout associé désirant céder ses titres devra en faire part tout d'abord au conseil de direction qui portera cette offre de cession à la connaissance des autres associés. Ce n'est que sur le refus des autres associés que des parts à céder pourront être offertes à des tiers qui devront toujours et malgré le refus d'acquisition des co-associés être agréées par le conseil de direction. Le veto de ce conseil dut-il entraîner l'impossibilité de la cession, les associés soussignés déclarent s'y soumettre formellement et y soumettre leurs successeurs quels qu'ils soient.

Article IX

Le décès ou tout autre empêchement d'un associé ne pourra donner lieu à la dissolution de la Société qui continuera avec ses héritiers ou représentants.

La propriété de chaque part est indivisible. Les héritiers ou représentants d'un associé seront tenus de se faire représenter par l'un d'eux.

Les héritiers ou ayant cause d'un associé ne pourront sous aucun prétexte provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration, ni demander l'inventaire, le partage ou la licitation des dits biens ou valeurs. Ils devront pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions du conseil de direction.

Article X

Un comité de direction composé de trois membres pris parmi les associés aura pour mission de représenter la société et d'agir en son nom pour tout ce qu'il y aura à faire en vue d'arriver au but qu'elle se propose.

Les pouvoirs les plus étendus lui sont conférés à cet effet sans aucune limitation.

Ce comité de direction est, par les présentes, constitué de la manière suivante :

M. Ernest Roguier, demeurant à Caen place Gambetta

M. Jacques Classe, ingénieur, demeurant à Paris 15 rue Laffitte

M. Lucien Haas, demeurant à Paris, 22 rue des filles du Calvaire

L'un des membres du comité de direction aura la fonction de directeur administratif et financier. Cette fonction est attribuée par les présentes à M. Ernest Roguier auquel tous pouvoirs utiles sont donnés et dont sa signature engagera ou libérera la Société vis-à-vis des tiers.

Les membres du comité de direction ne devront user de la raison sociale que pour les besoins de la société. Ils ne peuvent en aucun cas engager les associés au-delà du montant de leurs parts

Article XI

Les associés seront convoqués par le directeur administratif en assemblée générale au moins une fois par an, dans les deux mois qui suivront la clôture de l'exercice pour être tenu au courant de la marche des opérations, approuver les comptes de la Société et statuer sur les questions qui lui seront soumises.

Les associés pourront être convoqués en outre autant de fois que les affaires de la Société l'exigeraient.

Les convocations seront faites par lettre adressée dix jours à l'avance à chacun des associés.

L'assemblée sera régulièrement constituée quelque soit le nombre de parts représentés.

Les associés ne pourront se faire représenter que par un autre associé.

L'assemblée générale est présidée par le directeur administratif ou à défaut par un autre membre du comité. Le président sera assisté d'un secrétaire nommé par l'assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire réunissant au moins les trois quarts des parts sociales pourra décider la dissolution anticipée de la Société ou sa prorogation pour une nouvelle période de trois ans ou une période moins longue. La transformation de cette société en Société Anonyme, les conditions

et avantages à stipuler pour la présente société soit lors de la constitution d'une société anonyme, soit en cas de transmission à d'autres Sociétés ou à des particuliers de tout ou partie de l'actif de la société.

En cas de dissolution de la Société, M. René Brenner aurait un droit de préemption sur tous les autres et à valeur égale relativement à la cession de tout ou partie de l'actif de la société.

Les décisions sont prises à la majorité des parts représentées à l'assemblée, chaque associé ayant autant de voix qu'il possède ou représente de parts.

Il sera tenu à chaque assemblée une feuille de présence signée par les associés présents. Les décisions de l'assemblée sont constatées par des procès verbaux transcrits sur un registre spécial et signés par le président et le secrétaire.

Les copies ou extraits sont signées par le président.

Article XIII

En cas de liquidation de la société il y sera procédé par le comité de direction dont les pouvoirs se continuent comme pendant l'existence de la société.

Les liquidateurs ont pour mission avec les pouvoirs les plus étendus de réaliser même à l'amiable tout l'actif mobilier et immobilier de la Société, d'éteindre le passif et en outre avec l'autorisation de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article XI qui précède ils peuvent faire le transport ou la cession à tout particulier ou à toute société soit par voie d'apport, contre espèces ou contre titres entièrement libérés soit autrement de tout ou partie des droits, actions et obligations de la société sauf application du droit de préemption réservé en cas de liquidation à M. René Brenner par l'art. XI des présents statuts.

Après extraction du passif, le solde de l'actif sera réparti entre les parts d'intérêts jusqu'à concurrence de leur remboursement.

Le solde sera partagé par moitié entre les parts d'intérêts et les parts bénéficiaires.

Article XIV

Les parts bénéficiaires créées par l'article VI seront au porteur et extraites d'un registre à souche numérotées de 1 à 100 et signées par deux membres du conseil de direction.

La propriété des parts bénéficiaires ne comporte aucun droit d'immixtion dans les affaires sociales de quelque manière que ce soit.

De convention expresse aucune modification ne pourra être apportée aux droits qui leur sont reconnus par les articles 12 et 13 des présents statuts concernant la répartition des bénéfices ou le cas de liquidation de la Société et, ce en quelque cas que ce soit et notamment en cas de transformation en Société Anonyme il pourra être procédé à la subdivision des parts bénéficiaires.

Un exemplaire de cet acte a été déposé le six juin 1917, au greffe du tribunal de commerce de Caen et au greffe de la justice de paix du canton Est de Caen.

Pour insertion,

Le directeur administratif et financier de la Société,

Signé : Roguier

Annexe 4. 21 février 1920 : Reconnaissance de dette par M. et Mme Emile Brenner à M. et Mme René Brenner

Par devant nous Me Henri Foullon notaire à Caen soussigné

Ont comparus

Monsieur Emile Brenner négociant et Madame Ernestine Fieg son épouse demeurant ensemble boulevard du théâtre, n°2 et précédemment passage Bellivet, d'une part

Et Monsieur René Emile Brenner industriel demeurant à Caen cours Montalivet, d'autre part

Lesquels ont par ces présentes, requis Me Foullon de recevoir la reconnaissance de dettes qu'ils ont arrêtées directement entre eux arrière et sans la participation de Me Foullon qui n'en est que le rédacteur.

Reconnaissance de dettes

Monsieur et Madame Brenner, Madame Brenner avec l'autorisation de son mari, déclarent par ces présentes qu'ils doivent bien et légitimement, conjointement et solidairement entre eux,

à Monsieur René Brenner qui accepte

La somme de huit mille francs pour arrêté de compte à ce jour.

Laquelle somme de huit mille francs, M. et Mme Emile Brenner s'obligent conjointement et solidairement entre eux à rendre et rembourser à M. René Brenner dans trois ans de ce jour, c'est-à-dire, le vingt et un février mil neuf cent vingt trois.

Ladite somme produira à compter de ce jour des intérêts au taux de six pour cent par an qui seront payables par semestres les premier janvier et premier juillet de chaque année pour faire le premier paiement le premier juillet prochain pour le prorata alors couru

Conditions

La présente reconnaissance des dettes a lieu aux conditions suivantes :

1° le remboursement du capital prêté et le paiement des intérêts devant être effectués en bonnes espèces de monnaie ayant cours en France et non autrement à Caen, en l'étude de Me Foullon, notaire soussigné.

2° Les causes de la présente reconnaissance de dette seront indivisibles le cas échéant entre les héritiers et représentant de M. et Mme Emile Brenner, lesquelles seront pareillement tenus au paiement des frais des notifications présentes par l'article 877 du code civil.

3° M. et Madame Emile Brenner auront la faculté d'anticiper l'époque du remboursement fixé à toute époque par versements qui pourront être de 500 francs

4° *paragraphe entièrement rayé*

5° Malgré le délai de remboursement ci-dessus, les créanciers auront la faculté d'exiger leur remboursement dans un des cas suivants :

Si M et Mme Emile Brenner ne paient pas à échéances les intérêts du capital et cela un mois après un simple commandement de payer infructueux ;

S'ils viennent à être saisis mobilièrement ou immobilièrement

6° Enfin M. et Mme Brenner paieront tous les débits et honoraires des présentes et ceux qui en seraient la conséquence.

Garantie – nantissement

A la sûreté de garantie du remboursement de la présente reconnaissance de dettes, du service des intérêts et du paiement de tous frais et accessoires M. et Mme Brenner déclarent par ces présentes à titre de nantissement en gage au profit de M. René Brenner qui accepte.

Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur exploité à Caen boulevard des alliés n° 117

Ensemble, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage attachés audit fond

Le matériel de toute nature, le mobilier et l'ensemble servant à leur exploitation, matériels et ... que M et Mme Brenner s'obligent à maintenir et à entretenir en bon état et au besoin à renouveler en cas de perte ou destruction et ce jusqu'à parfaite libération.

Et le droit aux baux des lieux où s'exploite le fonds

A cet égard, il est déclaré que

Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur est exploité boulevard des alliés au n°117, dans un immeuble appartenant à M. Lemoine demeurant à Caen rue des Jacobins loué à M et Mme Brenner aux termes d'un bail sous signatures privées en date du trente et un mars mil neuf cent onze enregistré à Caen le 6 avril suivant folio 38 case 7 aux droits de vingt six francs et cinq centimes, décimes compris par M. Aze qui a perçu les droits pour une durée de douze, quinze ou dix huit années à compter du vingt neuf septembre mil neuf cent douze, moyennant le prix de trois mille cinq cent francs par an payables en quatre termes de l'année

Origine des propriétés

M. et Mme Brenner déclarent que le fonds de commerce a été acquis par eux d'un monsieur Péal au mois de mil huit cent quatre vingt sept

Assurance contre l'incendie – transport d'indemnité

M. et madame Emile Brenner déclarent que le matériel, le mobilier et les marchandises dépendant du fonds de commerce de coiffeur parfumeur remis en gage sont assurés contre l'incendie à La Paternelle, dont le siège est à Paris rue menau N°4 suivant police en sorte du treize février mil neuf cent treize portant le numéro 908003

M. et Mme Brenner s'obligent à maintenir et renouveler ces assurances en temps utile tout qu'ils seront débiteurs de toute ou partie des causes de la présente reconnaissance de dettes, à en payer exactement les primes et à justifier aux créanciers de toute réquisition.

En prévoyant dès maintenant le cas de sinistre total ou partiel....

Etat civil

M et Mme Brenner déclarent ...

Signification

...

Domicile

Le 21 février 1920

signatures

Annexe 5. 21 février 1920 : vente usine poterie cours Montalivet d'Emile à René Brenner

Par devant nous Me Henri Foullon notaire à Caen soussigné

Ont comparus

Monsieur Emile Brenner négociant et Madame Ernestine Fieg son épouse demurant ensemble boulevard des alliés, n°11 et précédemment passage Bellivet,

Lesquels ont par ces présentes vendu en s'obligeant de toutes les garanties ordinaires de fait et de droit

A Monsieur René Emile Brenner industriel demurant à Caen cours Montalivet, ici présent et qui accepte

L'immeuble ci-après désigné

Désignation

Un bâtiment situé à Caen cours Montalivet sur des terrains loués des hospices construit en moellons et briques avec monture en fer et couvert de fibrociment composé de :

Rez-de-chaussée à usage de fabrication de poterie avec un petit four à émailler

Au-dessus de l'atelier, un étage à usage de séchage à froid,

Four à deux foyers construit en briques

Magasin et atelier à émailler et à décorer

Tel que ces immeubles existent en circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve

Origine de propriété

L'immeuble ci-dessus désigné appartient à M. et madame Emile Brenner comparants pour l'avoir fait édifier sur les domaines loués des hospices sans pour cela qu'il ait été conféré à qui que ce soit aucun privilège hypothèque

Propriété - jouissance

M. Brenner a la propriété de l'immeuble présentement vendu à compter de ce jour.

Conditions

La présente vente a lieu aux conditions suivantes

L'acquéreur prendra l'immeuble à lui vendu dans l'état où il se trouve actuellement sans recours contre les vendeurs pour mauvais état, défaut d'entretien ou pour tout autre conséquence que ce soit sauf à s'adresser à tous tiers s'il y a lieu frais arriére des vendeurs et sans les mettre en cause

Assurance

M. et Mme Brenner déclarent que les immeubles présentement vendus sont assurés contre les risques d'incendie à la compagnie 'Le Soleil' suivant le n°22855 en date du trente juillet mil neuf cent dix neuf

Monsieur René Brenner, acquéreur est par le seul fait de la vente dans les droits .. résultant pour les vendeurs de cette assurance

En outre, il sera tenu de continuer cette assurance jusqu'au paiement de son prix

Prix

En outre la présente vente est consentie moyennant a savoir :

1° la charge que prend M. René Brenner tenu de rembourser aux lieux et place des vendeurs la créance s'élevant au principal à cinquante et un mille francs montant d'une reconnaissance de dette souscrite par M. et Mme Brenner au profit de M. Louis Raymond Lauffray propriétaire, ancien notaire demurant à Caen suivant acte reçu de Me Guinat notaire le vingt août mil neuf cent treize transporté à Pierre Louis Raymond Lauffray capitaine d'infanterie domicilié à Ducy Ste marguerite en vertu d'un acte reçu par Me Maillot le dix septembre mil neuf cent dix sept

La dite créance actuellement exigible depuis le premier janvier mil neuf cent dix sept produit des intérêts au taux de six pour cent par an. Le capital et les intérêts seraient payables en l'étude de Me Foullon notaire et concernée par une inscription au bureau des hypothèques de Caen le dix huit septembre mil neuf cent treize numéro 1311 n°25 sur l'immeuble objet de la présente vente.

2° La somme de dix mille sept cent soixante dix sept francs montant des intérêts reste dus à ce jour sur la dite somme

Monsieur René Brenner devra opérer le remboursement en principal, intérêts et accessoires de la créance de façon que M. et Mme Emile Brenner ne puissent être inquiétés de recherches à l'avenir à ce sujet.

M. René Brenner devra acquitter à compter de ce jour les intérêts dont elle est productive. A cet effet toutes délégations sont expressément consenties au profit de M. Pierre Lauffray créancier desdites sommes.

Le 21 février 1920

signatures

Annexe 6. 21 février 1920 : Etat de la créance de 51 000 francs**Etat de la créance de 51 000 francs au 21 février 1920**

M. Lauffray / M. Brenner

Montant en principal de la créance **51 000**

Intérêts 6% à partir du 1^{er} août 1913

- au 1 ^{er} août 1914	3 060
- au 1 ^{er} août 1915	3 060
- au 1 ^{er} août 1916	3 060
- au 1 ^{er} août 1917	3 060
- au 1 ^{er} août 1918	3 060
- 9 mois 1 ^{er} mai 1919	<u>2 295</u>
Total intérêts	17 595

Reçu en compte : 28 mars 1915	350
2 juin 1915	150
29 juillet 1915	150
24 août 1915	150
5 octobre 1915	100
14 décembre 1918	
17 décembre 1918 ↵	3 000
26 décembre 1919	2 000
28 décembre 1919	<u>1 000</u>
Total versements	6 900

Reste du par M. Brenner père pour intérêts	<u>10 695</u>
Frais de reconnaissance de dette du 20 août 1913	1 777,65
Procuration et mainlevée pour la Cie d'assurance	<u>52</u>
Ensemble	12 524,65

A déduire :

- Note de M. R. Lauffray due à M. Brenner 2 456 ,10	
- Note de Me Foullon	1 777,65 ↵
	<u>4 233,75</u>

Reste du par M. Brenner père 8 290,90

Versé par M. et Mme Brenner à M. Brenner fils

Le 21 février 1920 290,90M. Brenner fils doit les intérêts depuis le 1^{er} mai 1919Au 21 février 1920 les intérêts depuis le 1^{er} mai 1919 sont de **2 486,23**

Annexe 7. 21 janvier 1924 : transfert de la dette de 8 000 francs d'Emile Brenner à Pierre Lauffray

Par devant Me Jean Julien Guinat, notaire à Caen, soussigné,
A comparu,

Monsieur René Emile Brenner, industriel demeurant à Caen cours Montalivet
Lequel a par ces présentes, reconnu avoir reçu à l'instant même en bonnes ... de monnaies comptées et délivrées à la vue de Me Henri Foullon, notaire à Caen

Monsieur Pierre Louis Raymond Lauffray, domicilié à Ducey-Sainte-Marguerite, mais résidant actuellement à Caen, rue de l'académie n°3 ici présent payant en l'acquit de Monsieur Emile Brenner, négociant, et de madame Ernestine Fieg, son épouse demeurant ensemble à Caen, boulevard des alliés n°117 et en vue de la subrogation ci-après.

La somme de huit mille francs, montant s'une reconnaissance de dettes pour arrêté de compte au jour de l'acte, souscrite par Monsieur et Madame Brenner susnommés au profit de monsieur René Brenner, comparant suivant acte reçu par Me Foullon notaire à Caen, susnommé, les 21 février 1920 Laquelle somme ainsi reçue, Monsieur René Brenner, consent audit Monsieur Lauffray bonne et valable quittance sans réserve

Pour quittance

En conséquence de ce paiement, Monsieur Lauffray se trouve subrogé légalement, conformément à l'article 1250 §1 du code civil dans tous les droits de Monsieur René Brenner et notamment dans l'entier effet de l'inscription prise au greffe de commerce de Caen, le premier mars 1920 n° 1920 – 94 en vertu de la reconnaissance de ladite inscription sur la présentation d'une expédition ou d'un extrait des présentes

Monsieur Lauffray reconnaît que Monsieur René Brenner lui a remis le titre de sa créance et toutes les pièces qui lui sont relatives

Domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs conséquences les parties font élection de domicile à Caen, en l'étude de Me Foullon, notaire susnommé, avec attributions de juridiction aux tribunaux de Caen

Mention

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera

Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs conséquences seront à la charge de Monsieur Brenner

En l'étude de Me Foullon le 21 janvier 1924

Annexe 8. 23 mai 1929 : Etat des remboursements par Brenner Père et fils de l'emprunt des 51 000 francs

Créances dues par messieurs Brenner père et fils
A la succession de Monsieur Pierre Lauffray

Montant principal de la créance (10 août 1913)		51 000
Intérêts à 6% au 21 février 1920	10 777,15	
Intérêt au 1 ^{er} janvier 1921	2 624,05	
Intérêt au 1 ^{er} janvier 1922	3 060	
Intérêt au 1 ^{er} janvier 1923	3 060	
Intérêt au 1 ^{er} janvier 1924	<u>3 060</u>	
Total des intérêts dus au 1 ^{er} janvier 1924	22 581,20	

Créance de 8 000 Fr due par Mr Brenner père, à Mr Brenner fils cédé à Me Lauffray en déduction des intérêts, en vertu d'un acte reçu par Me Guinat le 21 janvier 1924.....

8 000 8 000

Reste du pour intérêts à cette date

14 581,20

Sommes versées en compte sur le solde des intérêts :

1 – par Monsieur Brenner fils :

Le 21 juin 1920	1 000
Le 26 juin 1921	1 000
Le 26 juin 1922	200
Le 8 juin 1923	<u>140</u>

Ensemble : 2 340

2 – Par Monsieur Brenner Père :

Par versements mensuels effectués en 1922 – 1923 4 200

Par billets souscrits et remboursés en 1924 et 1925

(500 fr chacun)

8 041,20

Ensemble : 12 241,20

12 241,20

Total égal au solde des intérêts dus au 1^{er} janvier 1924

14 581,20

Total en principal de la créance du 1^{er} janvier 1924

59 000

Intérêts dus au 31 mars 1926 au taux de 6%

7 965

Sommes versées en compte sur ces intérêts par Mr Brenner père

Le 3 mars 1924 300

Le 21 mai 1924 300

Le 27 janvier 1926 solde de compte à l'étude 782,09

Ensemble : 1 382,09

1 382,09

Reste une somme de : 6 582,91

Montant en principal de la créance au 31 mars 1926		59 000	
Intérêts dus au 31 mars 1926		<u>6 582,91</u>	
Le 24 juillet 1926 reçu en compte sur les intérêts	5 000		
Le 31 août 1926 reçu sur les intérêts	<u>1 582,91</u>		
Total	<u>6 582,91</u>		
Le 31 août reçu prorata d'intérêt de 59 000 à 6% du 31 mars 1926 au 31 août 1926	1 475		
Le 31 août 1926 reçu en compte sur capital		2 000	
Le 8 octobre 1926 reçu en compte sur capital		5 000	
Le 18 novembre 1926 reçu en compte sur capital		2 500	
Le 22 décembre 1926 reçu en compte sur capital		<u>2 000</u>	
Total		11 500	11 500
Année d'intérêts due au 31 août 1927 savoir :			
Sur 57 000 à 8% du 31 août 1926 au 8 octobre 1926 ou 38 jours	474,75		
Sur 52 000 à 8% du 8 octobre 1926 au 18 novembre 1926 ou 23 jours	262,13		
Sur 49 500 à 8% du 18 novembre 1926 au 22 décembre 1926 ou 34 jours	368,87		
Sur 47 500 à 8% du 22 décembre 1926 au 31 août 1927 ou 252 jours	<u>2 623,55</u>		
Total	3 729,30		
Reçu le 16 août 1927 en compte sur intérêts	<u>2 000,00</u>		
Reste dû sur intérêts au 31 août 1927	1 729,30		
Total de la créance en principal au 31 août 1927			47 500
Reçu le 11 octobre 1927 2 000 Fr soit	1 729,30		<u>270,70</u>
	Reste dû		47 229,30
Reçu le 12 novembre 1927			<u>2 000,00</u>
	Reste dû		45 229,30
Différence des intérêts de 52 000 à 8% du 8 octobre 1926 au 18 novembre 1926 calculés sur 23 jours au lieu de 41			
			<u>205,17</u>
	Reste dû en principal		45 431,42
Remis au clerc de Me Perrotte le 23 mai 1929			
Quittances suit des 11 octobre 1927 et 16 novembre 1927			

Annexe 9. Dossier de dommages de guerre - Rapport d'expertise de 1955

Dossier CT-8.156 – RIC

Déclaration de sinistre 477 – DS du 17/02/1943 et CT-9016 – DS du 31/01/1946

Rapport d'expertise (dommage éléments d'exploitation)

9.1. Chapitre I

Renseignements :

Propriétaire du bien sinistré :	
Au moment du sinistre	René Emile Brenner
Actuel	Héritiers Brenner
Date et origine de propriété	1933 (création)
Lieu du sinistre	8 cours Montalivet
Dates de sinistres	2 mai 1942 10 février 1943
Propriétaire de l'immeuble	Mme Vve Brenner Ernestine née Fieg (décédée)
Causes des sinistres	Bombardements aériens
Activité professionnelle	céramiste
Registre du commerce	?
Origine de l'exploitation	1912

Etat civil du sinistré et des ayants droits

René Brenner né le 24 mars 1889 à Caen époux de Louise Luthringer (décédés)

Se reporter au certificat de propriété, aux DG4, aux pouvoirs DJ1 figurant au dossier.

Mandataire : Me Deshayes notaire 8 rue Guillaume le conquérant à Caen

Origines des dommages

Destructions par bombardements aériens des 2 mai 1942 et plus particulièrement du 10 février 1943

Preuves invoquées par le sinistré

Deux témoignages

Avis du CCC du 11/02/1952

Position de l'expert :

Les renseignements recueillis sur place nous permettent de retenir la destruction totale par bombardement aérien du 10/02/1943 notamment du matériel et des marchandises du sinistré.

Consistance des dommages

Liste des pertes établie par une des filles Brenner (Mme Gravelin) et signée de deux témoins

Preuves invoquées par le sinistré :

Deux témoignages

Position de l'expert

Les renseignements recueillis nous permettent de retenir comme base l'évaluation la liste des pertes présentée. Nous précisons au paragraphe « remplacements » notre position sur l'état et la qualité du matériel et des marchandises détruits.

Renseignements généraux sur la reconstitution

Les époux Brenner sont décédés (voir attestation de propriété) et aucune reconstitution n'a été effectuée jusqu'ici. Il s'agit d'une indivision. Nous nous bornerons dans ces conditions à établir la valeur 1939 des dommages.

9.2. Chapitre II

Evaluation des dommages

Travaux conservatoires

Réparations

Remplacements : matériel agencements outillages

Suivant renseignements recueillis sur place et notamment auprès d'autres établissements du même genre de la région de Caen, le sinistré faisait de la belle céramique et notamment des collections

d'assiettes représentant les tapisseries de Bayeux. Le sinistré était un ouvrier d'art mais son matériel et notamment ses fours étaient assez vétustes.

L'installation datait à partir de 1912, la majeure partie de 1918/1919.

La composition et l'importance du matériel correspondent bien d'une part au genre de fabrications et d'autre part, à l'importance de celle-ci.

Le broyeur était un tonneau broyeur à galets de silex, sans revêtement intérieur, capacité 150 k, assimilable au matériel Faure (ref II – 014 015 barème 58 – FA)

Les séchoirs qui correspondaient à des rayonnages (séchage à l'air libre) seraient évalués suivant le barème 2-AC – ref II – 127 sans supplément pour la profondeur de 1 mètre étant donné qu'il s'agit de sapin brut.

Pour le matériel de laboratoire au sujet duquel la liste de pertes ne donne aucun détail, ni aucune précision, compte tenu des renseignements que nous avons recueillis dans des entreprises similaires, nous l'avons estimé à 3000 frcs.

De même pour le matériel du petit laboratoire, nous l'avons estimé à 1000 francs.

En ce qui concerne les tours, nous les avons retenus suivant la référence II-083 du barème 58-FA.

Pour les divers fours détruits, dont la description est donnée page3 de la liste de pertes, nous avons (suivant renseignements recueillis dans une entreprise similaire de la région) demandé leur valeur à une entreprise spécialisée dans la fourniture de pièces de fours : les établissements Desmarquest.

Notre lettre 12/3/1957 et leur réponse du 20/3/57 figurent au dossier. Les valeurs actuelles des fours détruits sont indiqués ainsi que le coefficient actuel (30)

Il y a lieu de noter en effet que, dans aucun des barèmes MRU suivants : 58 FA (faïencerie) 28 – CH (céramique) 61 – FD (fours industriels) ou encore 20-BM (briqueteries – tuileries) , il n'existe des fours correspondants à ceux perdus.

C'est pourquoi nous avons consulté une maison spécialisée dont nous retiendrons les prix actuels, que nous ramènerons en valeur 1939 par application de l'indice indiqué soit 30

Matériels – agencements – outillages (par famille en rubrique)

Référence du barème	désignations	quantité	En valeur 1939	
			Prix unit.	montant
	Matériel de fabrication de céramique	1	11 500	11 500
58-FA	1 - Atelier de préparation			
II -014/015	Broyeur : tonneau broyeur à galets silex, sans revêtement intérieur, capacité 150k, - Faure par interpolation entre référence 014/015 10800+ 2200/3			
49.EA	Moteur électrique (du broyeur – 4CV – 1900 – triphasé – 50 par interpolation entre le 2 et le 4CV 1050 + 600x2/3=1450 Cuves en ciment capacité de 1 m ³ lisses non revêtues	1 4	1 450 500	1 450 2 000
	2 - Atelier de coulage			
	Table de coulage 8mx1m En sapin du nord – dessus 30/40 mm Bases pour barbotines en ciment de 20 l Planches de 30 mètres de longueur – épaisseur 30mm largeur 23cm sapin	8m ² 2 100 soit 2 m ³ 07	250 100 400 le m ³	2 000 200 828
2.AC	Séchoir de 30 m de longueur formé de casiers rayonnages sapin brut de 1m de profondeur et 2 m de hauteur 2 tables ordinaires sapin 2m x 1m	60 m ² 4 m ²	225 105	13 500 420
Total à reporter				31 898

	Report	31 898
--	---------------	---------------

	Chaises tout bois	4	40	160
	Poêle d'atelier	1	300	300
	3 – Atelier de séchage			
2AC	Séchoir comme ci-dessus de 30m de longueur	60m ²	225	13 500
	200 planches même dimension	4 m ³	400	1 600
	Bac pour barbotine 20 l	1	100	100
	Table de coulage 6m x1m	6m ²	250	1500
	Chaises tout bois	2		
	Poêle	1	300	300
	4 – Atelier de décor			
	Poêle	1	300	300
	Table sapin du nord dessus 30mm 3x2m	6m ²		
114.TL	Table d'architecte = table à dessin	1	600	600
	Tabouret pour table ci-dessus	1	150	150
	chaises	6	40	240
	tournette	1	250	250
2AC IV.126	Casiers pour archives de dessin	6m ²	140	840
	5 - Atelier d'émaillage			
	Bac à émail contenance 75 l en tôle galvanisée	1	120	120
	Table chêne 3x2 m	6m ²	400	2 400
2AC	séchoir			
	25 planches 3m x0,5 x0,03	0,5 m ³	400	200
Total à reporter				56 038

	5 - Atelier d'émaillage (suite)	Report		56 038
	Brosses et pinces	20	8	160
	Chaises tout bois	2	40	80
	poêle	1	300	300
80-MF	6 - Magasin			
	Table bureau	1	400	400
	Four intérieur à moufle de 1 m ³	1	5 000	5 000
	50 planches de 3x0,5x0,03	1 m ³	400	400
2AC	3 rayonnages : 2m hauteur longueur 10m	20 m ²	225	4 500
	7 – Grand Laboratoire			
	Matériel de laboratoire (balance, verrerie, ..) - estimé			3 000
	8 – Petit Laboratoire			
	Matériel pour développement photo - estimé			1 000
	9 – Atelier de moulage			
58 - FA	Tours simples de potier sur bâti, ype Faure	3	2 450	7 350
II - 083	Moteur électriques 2CV – 1500 t/mn – triphasé 50hz	1	1 050	1 050
49 - EA	Table ordinaire 2x1m - sapin	2m ²	105	210
	Pinceaux	4	8	32
	Ustensiles à modeler		200	200
	Tabourets bois	2	30	60

Total à reporter				79 780
	10 - Entrepôt			
	Cuve de 2 m ³	1	700	700
	haches	4	20	80
	Scie à bûches	1	25	25
	Passe partout	1	45	45
	11 - Garage			
	Outils divers		200	200
	12 – bâtiment servant d'entrepôt			
	Moules en plâtre - voir évaluation plus loin			15 000
	Moules mères - voir évaluation plus loin			
	13 – Magasin d'exposition			
	Bureau américain	1	1 200	1 200
	Bibliothèque	1	1 200	1 200
	Buffet normand	1	725	725
	Chaises normandes	6	85	510
	Table	1	450	450
	Petits meubles	2	300	600
	Brûle tout	1	200	200
	14 – Extérieur			
	Four à 2 alandiers 3x2x1	1	8 000	8 000
	Four à 2 alandiers 1x1x1	4	5 000	20 000
	Mouffle à essai 0,5 x 0,5 x 0,5	1	1 700	1 700
Montant Total 1939				130 415

Suite de la page 4

Toutefois suivant les renseignements recueillis, les fours étaient vétustes et sur les prix 1939 obtenus – comme indiqué plus haut – nous appliquerons une dépréciation technique de 40 %

Moules en plâtre et moules mères

Les moules sont indiqués sur la liste des pertes

Page 1 atelier de coulage

Page 3 : bâtiment servant d'entrepôt

Le détail en est d'autre part donné dans une annexe à la liste des pertes qui comprend 2 pages

Les quantités correspondantes à chaque article sont variables suivant le genre, la qualité, les dimensions de celui-ci. Après examen, certaines nous paraissent exagérées.

Ces moules ne correspondent pas à ceux indiqués au barème 28-CH (céramique) mais plutôt se rapprochent de ceux du barème 20-BM (tuileries – briqueries). Comme prix nous retiendrons celui de 10 frcs le kg.

Enfin en ce qui concerne ces éléments, nous appliquerons les instructions de la Cre 52-124 du 9-8-52 annexe B2. Ces moules sont assimilables aux modèles de fabrication et comportent les 3 catégories différentes indiquées à l'annexe B2. Dans ces conditions, une partie de ces moules se rattachaient soit à des fabrications ne se faisant plus soit à des fabrications occasionnelles.

Si nous examinons le nombre de moules indiqués sur la liste, nous arrivons au chiffre de 4485 dont 4392 correspondent à des quantités exprimées en douzaines et 93 à des quantités exprimées en 1,2 3 ou 6 unités

Si nous nous référons aux moules correspondant à des petites pièces (encriers, tasses, coquetiers, salière, verre à liqueur ...), nous arrivons à un chiffre de 834 dans lequel ne sont pas compris les vases divers pour lesquels aucune référence n'a été fournie.

En conclusion, nous estimons qu'il y a lieu de retenir un poids global de 1500kg de moules, soit 1 500x10 = 15 000 francs (valeur 1939)

Archives

Il est indiqué page 3 de la liste des pertes que les archives de l'usine ont été entièrement détruites sans aucun autre détail. Nous n'avons pu obtenir aucune précision à ce sujet. Dans ces conditions et suivant l'annexe B1 de la Cre S2-124 du 9-8-S2 nous ne retiendrons rien à ce titre.

Prix des fours

Se reporter à la lettre Desmarquet du 20/03/1957 :

Four intérieur à moufle de 1 m ³	(290 000/30) x 06 = 5 000
Four à 2 alandiers de 3 x 2 x 1,75	(400 000/30) x 06 = 8 000
Four à 2 alandiers de 1,5 x 1 x 1	(290 000/30) x 06 = 5 000
Four à moufle de 0,5 x 0,5 x 0,5	(85 000/30) x 06 = 1 700

Le montant total valeur 1939 ainsi obtenu ressort à 130 415 francs que nous retiendrons

Stocks détruits

La liste des pertes comprend non seulement du matériel, outillage mais aussi des stocks en approvisionnements divers se composant de :

a) Matières premières pour les besoins de la fabrication :

Terre de May

Kaolin

Produits divers

b) matières consommables

Charbon

Bois

Savon noir

Papier d'emballage

Pinceaux et brosses en réserve

Plâtre à modeler – plaques réfractaires

Feuilles de plomb – cahiers de commande

c) produits finis

2 fournées (sans détail)

Vases d'exposition

Tous ces éléments sont compatibles avec le genre de l'entreprise ou nécessaires à son fonctionnement.

Evaluation des stocks

Les matières premières (produits de base et produits chimiques) seront évaluées par celles y figurant d'après le barème 58-FA

La terre de May sera retenue à 260 francs la tonne rendue à Caen – assimilable à argile de pro..is ? – ref I – 01

Le kaolin était en morceaux – ref I – 05

Le verre broyé est du St Gobain tamis 300

Pour les autres produits ne figurant pas au barème, nous avons retenu le prix des maisons spécialisées.

Produits finis – aucun détail n'est donné mais seulement 2 fournées de céramique terminée

Renseignement pris auprès des maisons similaires, une fournée en 1939 était estimée de 8 à 10 000 francs. Nous retiendrons la valeur de 8 000 francs

Vases d'exposition

Il s'agissait de quelques belles pièces plus un échantillonnage des diverses fabrications que nous retiendrons pour 5 000

Le montant total valeur 1939 se décompose comme suit :

Matières premières : 16 609

Matières consommables : 7 110

Produits finis : 21 000

Total : 44 719

Calcul du plafond légal de trois mois

Aucun CA ne peut être obtenu des contributions indirectes à Caen (archives détruites)

Dans ces conditions, nous examinerons les montants obtenus avec les approvisionnements en stocks normaux d'une entreprise similaire.

Les stocks de matières premières sont réduits ; de même pour les matières consommables. Quant aux produits finis, ils n'excèdent pas non plus la production de 3 mois. Dans ces conditions, nous retiendrons le montant (1)

Montant du stock indemnisable de 1939 : **44 719**

Stocks détruits

Référence des barèmes	Désignation	quantité	En valeur 1939	
			Prix unit.	montant
58 - FA	I – Matières premières			
	A - Produits de base			
I – 01	Terre de May	6 tonnes	260	1 560
I – 05	Kaolin en morceaux	1 tonne	260	260
I – 07	Plâtre à modeler	50 kg	360	18
	B – Produits chimiques			
I - 19	Verre broyé	500 kg	10	5 000
	Carbonate de cobalt (même prix que l'oxyde)	50 kg	125	6 250
	Minium	50 kg	5	250
	Emaux	10kg	10	100
	Glycérine anglaise	10 l	18	180
	Or liquide français	0,300 kg	4200	1 260
	Platine liquide Johnson's	0,050 kg	4200	210
	Argent liquide brillant FR	0,400 kg	900	360
	Nacre	0,300 kg	300	90
	Essence fluide pour métalliser	0,500 kg	62	31
	Email sans plomb	100 kg	10	1 000
	Savon noir	10 kg	7	40
	II – Matières consommables			
	Bois de chauffage pour les fours	5 stères	40	200
	Charbon pour les fours	2 tonnes	300	600
	Papier d'emballage (papier soie)	6 rames = 50kg	6	300
	Caisses d'emballage	50	15	750
Total à reporter				18 459

Report 18 459

	Matières consommables (suite)			
	Pinceaux	50	8	400
	Grandes feuilles de plomb – épaisseur 3mm dimension 1m x 1m	6 = 200 kg	6	1 200
	Plaques réfractaires pour soles de four	72	50	3 600
	Cahiers de commandes	20	3	60
	III – Produits finis (voir page 12)			
	2 fournées de céramiques terminées	2	8 000	16 000
	Vases d'exposition		5 000	5 000
Total				21 000

Calcul de la vétusté moyenne

L'installation datait pour partie de 1912 (voir page 1 de la liste des pertes) ; La majeure partie du matériel datait de 1918/1919. Nous retiendrons pour l'ensemble une vétusté de 20%.

Récapitulation des évaluations (vétusté non déduite)

	Valeur réelle	Valeur 1939	Vétusté %
A – Travaux conservatoires	/	-----	/
B - Réparations	/	-----	/
C – Remplacements			
Matériels – agencements – outillage	-----	130 415	20%
Stocks	-----	44 719	-----

Base de calcul des indices pondérés matériels

Indicatif	Barème	famille	Valeur 1939	%
A	2 – AC	Matières premières – produits de base	1 838	4
B	61 – FD	Matières premières – produits chimiques	14 771	33
C	Indice général	Stocks divers	7 110	16
D	58 - FA	Produits fabriqués – couleurs	21 000	47
Total			44 719	100%

Calcul des indices pondérés

Matériels					Stocks			
Famille	%	1957			Famille	%	1957	
A	31	24	7,44		A	4	17,5	0,70
B	26	24	6,24		B (1)	33	25	8,25
C	43	26	11,18		C	16	20	3,20
					D	47	10,5	4,93
		24,26					17,08	

(1) Pour les produits chimiques, compte tenu de leur composition, nous avons retenu un indice moyen de 25

2 – Reconstitution

A – Travaux conservatoires

Néant

B – Réparations

Néant

C – Remplacements : matériels, agencements, outillage

Aucune reconstitution effectuée (voir page 2)

Remplacement stocks

Aucune reconstitution effectuée (voir page 2)

Récapitulation
Calcul de l'indemnité définitive en valeur 1939

	Montant des dépenses	
	effectuées	A engager
Reconstitutions effectuées		
Remplacements matériels / outillages	//	----
Remplacements stockés	//	----
Reste à reconstituer en valeur 1939		
Remplacements matériels / outillages	----	130 415
Remplacements stockés	----	44 719
	Totaux	175 134
A déduire une vétusté de 20% sur 130 415 soit 26 083		- 26 083
Montant Total 1939 retenu en dommages		149 051

Honoraires :

Observations : néant

L'expert soussigné, après avoir pris connaissance des déclarations du sinistré sur l'origine des dommages de guerre dont il est réclamé réparation, certifie que le présent rapport ne comprend que les seuls travaux de reconstitution du bien tel qu'il se comportait avant sinistre, à l'exclusion de ceux correspondant à des dégâts techniquement imputables à d'autres causes

A Caen, le 10 avril 1957

L'expert Moisand

Honoraires d'expertise

Expert : C. Moisand intervenant le 7 septembre 1955

Indices pondérés annuels – Matériels : 24,86 - stocks : 17,08

Revalorisations

Des évaluations des reconstitutions

Matériels

130 415 x 24,86 = 3 242 117 néant

Stocks

44 719 x 17,08 = 763 801

Honoraire d'évaluation (arrêté du 4-X-49)

De 0 à 1M - 6% = 60 000

De 1 à 4M - 5% = 150 000

De 4 à 20 M - 4,5% = 266

Total = 210 266

Dont 0,3 = 63 080

Honoraire d'évaluation

néant

Montant total des Honoraires

63 080

Païement direct à mon CCP : xxxxxx

C. Moisand – Annonay (Ardèche)

9.3 - Dossier de dommage « industriels et commerciaux »

Maison Brenner 8 cours Montalivet, n°8 Caen – Céramique

Matériel s'étant constitué de 1912 à 1930/40

1 – Atelier de Préparation

- 1 broyeur
- 1 moteur électrique
- 4 cuves de ciment de 1 m³
- 4 tonnes de terre de May
- 1 tonne de kaolin
- 500 kg de verre broyé
- 50 kg de minium
- 3 stères de bois de chauffage four

2 – Atelier de coulage

- 1 table de coulage (8x1)
- 2 bacs pour barbotine (20 litres chaque)
- 100 planches de 3 mètres et séchoir
- 2 tables ordinaires
- 4 chaises
- Moules (détail ci-joint)
- 1 poêle

3 – Atelier de séchage

- 1 séchoir
- 200 planches (3 mètres)
- 1 bac pour barbotine (20 litres)
- 1 table de coulage (6 mètres)
- 2 chaises
- 1 poêle

4 – Atelier de décor

- 1 poêle
- 1 table (3x2)
- 1 table d'architecte et tabouret
- 6 chaises
- 1 tournette
- 1 casier pour archives de dessin
- 10 kg d'émaux
- 50 pinceaux
- 10 litres de glycérine anglaise
- 300 grammes d'or liquide
- 50 grammes de platine liquide
- 400 grammes d'argent liquide
- 300 grammes de nacre liquide
- 500 grammes d'essence fluide pour métalliser

5 - Atelier d'émaillage

- 1 grand bac à émail
- 1 table en chêne (3x2)
- 1 séchoir
- 25 planches (3 x 0,5)
- 100 kg émail sans plomb (B4 28)
- Brosses et pinceaux pour émaillage
- 2 chaises
- 1 poêle

6 - Magasin

- 1 bureau

1 four intérieur
6 rames de papier soie pour emballage
Caisses d'emballage
50 planches (3 x 0,5)
3 rayonnages
Céramiques terminées (2 fournées)
20 cahiers de commandes

7 - Grand laboratoire

Objets de laboratoire et produits chimique dont le détail ne peut être donné – l'entrée de la pièce n'étant autorisée qu'à Monsieur et madame Brenner.

8 - Petit laboratoire

Idem et matériel pour développement photos

9 - Atelier de moulage

3 tours
1 moteur électrique
1 table ordinaire
6 grandes feuilles de plomb
50 kg de plâtre à modeler
10 kg de savon noir
4 pinceaux
Tous ustensiles à modeler
2 tabourets

10 – Entrepôt

6 douzaines de plaques réfractaires
2 tonnes de charbon
3 stères de bois
1 cuve de 2 m³
4 haches
1 scie
1 passe partout

11 - garage

Objets divers

12 – Bâtiment servant d'entrepôt

Reliquat des moules en plâtre et moules mères

13 – Magasin d'exposition

1 bureau américain
1 buffet Normand
6 chaises normandes
1 table
2 petits meubles
1 brûle tout
Vases d'exposition
Toutes les pièces et archives de l'usine entièrement détruites lors de l'incendie

14 – Extérieur

1 four à deux alandiers (d'environ 3 x 2 x 1,75)
4 fours (d'environ 1 x 1 x 1,5)
1 moufle à essai (0,5 x 0,5 x 0,5)

9.4 - Liste des moules détruits à l'usine Brenner cours Montalivet – Caen

Vase triple n°0	6 douzaines	Gobelet n° 0 à liqueur	3 douzaines
Vase triple n°1	1 douzaine	Pichet n°1 (1/2 litre)	1 douzaine
Vase triple n°2	1 douzaine	Pichet n°2 (1 litre)	1 douzaine
Base boule (grosse pièce)	3 unités	Bouteille n°1	1 douzaine
Vase n°40	1 douzaine	Bouteille n°2	1 douzaine
Channe n°1	1 douzaine	Bouteille n°3	1 douzaine
Channe n°2	1 douzaine	Bonbonnière n°1	1 douzaine
Channe n°3	1 douzaine	Bonbonnière n°2	1 douzaine
Channe n°4 (grosse pièce)	3 unités	Bonbonnière n°3	1 douzaine
Channe n°5 (grosse pièce)	3 unités	Bonbonnière n°4	1 douzaine
Jardinière n°1	6 unités	Boite à bonbons n°1	1 douzaine
Jardinière n°2	6 unités	Boite à bonbons n°2	1 douzaine
Jardinière n°4	3 unités	Boite à bonbons n°3	1 douzaine
Jardinière hexagone n°5	2 unités	Boite à cigares n°1	1 douzaine
Ravier n°1	2 douzaines	Boite à cigares n°2	1 douzaine
Ravier n°114	2 douzaines	Calice	2 douzaines
Jardinière n°63 (grosse pièce)	2 unités	Moque	2 douzaines
Encrier ordinaire	6 douzaines	Jardinière n°61 (grosse pièce)	1 unité
Encrier chimère	6 unités	Vase petite série n° 1,2,3,4	2 douzaines de chaque
Tasse n°1 café avec soucoupe	2 douzaines	Vase grande série n° 1,2,3,4	2 douzaines de chaque
Tasse n°2 café avec soucoupe	2 douzaines	Vase n°5	1 douzaine
Tasse n°4 café avec soucoupe	2 douzaines	Vase n°7	1 douzaine
Vase n°99 (grosse pièce)	3 unités	Vase n°8	1 douzaine
Vase n°100	1 douzaine	Vase n°20	1 douzaine
Vase n°103	1 douzaine	Vase n°26	1 douzaine
Vase n°104	1 douzaine	Vase n°56	1 douzaine
Vase n°105	1 douzaine	Vase n°27	1 douzaine
Vase n°106	1 douzaine	Vase n°22	1 douzaine
Vase n°107	1 douzaine	Vase n°57	1 douzaine
Vase n°109	1 douzaine	Vase n°58 (grosse pièce)	6 unités
Vase n°110	1 douzaine	Vase n°25 (pichet)	6 unités
Vase n°111	1 douzaine	Vase n°60	1 douzaine
Cendrier n°1. 2. 3. 4.5	2 douzaines chaque	Vase n°62	1 douzaine
Cendrier n°6. 7. 8. 9.10	3 douzaines chaque	Vase n°63	1 douzaine
Coquetier	3 douzaines	Vase n°65	1 douzaine
Ecuelle n°1	1 douzaine	Vase n°95	1 douzaine
Ecuelle n°2	1 douzaine	Vase n°96	1 douzaine
Ecuelle n°3	1 douzaine	Vase n°98	1 douzaine
Ecuelle n°4	1 douzaine	Tasse limoges (genre) et soucoupe	2 douzaines
Moutardier	6 douzaines	Tasse à thé n°1	2 douzaines
Cloche à fromage	1 douzaine	Tasse à thé n°2	2 douzaines
salière	3 douzaines	Plat hexagonal (grosse pièce)	6 pièces
Gobelet à cidre n°1	2 douzaines	Plat liqueur	1 douzaine
Gobelet à bière n°2	2 douzaines	Plat ovale	6 pièces
Pot à crème n°1	1 douzaine	Plat service à bière carré	3 pièces
Pot à crème n°1	1 douzaine	Plat service à cidre rond	3 pièces
Chocolatière	1 douzaine	Plat service à porto	6 pièces
Cafetière n°1 carrée	1 douzaine	Coupe à fruit n°1	1 douzaine
Tasses (jeu de 6)	1 douzaine	Coupe à fruit n°2	1 douzaine
Cafetière n°1 ronde	1 douzaine	Grand vase à corne (grosse pièce)	2 unités
Tasses (jeu de 2)	1 douzaine	Vase n°41	2 unités
Théière n°1 (1 tasse)	1 douzaine	Assiettes à soupe	3 douzaines
Théière n°2 (2 tasses)	1 douzaine	Assiettes plates	3 douzaines
Théière n°3 (4 tasses)	1 douzaine	Assiette dessert	3 douzaines
Théière n°4 (6 tasses)	1 douzaine	Ravier	3 douzaines
Grande cafetière ronde n°4	6 unités	Soupière 6 personnes	1 douzaine
Sucrier carré	6 unités	Plat ovale du service de table	3 douzaines
Sucrier rond n°1	1 douzaine	Pot à eau	1 douzaine
Sucrier rond n°0	1 douzaine	Pot à tabac	1 douzaine
Beurrier n°1	2 douzaines	Isolateurs pour usine électrique	6 douzaines
Beurrier n°2	2 douzaines	Coupe à champagne	1 douzaine
Beurrier n°3	2 douzaines	Jardinière (bélier)	3 unités
Grand plat mural (grosse	3 unités		
Frise murale	3 unités		
Verres à porto	2 douzaines		
Bol	2 douzaines		
Déjeuner	2 douzaines		

Annexe 10. Où se situait l'usine de René Brenner sur le cours Montalivet ?

Où se situait exactement la poterie Brenner sur le cours Montalivet ?

La zone du cours Montalivet était une zone en friche début 1900. Des industries vont s'y implanter au fur et à mesure. La numérotation des immeubles se fera à la fin des années 30 : La faïencerie est au numéro 8 du cours.

Cette usine a été construite sur un terrain qui est la réunion de deux terrains loués aux hospices civils de Caen.

Un document des hospices civils liste les locataires industriels. René Brenner est bien présent sur cette liste.

Situation des Immeubles	Locataires	Superficies	Revenu cadastral
Quai Cafarelli	Sté SAVERY	13.409 m ² ,50	28.750
Avenue Victor Hugo	SAINT		
	GRAND		
	BOULET		
	BRUEL		
	Scierie et Chantier de Bessin (PNE)	13.634 m ²	27.750
	Sté Normande de Bois de Sape (RUECH)		
	Sté Métallurgique de Basse-Normandie		
Cours Montalivet n°	Vve GUILLOT	487 m ²	2.250
	BRENNER	1.192 m ²	
Quai Amiral HAMELIN	Docks FROST	7.230 m ² ,43	17.500

Figure 207 - Patrimoines Hospitaliers à Caen - terrains industriels (A.D.14)

La surface du terrain de René Brenner est de 1 192 m². En mars 1919 le prix de la location au m² sur le cours Montalivet était de 1,5 franc.

Pour l'heure je n'ai pas trouvé de document (carte postale, photographie) qui permettent de visualiser directement la faïencerie de Caen sur le cours Montalivet. Plusieurs indices permettent cependant de localiser cette usine de céramiques.

1 - Le numéro actuel N°8 cours Montalivet donne l'adresse d'un entrepôt qui fait des changements de vitre pour voiture. A coté un grand terrain vide servant occasionnellement de parking.

2 - Yolande Brenner, lors de la constitution du dossier permettant de toucher des indemnités de dommages de guerre, établit des listes des produits, matériaux, matières premières, stocks, meubles, moules de la faïencerie détruite. Ces listes sont signées par plusieurs témoins. L'un d'entre eux est l'éclusier du barrage sur l'Orne. Il se nomme Jean Marie Leborgne. Il loge avec sa famille au n°1 du cours Montalivet. Yolande Brenner le décrit comme un proche voisin qui venait souvent à l'usine. La maison de l'éclusier n'existe plus en 2022 mais elle était juste en face du barrage écluse sur l'Orne qui permet de maintenir la partie amont de l'Orne à un niveau constant qui sa navigabilité.

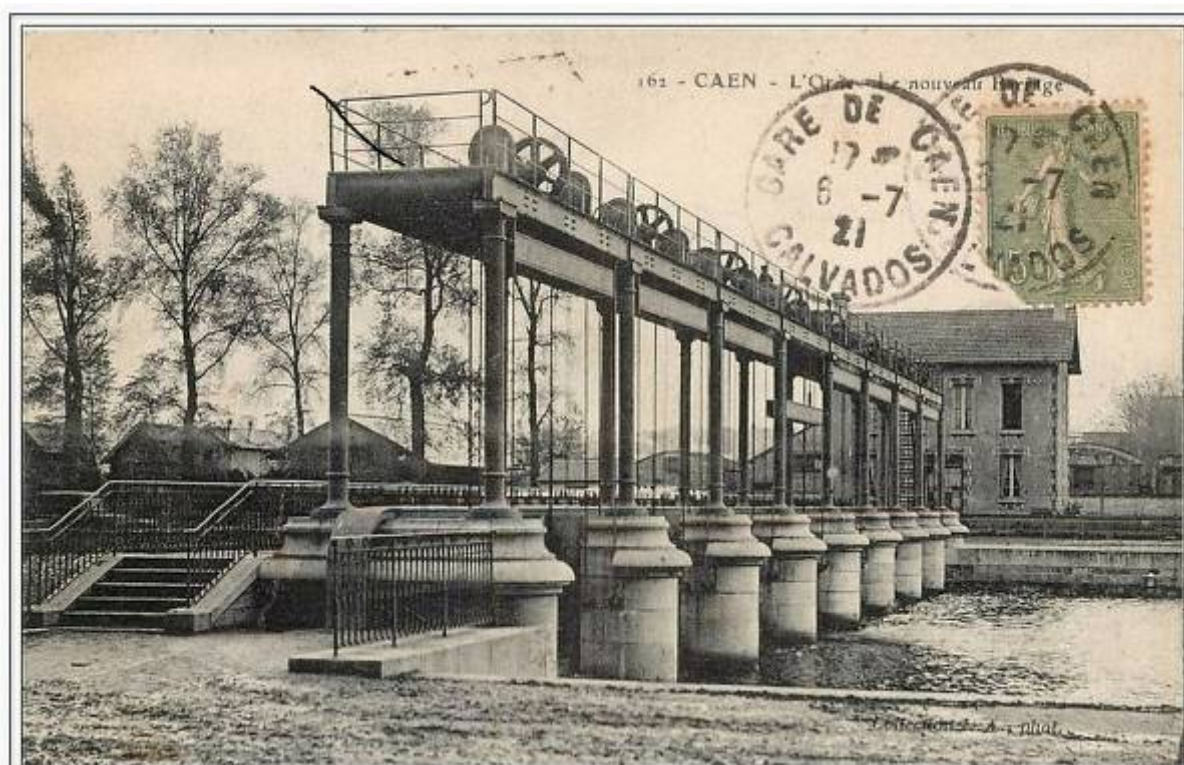


Figure 208 - Barrage sur l'Orne et maison de l'éclusier (collection particulière)

3 – En 1924, une demande est effectuée par les chemins de fer aux hospices civils de Caen. La société des Chemins de Fer souhaite construire un nouveau réservoir d'eau pour l'alimentation des locomotives. Elle demande aux hospices de passer une conduite d'eau permettant de pomper directement l'eau dans l'Orne. Elle accompagne cette demande d'un plan. Et ce plan permet de localiser le terrain de la faïencerie. En effet c'est le terrain de René Brenner que la conduite doit traverser.

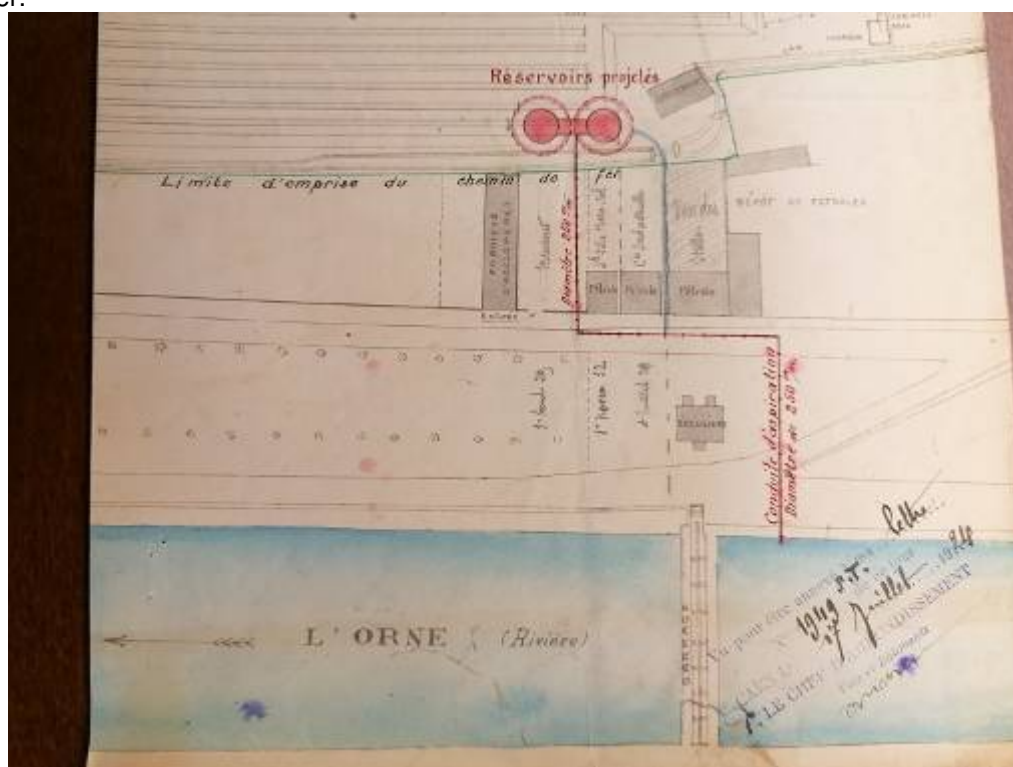


Figure 209 - Plan présenté en 1924 permettant de situer l'usine de faïencerie Brenner par rapport au barrage (A.D.14)

4 – si l'on regarde le cadastre actuel, un des terrains se rapproche de la surface louée aux hospices par René Brenner qui est de 1192 m²



Figure 210 – parcelle actuelle du 10/12 cours Montalivet avec une surface de 1219 m² (cadastre.gouv.fr)

Il y a une différence de 27 m² entre les terrains loués et cette parcelle



Figure 211 - vue actuelle du barrage et de la portion du cours Montalivet (Google maps)

A partir d'une carte des années 1920, on peut situer la faïencerie



Figure 212 - vue lointaine de la faïencerie (collection particulière)



Figure 213 - vue aérienne 1946 - emplacement présumé de la faïencerie (IGN remonter le temps)